



# Délégations de Service Public

**Exercice 2017**  
**Évolutions 2018 - 2019**

Décembre 2018

Direction des Finances et des Achats  
Services des Concessions

2018-DFA-88

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>4</b>
<b>2. ENERGIE .....</b>	<b>8</b>
Présentation du secteur.....	8
2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE. ....	9
2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE.....	12
2.3. DISTRIBUTION DE GAZ .....	14
2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE .....	17
<b>3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS .....</b>	<b>20</b>
Présentation du secteur.....	20
3.1 PARC FLORAL.....	21
3.2 TOUR EIFFEL .....	24
3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION .....	27
3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE .....	30
3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE) .....	33
<b>4. DEPLACEMENTS .....</b>	<b>36</b>
Présentation du secteur.....	36
Analyse de l'exécution du service public.....	36
Évolution du secteur 2017-2018.....	41
<b>5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS .....</b>	<b>43</b>
Présentation du secteur.....	43
5.1 PALAIS OMNISPORTS DE PARIS BERCY.....	44
5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON .....	46
<b>6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS.....</b>	<b>51</b>
Présentation du secteur.....	51

6.1 THEATRE DU CHATELET .....	52
6.2 CARREAU DU TEMPLE .....	54
6.3 GAITE LYRIQUE.....	57
6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES .....	60
6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETTS .....	63
6.6 LE LOUXOR .....	66
<b>7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE .....</b>	<b>68</b>
Présentation du secteur.....	68
7.1 LES CENTRES PARIS ANIM' .....	69
7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE.....	74
7.3 PATRONAGE LAÏQUE.....	77
<b>8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS.....</b>	<b>80</b>
Présentation du secteur.....	80
8.1 GESTION DES MARCHES DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE.....	81
8.2 GESTION DES MARCHES BATIGNOLLES ET TERNES .....	84
8.3 GESTION DU MARCHE COUVERT SAINT-GERMAIN.....	86
8.4 GESTION DU MARCHE COUVERT DE LA CHAPELLE.....	88
8.5 GESTION DU MARCHE DES ENFANTS ROUGES .....	90
8.6 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS .....	92
8.7 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE HENRY FABRE, DES PORTE DE VANVES ET DE MONTREUIL.....	95
8.8 MARCHES DE LA CRÉATION .....	98
<b>9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>100</b>
PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES PARIS SANTE COCHIN .....	100
<b>10. SERVICES FUNERAIRES .....</b>	<b>102</b>
Présentation du secteur.....	102
10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES .....	103
10.2 CREMATORIUM DU PERE LACHAISE.....	106
10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES.....	108
<b>LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2017.....</b>	

## 1. PREAMBULE ET CARTOGRAPHIE

Le présent rapport présente l'activité des délégations de service public de la Ville de Paris pour l'année 2017.

Il répertorie l'ensemble des délégations de la Ville et contrats assimilés par secteurs d'activité en s'attachant, pour chacun d'entre eux, à rendre compte de l'exécution du service public.

Après une présentation de chaque secteur d'activité, chaque délégation de service public est présentée et fait apparaître les chiffres clés de l'activité gérée et les principaux indicateurs de suivi de service public, issus des rapports annuels de chaque délégataire et des synthèses réalisées par les différentes directions gestionnaires.

Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris dispose, en 2017, de **192 contrats de Délégation de Service Public (DSP)** en cours. Au 31 décembre 2017, 189 DSP pouvaient être dénombrées.

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés couverts...

Les délégations de service public constituent une des principales sources de redevances perçues par la Ville de Paris en 2017 (**95,2 M€**) sur un montant total de 305 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des conventions et titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris.

Environ **47,0 M€ de participations publiques** sont versées aux délégataires par la Ville de Paris au titre de l'exercice de certaines activités de service public (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2017, les délégations de service public les plus importantes en chiffre d'affaires étaient :

- la délégation relative à la **distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés** avec un chiffre d'affaires de **550,7 M€** et une redevance de **30,5 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution et à la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de **357,5 M€** et une redevance de **7,5 M€** ;
- l'ensemble des délégations relatives aux **parcs de stationnement**, avec un chiffre d'affaires cumulé de **171,51 M€** et une redevance de **35,5 M€** ;
- la délégation relative à la **distribution de gaz** avec un chiffre d'affaires de **131,5 M€** et une redevance de **823 k€** ;
- la délégation relative à la **distribution d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de **80,6 M€** et une redevance de **1,2 M€** ;
- les délégations relatives aux **grands établissements de tourisme et de sport**, comme la Tour Eiffel, qui a généré un chiffre d'affaires de **84,0 M€** et une redevance de **11,5 M€**.

## ENERGIE

p 8

4 délégations de service public  
 1 120,4 M€ de chiffre d'affaires  
 40,0 M€ de redevances versées par les délégataires  
 614,3 k€ de participation Ville de Paris

Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés	p 9
Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	p 12
Distribution de gaz	p 14
Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	p 17

*Liste des DSP p 110*

## EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

p 20

5 délégations de service public  
 116,3 M€ de chiffre d'affaires  
 13,3 M€ de redevances versées par les délégataires

Parc Floral	p 21
Tour Eiffel	p 24
Jardin d'Acclimatation	p 27
Camping du Bois de Boulogne	p 30
Ports de Plaisance (Port de l' Arsenal et Halte nautique du bassin de la Villette)	p 33

*Liste des DSP p 110*

## DEPLACEMENTS

p 36

123 délégations de service public  
 146 ouvrages  
 9 délégataires  
 171,5 M€ de chiffre d'affaires  
 35,5 M€ de redevances versées par les délégataires

*Liste des DSP p 110*

**EQUIPEMENTS SPORTIFS****p 43**

5 délégations de service public  
 47,9 M€ de chiffre d'affaires  
 2,9 M€ de redevances versées par les délégataires  
 4,7 M€ de participation Ville de Paris

Palais Omnisports de Paris Bercy p 44

Piscines Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker, Espace sportif Pailleron p 46

*Liste des DSP p 114***EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS****p 51**

6 délégations de service public  
 19,3 M€ de chiffre d'affaires  
 167 k€ de redevances versées par les délégataires  
 19,0 M€ de participation Ville de Paris

Théâtre du Chatelet p 52

Carreau du Temple p 54

Gaîté Lyrique p 57

Mise en valeur des fonds photographiques et iconographiques p 60

Théâtre des Trois Baudets p 63

Le Louxor p 66

*Liste des DSP p 114***JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE****p 68**

33 délégations de service public  
 24,0 M€ de chiffre d'affaires  
 1 048,6 k€ de redevances versées par les délégataires  
 22,6 M€ de participation Ville de Paris

Centres Paris'Anim p 69

Etablissements d'accueil collectif de la petite enfance p 74

Patronage Laïque p 77

*Liste des DSP p 115*

**MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS****p 80**

12 délégations de service public  
 16,3 M€ de chiffre d'affaires  
 1,6 M€ de redevances versées par les délégataires

Gestion des marchés de Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre	p 81
Gestion des marchés Batignolles et Ternes	p 84
Gestion du marché couvert Saint-Germain	p 86
Gestion du marché couvert de La Chapelle	p 88
Gestion du marché des Enfants Rouges	p 90
Marchés alimentaires découverts	p 92
Marchés aux puces de la porte de Clignancourt et rue Henry Fabre, des portes de Vanves et de Montreuil	p 95
Marchés de la Création	p 98

*Liste des DSP p 116***DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****p 100**

1 délégation de service public  
 754,3 k€ de chiffre d'affaires  
 10,1 k€ de redevances versées par les délégataires

Pépinière/Hôtel d'entreprises Paris Santé Cochin	p 100
--	-------

*Liste des DSP p 117***SERVICES FUNERAIRES****p 102**

3 délégations de service public  
 16,7 M€ de chiffre d'affaires  
 733,5 k€ de redevances versées par les délégataires  
 55,0 k€ de participation Ville de Paris

Service extérieur des pompes funèbres	p 103
Crématorium du Père Lachaise	p 106
Chambre funéraire des Batignolles	p 108

*Liste des DSP p 117*

## 2. ENERGIE

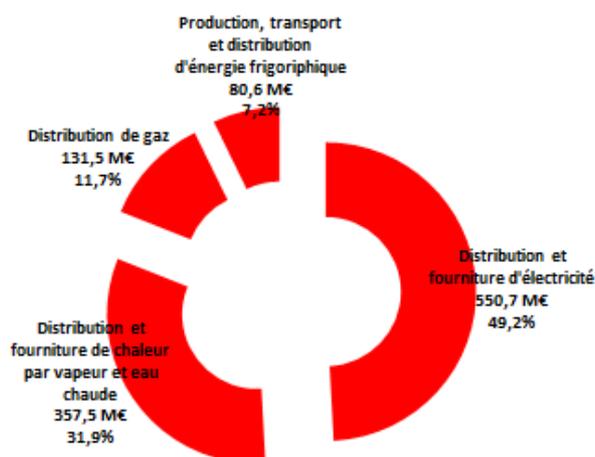
### Présentation du secteur

Ce secteur regroupe 4 délégations de service public. La première, détenue par Enedis (ex-ERDF) et EDF commerce, porte sur la distribution et la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV). La deuxième, confiée à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), concerne la distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude. La troisième, détenue par GRDF, concerne la distribution de gaz. La quatrième, confiée à Climespace, concerne la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique.

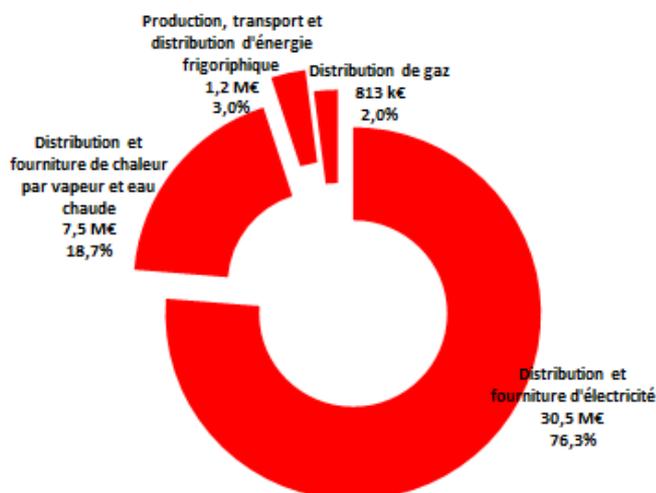
### Grandes masses financières du secteur énergie

	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 120,4 M€	1 140,7 M€
Redevance	40,0 M€	39,6 M€
Participation de la Ville de Paris	614,3 k€	327,5 k€

#### Répartition CA 2017



#### Répartition redevance 2017



## 2.1 DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF)** et **EDF respectivement** la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Le concessionnaire Enedis assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès, dans des conditions non discriminatoires, des Parisiens aux réseaux publics de distribution. Le concessionnaire EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier des tarifs réglementés de vente (TRV).

En décembre 2009, a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le délégataire Enedis a dégagé un chiffre d'affaires de **550,7 M€** dont :

- 520,1 M€ de recettes d'acheminement ;
- 16,7 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 13,8 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement s'établissent à 520,1 millions d'euros (+1,2 % par rapport à 2016). Cette évolution s'explique par une légère baisse des volumes d'énergie acheminés (-0,7 %) largement compensée par l'augmentation du tarif d'acheminement (+1,1 % au 1<sup>er</sup> août 2016 et +2,71 % au 1<sup>er</sup> août 2017).

Les recettes de raccordement ont enregistré une légère hausse de 2,4 %.

Le délégataire a versé une **redevance de 30,5 M€** au titre de l'année 2017, en augmentation de 4,1 % par rapport à 2016 (29,3 M€).

En application du dispositif voté par la loi SRU, la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60 % des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2017, la Ville a versé une participation de **614,3 k€**.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en M€) de l'activité de distribution	550,7 M€	546,1 M€
Redevances versées par le délégataire	30,5 M€	29,3 M€
Participation Ville de Paris	0,61 M€	0,33 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	50,2 M€	58,2 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Le réseau au 31 décembre 2017 :

Au 31 décembre 2017, le réseau comptabilisait 4 854 km de réseau haute tension (HTA), dont 75 km ont été renouvelés en 2017, et 4 957 km de réseau basse tension (BT), dont 35 km ont été renouvelés en 2017.

### Clients et qualité du service :

Le nombre d'usagers du réseau est en légère augmentation (+0,1 %), passant de 1 611 568 en 2016 à 1 613 704 en 2017.

En 2017, 81,6 % des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage, proche du taux national de 83,5 %, est en baisse continue depuis plusieurs années (84,9 % en 2016).

### Continuité de la distribution :

Le temps de coupure moyen subi par l'abonné est passé de 16,4 minutes en 2016 à 13,8 minutes en 2017. Cette amélioration permet de retomber sur une valeur proche de celle de l'exercice 2015, s'inscrivant dans l'objectif fixé par l'avenant n°6 de 2009 (temps de coupure hors aléas climatiques inférieur à 15 minutes), avec une baisse significative des impacts liés aux travaux sur le réseau basse tension (BT).

### Qualité des prestations de service aux usagers :

- Délais de raccordement :

Pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA, le délai moyen de réalisation d'un branchement simple diminue pour atteindre le meilleur délai depuis 2010 : après être remonté à 39 jours en 2016, il a été ramené à 26 jours en 2017.

- Accueil pour le dépannage :

Le taux d'accessibilité (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) se dégrade légèrement (95 %) par rapport à 2016 (97 %).

## c) Politique tarifaire

Le Code de l'Énergie donne à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) la compétence pour fixer les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 5 » sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2017 et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions.

L'évolution est de +2,71 % au 1<sup>er</sup> août 2017 après une évolution de +1,1 % au 1<sup>er</sup> août 2016.

Le TURPE représente 27 % de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) a été remplacée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la TICFE (elle-même renommée « nouvelle CSPE »). La nouvelle CSPE est restée stable par rapport à l'exercice 2016 à 22,5 €/MWh, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

Les prix hors taxes et contributions des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'EDF, ont évolué au 1<sup>er</sup> août 2017, une hausse moyenne étant ainsi constatée :

- +1,7 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels ;
- +1,7 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels ;
- +2,4 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes (en voie d'extinction, seulement 314 clients à Paris) ;
- +4,8 % en moyenne pour les Tarifs Verts (en voie d'extinction, seulement 17 clients à Paris).

#### **d) Évènements marquants 2017**

##### Le redressement des investissements dans le réseau se poursuit

Les investissements bruts (tous financeurs confondus) repartent à la hausse en 2017, avec une augmentation de 16,3 % par rapport à 2016. Depuis 2009, ce volume annuel d'investissement brut a plus que doublé pour se situer à 109,1 M€ en 2017.

Il est toutefois important de préciser que ce niveau d'investissement « brut » comprend des financements de tiers et des investissements réalisés à la demande de tiers. Ainsi, les investissements à la demande de tiers s'élèvent à 6,6 M€ en 2017.

Les investissements réalisés au titre du schéma directeur s'élèvent à 49,5 M€ en 2017 contre 44,2 M€ en 2016.

Sur le Programme de Travaux Pluriannuel 2014-2017, le réalisé déclaré par Enedis dépasse le prévisionnel (+19 %). Toutefois, l'âge moyen des réseaux Haute Tension-Moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) reste une préoccupation.

## 2.2 DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)** la distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024. La CPCU, société au capital social de 27,6 M€, est détenue à 33,5 % par la Ville de Paris.

La CPCU assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 494 km et à 6 centrales de production. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente jusqu'à 45 % de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires** (périmètre de la concession) de **357,5 M€**, soit -5,5 % par rapport à 2016 (378,2 M€<sup>1</sup>). Il se répartit comme suit :

- 269,6 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 88,0 M€ correspondant aux abonnements (R2).

Cette diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par la baisse de 6 % des volumes vendus (4 154 GWh en 2017), en lien avec une rigueur climatique moins forte et la stabilité tarifaire (assurée jusqu'en 2020). Le nombre de clients se stabilise en 2017 (+0,11 %) mais les puissances souscrites sont en baisse de 0,33 % sous l'effet d'ajustements des puissances au besoin des clients et de l'amélioration des performances énergétique des bâtiments.

Le **résultat net** de la délégation est de **12,1 M€** (en baisse de 21 % par rapport à 2016). La baisse du résultat est due principalement à la hausse du prix d'achat de la chaleur, du coût des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et d'une recette exceptionnelle de 3,6 M€ en 2016 liée à la perception d'une indemnité suite à un sinistre.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,5 M€** au titre de 2017, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2016 (7,6 M€). Cette redevance se compose d'une part forfaitaire due au titre de l'occupation du domaine public par les canalisations du réseau et d'une part variable assise sur le produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau par le Tarif Maximum Autorisé (TMA).

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en M€)	357,5 M€	378,2 M€
Redevances versées par le délégataire	7,5 M€	7,6 M€
Résultat net de la délégation	12,1 M€	15,3 M€

<sup>1</sup> Lemontant de chiffre d'affaires 2016 a été corrigé depuis la publication du Bilan des DSP 2016 suite à la découverte d'une erreur du délégataire dans la transmission des chiffres 2016.

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Le réseau :

Au 31 décembre 2017, le réseau parisien compte 394 km (doublé aller-retour), soit 4 km de plus qu'en à 2016.

La faiblesse du retour d'eau provoque des risques pour la sécurité des personnes et des biens et demeure très pénalisante au regard des performances énergétiques et économiques du réseau. Le taux de restitution des condensats augmente en 2017 pour s'établir à 44 % (38 % en 2016). Cette amélioration est à corréliser avec le déploiement du plan quadriennal 2014-2017 de maintenance préventive et curative qui s'est achevé en 2017, une longueur totale de 37 km de réseau ayant été fiabilisée à l'occasion de ce plan. Un nouveau plan a été présenté par la CPCU pour la période 2018-2021 qui prévoit la fiabilisation de 50,5km de réseau pour atteindre un taux de retour d'eau de 56%.

### Clients et qualité du service :

Le nombre de clients de la concession reste stable (+0,1 %), passant de 5 595 en 2016 à 5 601 en 2017.

Les trois premiers types de consommateurs sont les habitations, les bureaux et les bâtiments d'enseignement.

La continuité de la fourniture s'est améliorée : le taux moyen d'interruption du service (tenant compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) est en baisse (passant de 0,4 % en 2016 à 0,09 % en 2017) ; le nombre d'arrêts de réseau diminue de 6,9 % ; la durée moyenne des interruptions est en forte baisse (10h en 2017 contre 39h en 2016).

## **c) Politique tarifaire**

La CPCU fixe les tarifs et est tenue de faire bénéficier des mêmes tarifs à tous les abonnés placés dans les mêmes conditions de puissances, d'horaires, d'utilisation, de consommation et de durées d'abonnement. Ils relèvent de la tarification dite « binôme », la facture d'énergie comprenant un terme « consommation » (R1) et un terme « abonnement » (R2). Les tarifs sont encadrés par la convention de concession qui fixe des tarifs maxima autorisés (TMA) pour les parts R1 et R2.

Le prix moyen de vente s'établit, à la hausse, à 86,07 € HT/MWh en 2017, malgré la stabilité des tarifs en 2017. Son augmentation de 0,34 % est liée à la part plus importante du terme R2, indépendant du climat, alors que les consommations ont diminué en 2017 du fait d'une rigueur climatique moins forte.

## **d) Évènements marquants 2017 et évolutions**

L'année 2017 est marquée par la stabilité tarifaire, garantie jusqu'en 2020, tout en assurant un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) sur le réseau supérieur à 50 %, grâce notamment à la mise en service de la co-combustion bois-charbon, ayant ouvert la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA de 5,5 % aux clients.

L'efficacité du plan quadriennal d'amélioration du taux de retour d'eau (44 % en 2017 contre 38 % en 2016) doit également être soulignée, ainsi que la performance énergétique, environnementale et économique renforcée du réseau en découlant.

En ce qui concerne le mix énergétique, malgré un coût des énergies fossiles encore faible, la situation est moins favorable qu'en 2016, du fait de l'introduction des granulés de bois, du biocombustible liquide et de la hausse du prix de la vapeur SYCTOM.

## 2.3. DISTRIBUTION DE GAZ

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 14 décembre 1993, la Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel pour une durée de 25 ans. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des compteurs).

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession. L'activité de fourniture est également exclue du domaine concédé (GRDF n'ayant pas, contrairement à EDF pour l'électricité, le monopole des tarifs réglementés de vente).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis es-qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 131,5 M€** dont :

- 122,4 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;
- 9,1 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturées à l'acte.

Le chiffre d'affaires est la seule donnée du compte d'exploitation à être intégralement valorisée par GRDF à l'échelle de la concession parisienne. Les consommations brutes s'élèvent à 9 916 GWh en 2017, en baisse de 5,9 % par rapport à 2016 (10 540 GWh), cette réduction s'expliquant par une moindre rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires est ainsi en baisse de 2,8 %, principalement sous l'effet de la diminution des quantités acheminées.

**Le résultat d'exploitation se dégrade de 3,9 M€ pour s'établir à -8,7 M€.** Il est estimé sur la base de charges d'exploitation dont le niveau de détail est encore incertain malgré la démarche « nouvelles données pour une nouvelle donne ». Ainsi, malgré les améliorations apportées, les éléments financiers fournis dans le compte rendu d'activité de concession (CRAC) 2017 ne constituent pas un compte de résultat à la maille de la concession qui refléterait les conditions réelles et spécifiques de l'activité strictement parisienne de GRDF.

Le concessionnaire a versé une redevance de 812,7 k€ (stable par rapport à 2016).

Le contrat de concession prévoit trois types de redevances :

- une part R1 dite « de fonctionnement » visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ;
- une part R2 dite « d'investissement », contrepartie des charges financières supportées par la collectivité au titre de ses installations intégrées dans la concession et de la participation de la collectivité à des actions conjointes avec le délégataire dans le cadre de la concession ;
- une redevance d'occupation du domaine public.

La Ville de Paris n'exerçant pas directement de maîtrise d'ouvrage sur le réseau public de distribution de gaz, elle ne perçoit pas actuellement de redevance R2.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en M€)	131,5 M€	135,3 M€
Redevances versées par les délégataires	812,7 k€	817,2 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	-8,7 M€	-4,7 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Réseau au 31 décembre 2017 :

Le réseau parisien compte 1 938 km de canalisations avec une ancienneté moyenne qui s'établit à 27 ans (stable par rapport aux années précédentes). La valeur nette réévaluée du taux de l'inflation du patrimoine concédé est de 580 M€.

### Clients et qualité du service :

Le nombre d'abonnés a augmenté, passant de 503 316 points de livraison fin 2016 à 510 369 au 31 décembre 2017 (+1,40 %). Il s'agit de la première hausse du nombre de clients depuis 2011 mais qui résulte uniquement d'une modification de la méthode de comptage pour s'aligner sur les pratiques d'ENEDIS. Auparavant, GRDF communiquait le nombre de clients actifs au 31/12/N. Désormais, il s'agit du nombre de client ayant consommé au moins 1 jour dans l'année.

Le nombre d'interruptions de livraison chez les abonnés s'établit à 7 473, en hausse de +7 % par rapport à 2016 mais reste à un niveau historiquement faible (-42% par rapport à 2012).

En 2017, 3 025 réclamations ont été reçues à Paris. GRDF indique que le taux de réclamation parisien (593 pour 100 000 clients) est légèrement supérieur au ratio national et explique ce phénomène par la moindre accessibilité des compteurs à Paris.

Le nombre total d'incidents s'élève à 6 090 en 2017, soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2016.

- 68 % des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 7 %).
- 18 % des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en baisse de 9 % par rapport à 2016).
- 10 % des incidents se sont produits sur le réseau, en hausse de 9 %, et sont principalement dus à l'usure.

## c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an ;
- T2 : 6 000 à 300 000 kWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- T4 : supérieur à 5 000 000 kWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement fixé par voie réglementaire a connu une baisse de 2,05 % au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Compte tenu de la part du tarif d'acheminement dans le prix final de vente du gaz naturel, cette hausse correspond à une augmentation de 0,7 % du tarif de vente réglementé en distribution publique pour un client moyen.

## d) Évènements marquants 2017

### Investissements

Les dépenses d'investissement du concessionnaire augmentent (+1,2 % par rapport à 2016) et atteignent 44,2 millions d'euros en 2017.

Les dépenses de renouvellement constituent 94,7 % des investissements en 2017 (88 % en 2016), reflétant la stratégie de sécurisation des ouvrages menée par GRDF.

Ces dépenses concernent en majeure partie les ouvrages intérieurs (61 %) et dans une moindre mesure les canalisations (36 %).

Au regard du rythme moyen de résorption actuel de 30 km par an et de la longueur résiduelle de 151 km à fin 2017 (comprenant parfois de très petits segments de réseaux qui entraîneront une multiplication des chantiers), la résorption du matériau tôle bitumée est envisagée vers 2024.

## 2.4 PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE FRIGORIFIQUE

### Présentation de la délégation de service public

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Paris a confié à **Climespace** la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien pour une durée de 30 ans.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre actuel de la DSP est limité au centre de Paris, à la zone Seine Rive Gauche, et à deux nouvelles zones (secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette et de Montparnasse) suite à la signature de l'avenant n°6 du 21 décembre 2015. Il représente désormais 43 % du territoire parisien.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 80,6 M€** dont :

- 75,2 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R'2 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R'2 : droits de raccordement exigibles à la mise en service) ;
- 4,4 M€ de droits de raccordement (DR) ;
- 0,7 M€ de fonds de concours (le concessionnaire peut demander à un abonné candidat de participer aux frais de renforcement et/ou d'extension des canalisations et ouvrages qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de sa demande de raccordement au réseau) ;
- 0,4 M€ d'autres recettes.

Par rapport à 2016 (81,1 M€), le chiffre d'affaires reste relativement stable, en raison essentiellement de l'augmentation des puissances souscrites.

Le volume acheminé en 2017 se monte à 452 GWh d'énergie frigorifique livrée et 425 MW de puissances souscrites, niveau en nette hausse pour la quantité d'énergie frigorifique livrée, ainsi que pour la puissance souscrite par rapport à 2016 (415 GWh de froid livré et 425 MW de puissances souscrites).

Le **résultat net de 18,9 M€** est en baisse de 56 % par rapport à 2016, la baisse s'expliquant principalement par le caractère exceptionnel de l'exercice précédent marqué par d'importantes reprises de provisions et d'amortissement (le chiffre d'affaires restant stable entre 2016 et 2017). Pour mémoire le résultat net 2015 était de 16 M€.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 1,19 M€** dont 1,12 M€ au titre de la part variable correspondant à 1,5 % du produit des ventes hors taxes d'énergie frigorifique de l'année (sur la base du R1 et R2).

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en M€)	80,6 M€	81,1 M€
Redevances versées par les délégataires	1,19 M€	1,14 M€
Résultat net de la délégation	18,9 M€	42,6 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Le réseau au 31 décembre 2016 :

Au 31 décembre 2017, le réseau comptait 74,7 km pour 5 millions de m<sup>2</sup> climatisés, 10 sites de production et 3 sites de stockage d'énergie frigorifique. Il s'agit du premier réseau européen. En 2017, le réseau se dote d'une puissance de production supplémentaire avec la mise en service du site de production « BnF » de 7 MW.

### Les performances énergétiques et environnementales se maintiennent à un niveau élevé :

Le coefficient de performance global du réseau (énergie frigorifique vendue / énergie électrique consommée) passe de 3,72 en 2016 à 3,88 en 2017, du fait notamment d'un recours plus important aux sites à eau de Seine. Après une hausse observée en 2016, le taux de fuite de fluides frigorigènes repart fortement à la baisse en atteignant 0,09 % (1,19 % en 2016). Enfin, les consommations d'eau sont en légère hausse (passant de 0,08 m<sup>3</sup>/MWh en 2016 à 0,11 m<sup>3</sup>/MWh en 2017).

### Clients et qualité du service :

Le nombre de clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2017, il était de 638 clients raccordés contre 617 en 2016, soit une hausse de 3,4 %.

Le taux d'interruption pondéré (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,025 % en 2017, en légère baisse par rapport à 2016 (0,027 %).

## c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en deux catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m<sup>3</sup> (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.

Le concessionnaire a procédé à une hausse de ces tarifs de 0,8 % le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'avenant n°6 à la convention de délégation de service public, conclu fin 2015 avec Climespace, a notamment eu pour objet d'ajuster à nouveau la police d'abonnement et la grille tarifaire pour les adapter aux besoins des abonnés en fonction de leur profil de consommation.

L'adaptation de la grille tarifaire se traduit par la création de deux offres, complétant ainsi la structure tarifaire de 2014 :

- l'une s'adressant aux abonnés ayant besoin de petites puissances (comprises entre 50 kWf et 120 kWf),
- l'autre s'adressant aux très grands consommateurs à fidéliser (puissances supérieures à 6 000 kWf).

L'offre « puissance mini » fixe le droit de raccordement (DR), exigible à la signature d'une police d'abonnement au tarif « puissance mini », à 60 000 €HT (valeur janvier 2015), exigibles en deux fois :

- 50% à la signature de la police d'abonnement ;
- 50% à la date de mise en service. Le paiement de cette seconde partie pourra être étalé à la demande du client sur les 3 premières années de raccordement (soit 10 000€/an).

Les offres « puissance classique » et « puissance maxi » prévoient des droits de raccordement en 2 parties fixes (indexées sur le BT41) :

- DR exigible à la signature de la police d'abonnement (385,53€/kW souscrit pour 2017),
- R'2 exigible à la date de mise en service, dont le paiement pourra être étalé sur les 5 premières années du raccordement (96,95 € HT/kW souscrit pour 2017).

**d) Évènements marquants 2017**

Durant l'épisode de canicule de juin 2017, le service a été maintenu sans faille, avec un pic de production de 219 Méga Watt Froid (MWf).

La nouvelle centrale réalisée en 2016 sur le site BNF a été mise en service sur l'exercice 2017. Elle a permis de sécuriser la fourniture de froid des abonnés du réseau BERCY en ajoutant une capacité de 7 MW au réseau.

### 3. LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

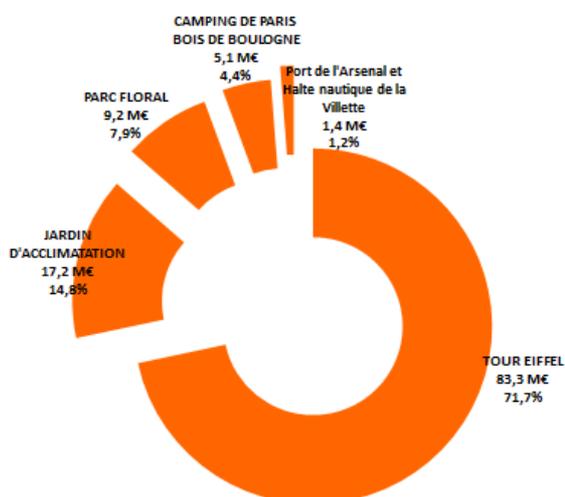
#### Présentation du secteur

Ce secteur est composé de 5 délégations portant sur des grands équipements accueillant des activités d'agrément et de loisirs : Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel, Ports de plaisance.

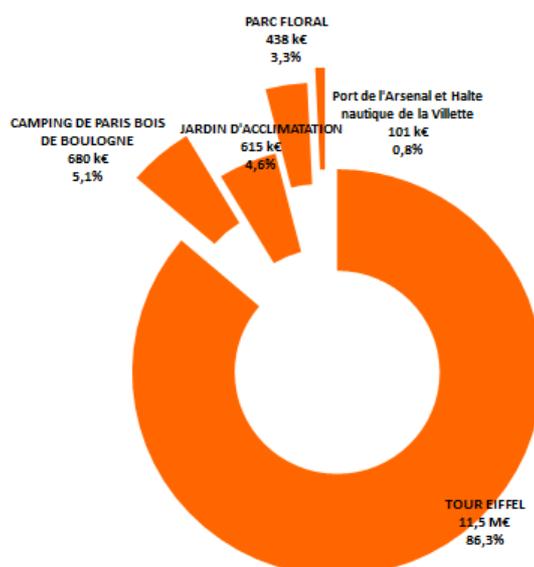
#### Grandes masses financières du secteur tourisme et loisirs

	2017	2016
Chiffre d'affaires	116,3 M€	108,4 M€
Redevance	13,3 M€	20,9 M€

#### Répartition CA 2017



#### Répartition redevances 2017



## 3.1 PARC FLORAL

### Présentation de la délégation de service public

La délégation du Parc Floral a été confiée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 à la SEPE (Société d'Exploitation du Parc Floral), filiale de GL Events, pour une durée de 16 ans, pour l'animation et la gestion de halls d'expositions et du lieu de réception au sein du Parc Floral, un espace de promenade paysager de 35 hectares, au cœur du bois de Vincennes. Le site est l'un des 4 sites du jardin botanique de la Ville de Paris.

Le délégataire a pour mission principale l'exploitation et la gestion de bâtiments d'expositions et de salons de réceptions, les principales concessions domaniales sont le hall d'expositions du Parc Floral dit « hall de la Pinède » et le lieu de réception « La Chesnaie du Roy ».

Le délégataire doit également gérer des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), assurer la gestion du point de vente et d'information du public « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le Parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Le programme contractuel de travaux s'élève à 6,06 M€ HT, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'utilisateur.

Enfin, le délégataire doit obtenir la certification ISO 14001.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le délégataire a dégagé un chiffre d'affaires de 9,2 M€, en augmentation de 8,6 % par rapport à 2016. Il est principalement généré par l'espace événements (7,9 M€), puis par la Chesnaie du Roy (882 k€) et enfin par l'espace jeux (191 k€).

La redevance versée au délégant comprend une part fixe d'un montant de 408 k€ en 2017.

Cette part fixe est complétée par une redevance variable correspondant à 3% de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT. En 2017, cette redevance variable s'est établie à un montant de 30 k€.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	9,23 M€	8,51 M€
Redevances versées par le délégataire	438 k€	422 k€
Résultat net de la délégation	1,97 M€	1,98 M€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Sur le volet événementiel

En 2017, 115 événements ont été organisés. 55 événements, dont une majorité de salons (33), se sont tenus dans « l'espace événement » et 60 événements, dont une majorité d'événements

d'entreprises se sont déroulés à la Chesnaie du Roy. Une majorité d'événements de « l'espace événements » sont récurrents (38).

Le pavillon 18, n'a accueilli aucune manifestation organisée par la SEPE durant l'année 2017. L'exploitation de ce pavillon reste difficile du fait de sa situation excentrée et de ses contraintes d'exploitation.

#### Volet activités ludiques dans le Parc :

L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 17 Rosalies, un mini-golf de 18 trous, des tables de ping-pong et l'organisation de chasses au trésor. Il a été ouvert du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

#### Nombre de visiteurs

592 870 visiteurs ont été recensés lors des 54 événements organisés dans l'espace événement (hors sessions d'examens et événements ne correspondant pas à des salons). 46 % de ces manifestations ont bénéficié du service de navettes.

13 665 personnes ont fréquenté le site de la Chesnaie du Roy lors des 58 évènements.

#### Sanitaires publics

Les sanitaires publics font l'objet d'un nettoyage quotidien. Deux passages quotidiens sont mis en place durant la saison haute d'avril à septembre. Un responsable d'exploitation effectue des opérations de suivi et de contrôle à un rythme hebdomadaire.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs de location du hall de la Pinède varient de 1,53€ à 5,12€ le m<sup>2</sup> en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 3,86 € à 11,25€ le m<sup>2</sup>, selon le pavillon concerné et la durée de la location.

Concernant la Chesnaie du Roy, il existe une tarification distincte selon le type d'événement. Pour des événements professionnels, trois tarifications sont appliquées selon la jauge de personnes, allant de 3 086 € à 12 345 € et selon la durée. Les événements privés type mariage et autres sont facturés de 1 852 € à 15 430 € la journée.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. Avec l'accord de la Ville de Paris, il n'y a pas eu d'augmentation de tarifs sur l'Espace Jeux en 2017.

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes).

### **d) Événements marquants 2017**

#### **Mise en place d'une tarification à l'entrée du Parc Floral**

L'année 2017 est marquée par la mise en place d'une tarification à l'entrée du Parc Floral, décidée par la Ville de Paris. Si les visiteurs des événements organisés par la SEPE ne sont pas concernés dans la mesure où il ne leur est pas demandé de s'acquitter d'un droit d'entrée du parc en plus des tarifs de la SEPE, cette évolution a apporté des modifications à la fréquentation du parc sur l'année, le rendant moins animé et pouvant à terme avoir un impact sur l'activité des sous concessionnaires.

#### **Création de la Maison du Jardin Botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen**

La Maison du Jardin Botanique où se situent l'accueil et la boutique a été créée en 2016. Ces espaces sont gérés dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique propose des produits biologiques et en lien avec la nature. En 2017, la fréquentation est restée fragile, très

irrégulière, et soumise à une saisonnalité forte, mais le chiffre d'affaires a quand même connu une progression. Les clients ont fait de bons retours sur la boutique (qualité des produits, possibilité d'achat de plantes du parc, aménagement du lieu apprécié, service d'emballage cadeaux...). La fréquentation de la boutique pourrait néanmoins être impactée à terme par l'évolution de la fréquentation liée à la mise en place de la tarification Le point d'accueil du Parc, repris par la Maison du Jardin Botanique depuis mars 2016, est conforme aux normes Quali Paris.

L'espace City'Zen est géré dans le cadre d'un contrat de sous-occupation également avec la société INSPIR. Il correspond à un usage de la Maison du Jardin Botanique pour des activités de bien-être et de ressourcement. Il a été ainsi organisé des cours, des stages/formations/ateliers et des séminaires zen. La communication de l'espace a été développée en 2017.

### **Service de navette**

Il est systématiquement proposé aux clients de la SEPE d'utiliser le service de navettes entre le métro/RER et les entrées du parc. Les prestataires ciblés sont engagés dans une démarche de respect de l'environnement.

En 2017, plusieurs partenariats nouveaux avec des prestataires de transport ont permis de développer le service de navettes.

### **Suivi du programme de travaux**

#### Chesnaie du Roy

Le permis d'aménager de la Chesnaie du Roy a été délivré le 10 octobre 2016, les travaux se sont tenus à l'été 2017 : remplacement de la terrasse et du garde-corps, mise en conformité des sanitaires, amélioration de la performance énergétique de la Pagode, plafonds, ascenseur, sas, traitement des parkings en dalles engazonnées et mise en place d'un éclairage...

#### Espace événement

En 2017, les travaux ont concerné la rénovation des ouvrants latéraux, le passage en éclairage LED pour le hall de la Pinède et la réfection des sanitaires pavillons.

L'auditorium a été transformé en « pavillon Tilleul » désormais disponible en multi-usage du fait du retrait des fauteuils fixes, 384 m<sup>2</sup> d'espace d'exposition ont ainsi été générés.

#### Attractions ludiques

Deux nouvelles Rosalies doubles ont été acquises et l'éclairage du mini-glof a été rénové.

## 3.2 TOUR EIFFEL

### Présentation de la délégation de service public

L'année 2017 a marqué la fin de la délégation de service public conclue le 16 décembre 2005 avec la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel) qui concernait la gestion de ce monument et l'exploitation du service public et des activités complémentaires et annexes. La convention portait sur le monument et la surface d'emprise au sol comprise entre les quatre piliers à l'exclusion des emprises antennaires situées au sommet. A la suite de l'avenant numéro n°7 voté par le Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017, le périmètre de la convention a été élargi pour tenir compte des contraintes posées par le contexte sécuritaire. La délégation est arrivée à échéance le 31 octobre 2017, selon les termes de l'avenant n°6 du 22 décembre 2016.

Le 1er novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 millions d'euros HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques seront ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la 20ème campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et la rénovation du scintillement. Ainsi, la Ville de Paris a l'ambition de faire de la Tour Eiffel, qui a accueilli plus de 6 millions de touristes en 2017, une vitrine irréfutable de la qualité de l'accueil parisien.

Monument emblématique de Paris, la Tour Eiffel est ouverte tous les jours de l'année, sauf aux périodes où les conditions météorologiques ou les impératifs de sécurité imposent sa fermeture.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires de la délégation** est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **83,3 M€** en 2017 contre 78,4 M€ en 2016. La hausse du chiffre d'affaires s'explique par la hausse de la fréquentation (+4,5 %), par la hausse des tarifs, ainsi que par des redevances des activités annexes en progression.

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 124,6 M€ en 2017. Il est constitué des recettes de billetterie (68 M€, en hausse de 8 % par rapport à 2016), des recettes des restaurants (42,5 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2016) et des recettes des boutiques (11 M€, en hausse de 12 % par rapport à 2016).

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2017 à un montant total de 662 k€. Ce chiffre est en hausse de 10 % par rapport à l'exercice précédent grâce à de nombreuses opérations de tournages en 2017.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de - 2,4 M€.

La Ville de Paris percevait, selon les dispositions de l'ancienne convention de délégation de service public, une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires généré sur le site, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti. Dans le cadre de la nouvelle convention, la redevance est plafonnée jusqu'en 2024 à 8 M€ (indexée). Au titre de 2017, la Ville a perçu une redevance totale de 11,5 M€ (10,2 M€ au titre de la précédente DSP et 1,3 M€ au titre de la nouvelle DSP) dont 8,1 M€ de redevance fixe et 3,4 M€ au titre de la redevance variable.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	83,3 M€	78,4 M€
Redevances versées par le délégataire	11,5 M€	18,5 M€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 2,4 M€	- 5,2 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Fréquentation

La Tour Eiffel a accueilli 6 104 000 visiteurs en 2017, soit une hausse de 263 000 visiteurs par rapport à 2016 (+4,5 %).

Ce résultat est lié à la reprise constatée dès mi-septembre 2016 qui s'est poursuivie jusqu'au premier semestre 2017, à un été stable comparé à 2016 et à des conséquences moins fortes que prévu des travaux de sécurisation sur la fréquentation à la fin de l'année 2017.

81% des visiteurs sont originaires de l'étranger (contre 73,3% en 2016). 40% de ces visiteurs viennent d'Europe (hors France), 13 % d'Amérique du Nord et 13 % d'Asie.

L'âge moyen des visiteurs est de 36 ans.

### Satisfaction des visiteurs

L'année 2017 a vu le changement de prestataire chargé par la SETE de réaliser des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients. La note de satisfaction globale est de 7,5 sur 10 (7,7/10 en 2016). Le taux de recommandation de la visite est de 96 % et le taux d'intention de revisite de 77 %. Le temps d'attente aux caisses constitue le principal point d'insatisfaction (55 % des visiteurs en sont insatisfaits).

### Services aux clients

1 387 823 billets ont été vendus par internet (groupes + individuels + restaurants), soit en hausse de 7,7 % par rapport à 2016. Le taux d'achat en ligne est de 7,2 % pour l'ensemble du segment clients individuels, en baisse par rapport à 2016 (-0,7 points).

### Les locations d'espaces

L'exploitation de la salle Gustave Eiffel est dédiée uniquement aux manifestations événementielles professionnelles et aux opérations de relations publiques. Son activité a été durement affectée par les événements connus en France en 2015 et 2016 avec une réaction immédiate des professionnels de ce secteur. L'année 2017 s'est avérée être une année de reprise sous l'effet d'une politique commerciale dynamique. Le Salon Gustave-Eiffel a réalisé un chiffre d'affaires de 1,32 M€, contre 1,09 en 2016.

## c) Politique tarifaire

Le ticket moyen s'est élevé à 11,15 € en 2017, contre 10,78€ en 2016. Cette hausse de 3,4 % est le résultat de l'augmentation des tarifs intervenue au 1<sup>er</sup> novembre 2017 conformément aux dispositions du nouveau contrat de délégation de service public.

Pour une plus grande lisibilité, la grille tarifaire a été simplifiée. Elle a été réévaluée avec une hausse contenue, qui maintient des tarifs modérés par rapport à la concurrence internationale. La tarification retenue comporte les tarifs suivants : 10 € le tarif 2ème étage escalier (7 € en 2016), 16 € pour le tarif 2ème étage ascenseur (11 € en 2016), 19 € pour le tarif sommet escalier plus ascenseur (13 € en 2016) et 25 € pour le tarif sommet ascenseur uniquement (17 € en 2016).

La grille tarifaire vise également à préserver l'accès à tous avec des taux de réduction uniques et significatifs pour les enfants et personnes handicapées (-75 % soit 6,3 € pour le sommet par ascenseur), les jeunes de 12 à 24 ans (-50 %) et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA.

#### d) Évènements marquants 2017

L'année 2017 a été marquée par le renouvellement de la délégation de service public au 1<sup>er</sup> novembre 2017, qui prévoit un très ambitieux programme de travaux sur un périmètre légèrement élargi.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a approuvé, lors de sa séance du 27 mars 2017, la réalisation d'une opération de sécurisation du parvis de la Tour Eiffel. Ce projet consiste en l'installation d'une clôture intégrant un espace constitué du parvis de la Tour Eiffel et une partie des jardins latéraux à celui-ci. La maîtrise d'ouvrage était assurée dans un premier temps par la Ville de Paris qui a transféré celle-ci ainsi que les marchés associés à la SETE en août 2017. La réception des travaux est prévue en octobre 2018.

Au niveau de l'activité, à l'image de la situation du tourisme français et francilien, l'année 2017 a marqué une reprise de la fréquentation.

Les autres éléments marquants de l'année sont :

- L'animation hivernale (Patinoire) : une patinoire de hockey-sur-glace a été installée au 1<sup>er</sup> étage de décembre 2016 à février 2017. En préambule du championnat du monde de hockey-sur-glace, grand événement sportif qui se tenait à Paris en mai 2017, des sessions d'initiation ont été proposées gratuitement aux visiteurs de la Tour ;
- La 3<sup>e</sup> édition de la course d'escalier du monument : « la Verticale » ;
- 300 millionième visiteur de la Tour : pour célébrer les 300 millions de visiteurs accueillis depuis son ouverture au public en 1889, la Tour Eiffel a proposé au public une soirée exceptionnelle (Illumination spéciale du monument, musique à tous les étages et sur le parvis, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Ville de Paris, DJ Set au 1<sup>er</sup> étage, mur de photos géant pour laisser une trace de son passage et concours photo sur les réseaux sociaux).

### 3.3. JARDIN D'ACCLIMATATION

#### Présentation de la délégation de service public

Une nouvelle convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à compter du 10 octobre 2016.

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé à **49,3 M€** sur la durée totale de la convention (programme de réhabilitation, de démolition, de construction et d'installation de nouvelles attractions et ateliers accompagné d'un vaste programme paysager plus fidèle aux tracées d'origine du Jardin). Ce programme contractuel d'investissements (PCI) vise à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels.

Le délégataire indique qu'afin de garantir la qualité des prestations réalisées et le respect du caractère patrimonial du Jardin, **le montant des investissements à réaliser se porte à hauteur de 60 M€.**

La **SA Jardin d'Acclimatation** exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- la biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- la culture et l'ouverture sur l'art ;
- la culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Ballades à dos de dromadaires (« Le Clos des Dromadaires ») ;
- Activités nature « Paris concept ».

#### Analyse de l'exécution du service public

##### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le délégataire a développé une stratégie d'internalisation des activités génératrices de chiffre d'affaires (restauration), d'optimisation des horaires d'ouverture du Parc et de ses activités, de diminution du recours aux prestataires extérieurs, et de refonte des processus et de l'organisation interne.

Le **chiffre d'affaires (CA) net de la délégation** s'élève à **16,96 M€** (15,68 M€ en 2016, par agrégation des deux périodes de contrats constatées sur l'exercice).

Le **résultat net de la délégation** est de **459,5 k€**, positif pour la première fois depuis 2010, et le meilleur résultat net depuis 2006 (+3,4 M€ par rapport à 2016).

Les produits d'exploitation sont en progression (+1,1 M€, soit +7 % par rapport à 2016) :

- ✓ Le chiffre d'affaires des entrées est en hausse (+2 %), après une baisse importante constatée en 2016 ;
- ✓ La reprise en gestion directe de plusieurs sous-concessions de restauration permet de dégager un CA supplémentaire de 3,2 M€ (+3 M€ par rapport à 2016) ;
- ✓ Les attractions ont connu un recul de CA de 765 k€ (-11%), compte tenu de l'impact des travaux débutés en septembre ;

- ✓ Les redevances diminuent de 272 k€ (-57 %) en raison de la stratégie d'intégration des activités précédemment sous-concédées ;
- ✓ Certains activités sont en progression, dont les locations événementielles (+ 207 k€).

Les charges d'exploitation connaissent une croissance limitée (+5 %) notamment :

- ✓ Salaires et charges patronales : + 418 k€ ;
- ✓ Personnel intérimaire et détaché : + 549 k€, en raison de l'intégration de l'activité restauration ;
- ✓ Personnel extérieur et détaché : + 753 k€ (contrat d'assistance pour le projet de travaux) ;
- ✓ Coût des ventes : + 835 k€, en raison de l'intégration de l'activité restauration et des achats de matières premières.

De manière générale, le poids de la masse salariale est important en raison de l'ouverture du Parc 365 jours par an et de la diversité de l'offre proposée.

Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance minimale garantie de 615 k€ HT sur les années 2017 et 2018.

	2017	2016
Chiffre d'affaires net	16,96 M€	15,68 M€
Redevances versées par le délégataire	615 k€	1,20 M€
Résultat net de la délégation	459,5 k€	-2,93 M€

## b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2017 a enregistré une fréquentation de **1 558 425 visiteurs** (4<sup>ème</sup> meilleure performance depuis 1995), en légère baisse par rapport à 2016 du fait de conditions météorologiques moins favorables.

**164 288 visiteurs** ont pu bénéficier d'une entrée gratuite au Jardin en 2017, chiffre en légère baisse également.

Une grande partie du Jardin est restée ouverte au public pendant la durée des travaux débutés en septembre 2017.

## c) Politique tarifaire

L'évolution des tarifs est soumise à une commission de surveillance prévue par le contrat. Les tarifs des entrées seront revalorisés après la rénovation des attractions finalisée en 2018 selon la tarification après rénovation des attractions prévue en annexe C du contrat de DSP en vigueur.

En 2017, la tarification suivante s'est appliquée à compter du mois de février, conformément aux clauses du contrat de DSP :

- Le plein tarif est fixé à 3,50 € TTC - *entrée réduite à 2€ pour tous à compter du 23 septembre afin de tenir compte des travaux et de l'accès à un village des manèges éphémère.*
- Le tarif réduit varie de 1,50 € TTC pour les groupes scolaires (école, crèches et centres de loisirs) à 1,75 € TTC (+17 %) pour les familles nombreuses de 3 enfants et plus et les seniors, les tours opérateurs et les visiteurs de la Fondation.
- La gratuité est élargie et est consentie aux accompagnateurs des groupes scolaires, aux enfants de moins de 3 ans, aux personnes handicapées/PMR et leur accompagnant, ainsi que les bénéficiaires du RSA.
- Le prix du carnet de 15 tickets est maintenu à 35 € TTC.
- Des packs « découvertes » et « all inclusive » seront proposés.

Le parcours en « Petit train » de la Porte Maillot (incluant le trajet A/R + entrée au Jardin) est tarifé à 8,80 € TTC.

En 2017, le Parc a été gratuit les mardis de janvier et a proposé des animations gratuites tout au long de l'année (Théâtre de Guignol, Ferme du Jardin, présence de jongleurs, magiciens ou cracheurs de feu dans les allées...). L'accès au Parc a également été gratuit du 3 au 23 septembre, afin de tenir compte de l'impact des travaux.

En 2017, 15,3 % des visiteurs du Jardin ont bénéficié d'une entrée gratuite et 10,9 % d'un tarif réduit.

#### **d) Événements marquants 2017**

En 2017, le délégataire a engagé une refonte de son organisation interne afin de faire face à l'accroissement du volume d'activité et de répondre à l'ambition du nouveau projet. Autour du Directeur général délégué, sont positionnées une direction ressources, une direction de l'exploitation et une direction marketing et ventes.

Les conditions d'exploitation en 2017 ont été marquées par le renforcement du niveau de sécurité à la suite des attentats de Paris, par la reprise en gestion directe par le délégataire de l'activité de restauration du Pavillon des Oiseaux, de la Ferme normande et de la Chaumière Gourmande, par le début des travaux prévus dans le PCI et par la refonte de l'organisation interne.

Les travaux initiés en 2017 au titre du PCI, groupés sous l'intitulé « Un nouveau Jardin pour Paris », sont les plus importants engagés depuis la création du Jardin en 1860. Ils ont débuté le 3 septembre 2017. Au terme de l'année 2017, les chantiers suivants ont été amorcés : réhabilitation du bâtiment Eugénie, restauration des édifices de l'époque napoléonienne (Grande Volière, Magnanerie...), recréation de l'entrée historique « Sablons », dégagement des allées et du cœur du Jardin, redécouverte des abords de la rivière.

Cette première tranche de travaux, terminée le 31 mai 2018, a permis de restaurer le patrimoine architectural du Parc et de proposer aux visiteurs une offre de loisirs renouvelée et de nouveaux services. Les attractions emblématiques du Jardin ont été renouvelées et 17 manèges neufs ont été installés.

Pendant les travaux, une offre de service a été maintenue. Un Village de manèges éphémère a été installé dans la zone sud du Parc.

Des activités complémentaires ont été développées, dont notamment la restauration. Le délégataire a réintégré directement dans son exploitation l'activité d'anciennes sous-concessions de restauration :

- Le Pavillon des Oiseaux à compter du 15 janvier 2017 (rouvert à partir de février 2017 avec une offre renouvelée).
- La Petite Ferme à compter du 15 janvier 2017 (les travaux de mise aux normes nécessaires n'ont en revanche pas permis l'ouverture de l'équipement en 2017).
- La Chaumière Gourmande à compter du 2 octobre 2017.

Un nouveau site Internet a été créé, adossé à une stratégie repensée concernant la présence et l'utilisation des réseaux sociaux.

## 3.4 CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

### Présentation de la délégation de service public

La délégation, conclue en 2011 pour une durée de 10 ans avec la **SARL Camping Indigo Paris**, porte sur une surface d'emprise de 6,9 ha.

Le camping offre 410 emplacements :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec électricité 4 ampères, 46 emplacements simples,
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 22h.

L'établissement comporte également une épicerie ouverte tous les jours, ainsi qu'un restaurant ouvert toute l'année.

Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos, une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est en hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent (**5,1 M€** en 2017 contre **4,3 M€** en 2016). Cette hausse est significative, notamment concernant l'hébergement en camping, en augmentation de près de 20 % par rapport à 2016, après une baisse de près de 24 % l'année précédente. L'offre en locatif, est également en augmentation de plus de 20 % par rapport à 2016, après une baisse de 9 % l'année précédente.

L'activité restauration a continué sa progression, bénéficiant à nouveau du vif succès du food truck Air Stream. L'épicerie, après avoir connu une forte baisse en 2016, est en hausse de 24 %, en lien avec la progression globale de l'activité et le développement de la vente de produits locaux, frais et secs, en provenance d'un fournisseur d'Ile-de-France.

Le **résultat net** de la délégation est de **395,8 k€**, en hausse de 20% par rapport à 2016 (328,9 k€).

A la suite d'un exercice 2016 marqué par un déficit important en raison d'une mauvaise conjoncture, le chiffre d'affaires 2017 est remonté quasiment au niveau de celui de 2015, avec un impact positif sur le résultat. Ce redressement est cependant dû à une gestion très fine des charges.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires, à un taux différencié selon la nature des activités (activités principales ou annexes) et assortie d'un minimum garanti.

En 2017, la Ville de Paris a perçu une **redevance de 679,9 k€** en hausse de 2,8 % par rapport à l'année 2016, cette évolution étant en lien direct avec l'évolution du chiffre d'affaires servant de base au calcul de la redevance.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	5,1 M€	4,3 M€
Redevance versée par le délégataire	679,9 k€	661,2 k€
Résultat net de la délégation	395,8 k€	328,9 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

En 2017, le camping a comptabilisé 204 399 nuitées (+22,8 % par rapport à 2016) dont 70 523 nuitées en locatif (+ 22,5 %).

La progression des nuitées sur le Camping, quasi similaire en emplacements de camping et en locatif, prouve une véritable relance de l'activité constatée en mars 2017 et confirmée durant l'été. L'émergence des plateformes type AirBnb notamment, ayant également comme clientèle cible une famille faisant un séjour de 3 ou 4 jours, représente une forte concurrence pour le Camping. Mais, le positionnement très nature et environnemental de Huttopia permet d'attirer une clientèle spécifique française et étrangère très sensible au plein air et à l'environnement. La fréquentation étrangère, qui représente 64 % de la clientèle, a été marquée par une forte croissance des clientèles espagnole (+63 % des nuitées), italienne (+45 %) et anglaise (+31 %). La clientèle issue de nationalités extra-européennes est en progression, dont les clientèles chinoise et coréenne. La part de clientèle française reste stable et représente 36 %.

La durée moyenne du séjour est stable et s'établit à 3,34 jours.

Des audits internes sont réalisés par des personnels du siège de l'entreprise (validation de l'application des procédures de gestion, étude de qualité du service de restauration, validation de l'application des procédures du patrimoine végétal, contrôles de fonctionnement du site, de besoins du personnel, des procédures...). Les questionnaires de satisfaction révèlent les points de satisfaction suivants : qualité de l'accueil et processus de réservation, qualité des aménagements (valorisation des espaces naturels avec les espaces piétonniers sans voiture, revégétalisation de l'espace à l'entrée du camping), propreté et équipements des sanitaires, service de navette électrique.

Les points d'amélioration sont : Service WIFI gratuit, mais problèmes de connexion WIFI en période de haute fréquentation, les difficultés de connexion Internet étant très importantes dans le Bois de Boulogne, même si l'arrivée de la fibre a légèrement amélioré la qualité de services (le débit entrant du Camping est passé, fin 2017, de 10 Méga à 100 Méga). Les informations touristiques ont été améliorées en relation avec la Fondation GoodPlanet afin d'inciter les campeurs à fréquenter ce lieu situé à proximité pour développer la sensibilisation et les activités nature.

Le principal point d'insatisfaction est, comme en 2016, le bruit émanant de la discothèque en plein air du domaine de Longchamp.

L'établissement dispose d'un site internet dédié traduit en 4 langues, associé à un service de réservation en ligne. En 2017, près de 427 000 visites sur le site ont été enregistrées.

## **c) Politique tarifaire**

Un avenant relatif à la modification de la grille tarifaire annexée à la convention a été signé le 15 mai 2017 afin de prendre en compte les hausses successives des taux de TVA - de 5,5 % à 10 % entre 2011 et 2014 - applicables aux activités locatives et d'hébergement. Une nouvelle grille tarifaire, a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et jusqu'à échéance de la convention, avec des conditions de révision annuelle identiques à la précédente.

Elle prend en compte le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse) et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 27,10 € et 38,80 € par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 13,70 € et 21,80 € par nuit. Le forfait électricité coûte 6 € par nuit en toute saison.

En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 95 € et 136 € par nuit et les cottages bois entre 101 € et 148 € par nuit.

## **d) Événements marquants 2017**

### **➤ Reprise de l'activité économique en 2017**

Les attentats de 2015 qui ont engendré une forte diminution de la fréquentation des centres touristiques à Paris et l'inondation du Camping suite à la crue de juin 2016, ont fortement impacté le chiffre d'affaires 2016 du Camping.

Pour 2017, la promotion touristique de la destination de Paris menée par la Ville de Paris et l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) ainsi que l'annonce de la sélection de Paris comme ville accueillant les Jeux Olympiques en 2024 ont conduit à une reprise significative de fréquentation du Camping, constatée dès avril 2017.

De plus, la clientèle étrangère s'est élargie à des origines plus lointaines comme la Chine et la Corée du sud.

### **➤ Changement de marque Camping Indigo - CityKamp**

La marque « Indigo », déployée très largement sur le territoire français en 2015 par le groupe Vinci pour ses parkings, a porté atteinte à l'image de Camping Indigo, prêtant à confusion, notamment dans les grandes villes touristiques. Après avoir porté l'affaire en justice, Huttopia a dû abandonner la marque Indigo.

Fin 2017, Huttopia a mis en place la dénomination CityKamp pour les campings en ville. Ainsi, le Camping de Paris est devenu CityKamp by Huttopia.

### **➤ Programme de travaux de maintenance des installations du Camping en 2017 :**

Les travaux décrits ci-après ont été menés tout au long de la saison sans aucune interruption de l'exploitation du Camping :

- Amélioration du signal wifi pour les clients du Camping,
- Renouvellement de la literie dans 38 mobil-homes,
- Reprise complète de l'étanchéité des toitures du bâtiment de l'atelier technique du Camping,
- Remise en état des emplacements durant l'hiver 2017 suite aux inondations de juin 2016.

Ces travaux ont représenté un montant de 67 116 €.

## 3.5 PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

### Présentation de la délégation de service public

Entrée en vigueur en 2008 pour une durée de 15 ans, la délégation de service public a pour objet la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette, la gestion et l'exploitation des deux ports. Le délégataire est **Fayolle Marine**.

Situé à Paris dans les 4<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux.

Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, ceci afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

En 2017, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,4 M€** dont 1,23 M€ de produits d'amarrages; et 0,14 M€ de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Par rapport à 2016, le chiffre d'affaires est stable.

Le **résultat net** de la délégation est de 113,9 k€ en diminution par rapport à 2016.

Le délégataire a versé une redevance de 101,2 k€ contre 96,4 k€ en 2016.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	1,4 M€	1,4 M€
Redevances versées par les délégataires	101,2 k€	96,4 k€
Résultat net de la délégation	113,9 k€	185,4 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Fréquentation :

Tous contrats confondus, l'Arsenal et la halte nautique de la Villette ont accueilli 1 313 bateaux en 2017, contre 1 287 en 2016, soit une hausse de 2 %.

Le nombre total de nuitées enregistrées est de 66 799 pour 67 590 en 2016 (-1,2 %).

Les bateaux en contrat journalier passent en moyenne 7,9 nuitées par séjour (chiffre stable comparé à 2016).

	Nuitée max/ an	Nuitée 2017	Taux d'occupation
<b>Port de l'Arsenal</b>	61 200	57 178	93%
<b>Halte nautique de la Villette</b>	10 080	9 621	95%
<b>Total</b>	<b>71 280</b>	<b>66 799</b>	<b>94%</b>

Le taux d'occupation du Port de l'Arsenal atteint 93 %, soit 1,5 point de moins par rapport à l'année 2016. La fréquentation des bateaux en contrat journalier a augmenté de 5 % (contrats à la semaine ou à la nuitée), celle des bateaux en contrat mensuel a diminué de 2 % et le nombre de bateaux en contrat annuel est également en légère baisse (-4 %). Au cours de l'année 2017, 7 bateaux (sur un nombre maximum de 15 bateaux autorisé par le contrat de délégation de service public en cours) ont bénéficié de la possibilité d'exercer une activité professionnelle liée à la plaisance depuis le Port de l'Arsenal. Les activités actuellement développées dans le cadre de ces contrats sont des activités de bateaux école et de bateaux promenades. Avec l'arrivée d'un nouveau bateau ces contrats professionnels sont en augmentation de 12%.

Le nombre des bateaux à passagers est stable en 2017, avec 30 contrats enregistrés pour 32 en 2016. A noter que 75 % des bateaux passagers ayant fait escale au port de l'Arsenal en 2017 étaient de nationalité néerlandaise.

Le taux d'occupation de la halte nautique de la Villette enregistre un taux de 95 % avec une capacité d'accueil supplémentaire de 4 emplacements. Ce succès s'explique par une bonne gestion des réservations, et la mise en place de tarifs attractifs à la semaine. La fréquentation des contrats journaliers est en diminution, compensée par une augmentation des contrats semaines. Les contrats mensuels sont en légère baisse avec -1 % par rapport à l'année 2016.

#### Qualité - services disponibles aux usagers :

Les services sont maintenus dans leur intégralité avec notamment un service d'information afin de prévenir les plaisanciers de la réception de leurs colis ou le service de livraison de bouteilles de Gaz qui est un véritable confort pour les plaisanciers. En 2017, Fayolle Marine a mis en place le WIFI sur l'ensemble du Port de l'Arsenal, requalifié l'ensemble des sanitaires, et un service de ventes de sacs de glaçons en 1 ou 3 kg a été mis en place à la demande des usagers.

#### Satisfaction :

Dans le cadre de la démarche qualité, et soucieux de l'avis des plaisanciers, l'indicateur de qualité mesuré par le biais de questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. En 2017, Fayolle Marine a décidé d'orienter ses questionnaires sur 4 sujets majeurs :

- La mise en place du WIFI,
- La réfection des sanitaires et le réaménagement de la salle des plaisanciers,
- Le faucardage des algues du port.

Concernant le thème « WIFI », les retours de satisfaction sont les suivants

- Très satisfait : 19%
- Satisfait : 22%
- Pas très satisfait : 24%
- Pas satisfait : 8%
- Sans avis : 27%

La problématique vient du débit source encore faible de la part du distributeur ORANGE. L'arrivée de la fibre en 2019 permettra de résoudre ce problème.

Le second thème abordé concerne les aménagements réalisés par Fayolle Marine notamment pour les sanitaires ainsi que pour la salle des plaisanciers. 50% des plaisanciers se disent très satisfaits, 25% satisfaits, 2% pas satisfaits et 23% sans avis.

Le dernier thème concerne le faucardage du Port. En effet face au développement massif des plantes aquatiques sur les sites, des actions communes menées par la Ville de Paris et complétées par des opérations ponctuelles de Fayolle Marine, ont été mises en place au cours de l'année 2017. Ces actions ont été bien perçues par les plaisanciers, puisque 76 % des usagers se disent satisfaits ou très satisfaits, 13% sont mécontents, et 11% sans avis.

Incidents :

Aucun incident majeur n'est survenu sur le site.

**c) Politique tarifaire**

Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, internet, photocopie...).

Pour un bateau inférieur à 6 m de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 8,57 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 149,60 € HT et de 1 979,45 € HT pour un contrat annuel.

**d) Événements marquants 2017**

Sécurité :

Un évènement majeur a affecté l'exploitation du Port en 2017 : l'apparition de plantes invasives. Des actions ont été menées avec le Ville de Paris pour endiguer ce phénomène gênant la navigation des bateaux.

Qualité :

Des travaux de requalification des sanitaires du Port ont été menés. La mise en place du WIFI a été finalisée.

Environnement :

100% des nouvelles conventions annuelles ont été attribuées à des bateaux possédant un équipement environnemental. Les économies d'énergie et les réductions de consommation se sont poursuivies grâce à une stabilisation de la consommation électrique et à l'installation d'éléments adaptés à l'économie d'eau.

## 4. DEPLACEMENTS

### Présentation du secteur

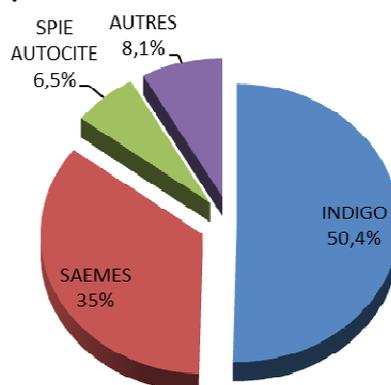
La Ville de Paris est propriétaire de 146 ouvrages dont 127 en souterrain et 19 en surface.

Ils sont exclusivement gérés en délégation de service public (DSP). Au 31 décembre 2017, la Ville de Paris comptabilisait 123 délégations.

La Ville de Paris offre ainsi 68 223 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 3 485 places aux 2 roues (motos et vélos) et 80 places aux autocars.

Les 123 délégations se répartissent entre **9 délégataires** :

Délégataires	Nombre de contrats
INDIGO	62
SAEMES	43
SPIE AUTOCITE	8
SAGS	3
Q-PARK	3
INTERPARKING	1
REAL PARK	1
ACCOR	1
SNC Lyon-Diderot (*)	1
<b>Total</b>	<b>123</b>



(\*) Le parc Lyon Diderot est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES.

Trois DSP, s'achevant à fin 2016, ont été renouvelées au cours de l'année 2017. Les 3 nouveaux contrats sont ainsi répartis : 2 sont des concessions (parcs Ampère et Mairie du 14<sup>ème</sup>) et 1 est un affermage (parc Pyramides).

Il faut noter que :

- la DSP du parc Mairie du 14<sup>ème</sup>, qui est entrée en vigueur le 19/03/2017, intégrera, à compter du 01/02/2018, le parc Mairie du 15<sup>ème</sup>-Lecourbe au sein d'un même contrat.
- la DSP du parc Ampère, qui est entrée en vigueur le 11/07/2017, intégrera, à compter du 01/06/2018, le parc Villiers au sein d'un même contrat.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

	2017	2016
Chiffre d'affaires	171,5 M€	177,9 M€
Redevances versées par les délégataires	35,5 M€	36,3 M€
Résultat net des délégations	36,9 M€	41,7 M€

Le **chiffre d'affaires global est de 171,5 M€** (en baisse de 3,58 % par rapport à 2016) pour l'ensemble du secteur : 62,8 % est réalisé par le groupe INDIGO, 21,9 % par la SAEMES, 8,6 % par SPIE AUTOCITÉ et 6,7 % par les 6 autres délégataires.

La diminution du chiffre d'affaires constatée en 2017 par rapport à 2016 s'explique pour l'essentiel par la baisse des fréquentations horaires VL (-6,9 %) et des abonnés VL standards (- 4,8 %) assortie d'une légère augmentation du ticket horaire moyen constatée en 2017 (+ 1,42 %).

Si les recettes horaires et abonnés baissent de 5,9 % et 2,7 % respectivement, les recettes liées aux activités annexes progressent de + 75,7 %, celles des produits de la publicité de + 7,9 % et celles de la location de surfaces commerciales de + 3,8 %.

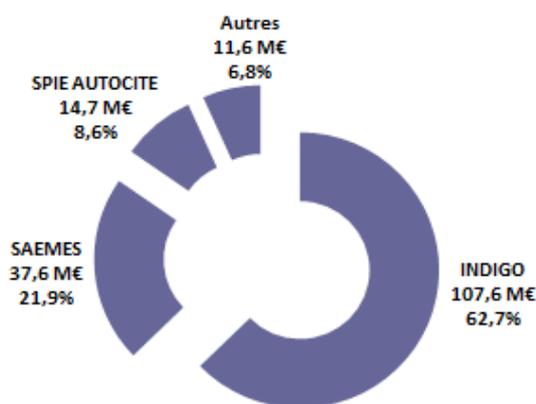
La très légère hausse du ticket moyen et la reprise économique qui permet au délégataire de trouver d'autres sources de recettes (activités annexes, publicités et locations de surfaces commerciales) permettent juste d'amortir les pertes de recettes dues au déclin des fréquentations horaires et du nombre d'abonnés évoqué ci-dessus.

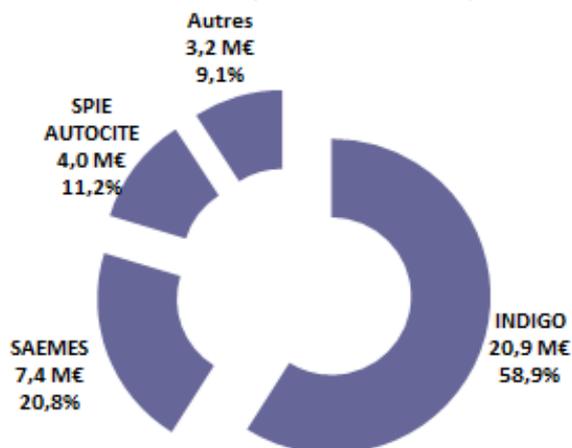
Pour l'ensemble du secteur, les **redevances versées par les 9 délégataires** à la Ville de Paris s'élèvent à **35,49 M€**. Elles proviennent pour 58,9 % d'INDIGO (20,92 M€), pour 20,8 % de la SAEMES (7,37 M€), pour 11,2 % de SPIE AUTOCITE (3,96 M€) et pour 9,1 % des 6 autres délégataires (3,24 M€).

Les redevances comportent, dans la majorité des cas, une part fixe et une part variable assise sur le chiffre d'affaires.

Délégataires	Nombre de contrats	%	CA 2017	%	Redevance au titre 2017	%
<b>INDIGO</b> y compris Indigo Nord Est (Marigny Château)	62	50,4	107,6 M€	62,8	20,92 M€	58,9
<b>SAEMES</b>	43	35,0	37,6 M€	21,9	7,37 M€	20,8
<b>SPIE AUTOCITE</b>	8	6,5	14,7 M€	8,6	3,96 M€	11,2
<b>Autres</b>	10	8,1	11,6 M€	6,7	3,24 M€	9,1
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>100</b>	<b>171,5 M€</b>	<b>100</b>	<b>35,49 M€</b>	<b>100</b>

### Répartition CA 2017



**Répartition Redevance 2017****Indicateurs de suivi du service public**Répartitions des places au 31 décembre 2017 :

Nb de places	VL standard	Places amodiées	Box	Véhicules électriques	Auto-partage	PMR	Petit gabarit	Autolib'	Activités annexes	TOTAL
2016	51 809	13 770	366	194	146	1 007	416	198	574	68 480
2017	51 477	13 726	366	206	148	1 041	450	188	621	68 223
Évolution	-0,6%	-0,3%	0%	6,2%	1,4%	3,4%	8,2%	-5,1%	8,2%	-0,4 %

Le nombre total des places VL des parcs concédés continue de diminuer en 2017. Cette diminution globale est de 257 places et est principalement due aux travaux de rénovation des parcs prévus dans les délégations de service public ou avenants.

Dans le cadre de travaux de rénovation, le plus souvent les délégataires substituent dans certains parcs des places VL standards par des emplacements dédiés à des usages alternatifs (2 roues motorisés, petits gabarits ou recharges de véhicules électriques), au stationnement PMR ou créent des places dites « famille » ou « confort » qui sont plus larges qu'une place de véhicule standard. Toutes ces actions contribuent à faire baisser le nombre total de places de véhicules légers. Certaines de ces pertes ne sont que temporaires, étant liées aux travaux de rénovation prévus dans ces délégations de service public.

Après les travaux et en fonction des engagements du délégataire, Le nombre de places proposées aux deux roues progresse de 1,3 % pour les motos et de 14,3 % pour les vélos.

Fréquentation et abonnements :

En 2017, le nombre de sorties horaires (véhicules légers) s'est élevé à 9 373 111 contre 10 064 676 en 2016 (-6,87 %).

Au total, cette baisse régulière et durable des fréquentations peut s'expliquer par plusieurs facteurs concomitants et parallèles :

- réduction du parc d'automobiles détenues par les entreprises et les particuliers parisiens,

- repositionnement de l'offre de stationnement en ouvrage sur une offre plus qualitative mais moins abordable,
- développement des offres de déplacement en commun ou alternatives à l'automobile individuelle (dont les dispositifs de covoiturage ou de voitures de grande remise proposés sur plates-formes électroniques),
- concurrence accrue des capacités de stationnement privées, notamment celles des particuliers valorisées sur des plates-formes électroniques collaboratives,
- dynamisme de certains points d'intérêt ou types d'activité économique positionnés en banlieue (quartiers d'affaire, commerce de détail en centre commercial, etc.), déplaçant la circulation et le stationnement automobile en-dehors du territoire parisien.
- pour 2017, l'application des restrictions de circulation à partir du 01/07/2017 aux véhicules ayant la vignette Crit'Air 5.

Le nombre d'abonnements standards VL s'établit à 30 784 (-4,76 % par rapport à 2016). Cette baisse s'inscrit dans le mouvement général de baisse des fréquentations des parcs.

En 2017, 100 parcs ont subi une diminution de leur nombre d'abonnés (contre 90 parcs en 2016). Ces baisses qui ont été observées sont notamment la conséquence de travaux (Lagrange Maubert, Meyerbeer (Opéra), François 1<sup>er</sup>), du départ du parc Bercy véhicules légers des dernières sociétés ayant participé à la réhabilitation du bâtiment Accord Hôtel ARENA (ex-POPB), ou du départ de flottes d'entreprises (par exemple, Pyramides).

Comme en 2016, le nombre d'abonnés résidents et résidents petits rouleurs subit une baisse en 2017 d'une proportion équivalente à celle des abonnements standards (-4,2 %).

À noter également que les parcs Ampère, Cité de la Mode - Austerlitz, Bercy Seine VL, Euronord Lariboisière et Rond-Point des Champs-Élysées proposent des tarifs résidents ou résidents petits rouleurs mais n'ont aucun abonné de ce type.

Les abonnements deux roues motorisés résistent mieux avec une baisse moins importante (- 1,96 %).

#### Réclamations :

En 2017, 130 parcs (contre 133 parcs en 2016) sur 146 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 4 295 réclamations (contre 3 740 en 2016). L'augmentation importante du nombre de réclamations concerne les délégataires INDIGO et SPIE AUTOCITÉ.

INDIGO explique que la forte augmentation ne provient pas d'une recrudescence de réclamations mais d'une amélioration du service client avec une meilleure remontée des informations. SPIE AUTOCITÉ indique que la majeure partie des réclamations provient de la situation du parc Ternes où les actes de vandalisme ont augmenté.

Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations
Dysfonctionnements techniques des équipements (caisses automatique, ascenseurs ou éclairage)	21 % (23 % en 2016)
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	41 % (37 % en 2016)
Relation à l'utilisateur (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	23 % (25 % en 2016)
Insécurité des installations, vols et vandalismes	9 % (8 % en 2016)
Manque de propreté	5 % (7 % en 2016)

## b) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats.

Pour les véhicules légers, les tarifs horaires varient entre 3,60 € et 4,80 € dans le centre (1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> arrdt), entre 3,60 € et 5,00 € dans la zone péricentrale (5<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> arrdt) et entre 2,80 € et 5,00 € dans les arrondissements périphériques (12<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> arrdt). Seul le parc Marigny Château pratique un tarif horaire de 1,40 €, du fait de son emplacement (Vincennes). Dans les 11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.

Ainsi, le prix maximum n'a pas changé en zone centrale et a augmenté de 4,2 % en zones péricentrale et périphérique. Par ailleurs, seul un parc propose le tarif maximum en zone péricentrale (1 contre 12 en 2016) et 1 dans la zone périphérique (contre 2 en 2016). Le prix minimum dans les parcs est resté identique par rapport à 2016.

Sur les 146 parcs, un tarif annuel de l'abonnement véhicules légers de base est proposé dans 136 parcs (il n'est proposé, ni dans les 8 parcs ne comportant que des amodiataires, ni dans le parc Bercy Autocars, ni dans le parc Grenier Saint Lazare).

En 2017, dans les 117 parcs souterrains, les prix annuels s'échelonnent de 2 448 € (Sébastopol) à 3 921 € (Croix-des-Petits-Champs) dans les quatre premiers arrondissements, de 1 093 € (Roquette) à 4 139 € (Bac Montalembert) du cinquième au onzième arrondissement et de 895 € (Watt) à 3 775 € (Passy) du douzième au dix-neuvième arrondissement. L'abonnement annuel du parc de stationnement Marigny-Château, dans le Val-de-Marne, s'élève à 920 €.

Dans les 19 parcs de surface parisiens traversant les 7<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, et 17<sup>ème</sup> arrondissements, le tarif de base varie de 1 036 € à 1 394 €.

Par rapport à 2016, les prix minima des abonnements ont très légèrement augmenté quand les tarifs maxima ont été stabilisés :

- Hausse d'un peu plus de 1 % pour le minimum et stable pour le maximum dans les parcs situés dans les quatre premiers arrondissements ;
- Hausse de près de 2 % pour le prix minimum et stable pour le maximum dans les parcs situés entre les 5<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements ;
- Stabilité des prix minima et maxima dans les parcs situés entre les 12<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.

Pour les motos, le tarif horaire varie de 0,80 € à 2 € la première heure, selon la zone. Le tarif des abonnements varie de 310 € à 2 340 € par an selon la zone. À Marigny Château, l'heure de stationnement était facturée 0,45 € à la fin de l'année 2017. Le parc Porte de Versailles propose un tarif horaire de 0,70 € pendant la période estivale.

Pour les personnes à mobilité réduite, le tarif horaire quand il existe varie de 1,40 € à 2,40 € la première heure, selon la zone (0,70 € à Marigny Château). Le tarif des abonnements varie de 276 € à 2 069,5 € par an en fonction des zones (460 € à Marigny Château).

En 2017, le tarif dit «résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 23 parcs. La formule «résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à - 40 %) a été appliquée dans 61 parcs fin 2017.

### **c) Événements marquants 2017**

#### Avenants et protocoles :

**ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES** : avenant n°9 à la convention de concession du 21 novembre 1967 avec la Société du Parking Matignon Marigny pour retirer le tunnel situé au niveau -1 de l'ouvrage du périmètre de la DSP du parc de stationnement.  
Délibération présentée au Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017.

**MEYERBEER** : avenant n°1 à la convention d'affermage du 31 juillet 2014 avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation, pour la réalisation de travaux de mise aux normes, l'entretien et l'exploitation du parc à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, pour une durée de 8 ans. Cet avenant a pour objet d'entériner les surcoûts liés à la réalisation des travaux d'étanchéification du parc de stationnement non prévus initialement au contrat et de définir les modalités de compensation des coûts et pertes liés à ces travaux.  
Délibération présentée au Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre 2017.

**MEYERBEER et PARIS RIVE GAUCHE** : protocole transactionnel avec la société SPIE AUTOCITE qui a pour objet de définir les modalités de règlement de l'indemnisation du déséquilibre des délégations de service public lié aux eaux d'exhaures des deux contrats.  
Délibération présentée au Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre 2017.

#### Attributions :

**MAIRIE DU XVe-LECOURBE / MAIRIE DU XI<sup>e</sup>** : concession pour la modernisation et l'exploitation des deux parcs de stationnement à compter du 19 mars 2017 pour une durée de 17 ans 6 mois et 7 jours ; date d'échéance : 25 septembre 2034 alignée sur celle du parc Maine Basch. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 15,16 et 17 février 2016. Consultation lancée en mars 2016. Attribution au Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017. Attributaire : SAEMES.

**PYRAMIDES** : affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement pour une durée de 8 ans. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2015. Consultation lancée en août 2015. Attribution du contrat présentée au Conseil de Paris le 27, 28 et 29 mars 2017. Attributaire : SAEMES.

**AMPÈRE / VILLIERS** : concession pour la modernisation et l'exploitation des deux parcs de stationnement à compter du 11 juillet 2017 pour une durée de 12 ans et 2 jours ; date d'échéance : 12 juillet 2029 alignée sur celle du parc Porte d'Asnières. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 17, 18 et 19 mai 2016. Attribution au conseil de paris des 6, 7 et 8 juin 2017. Attributaire : INDIGO INFRA.

**MALESHERBES ANJOU** : concession pour la modernisation et l'exploitation du parc à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 pour une durée de 12 ans. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 4, 5 et 6 juillet 2016. Consultation lancée en juillet 2016. Attribution du contrat présentée au Conseil de Paris le 11, 12 et 13 décembre 2017. Attributaire : Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement.

### **Évolution du secteur 2017-2018**

#### Procédures de renouvellement des DSP lancées en 2017:

**HAUSSMANN BERRI** : concession pour la modernisation et l'exploitation du parc à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 12 ans. Délibération de principe présenté au Conseil de Paris les 7, 8 et 9 novembre 2016. Consultation lancée en novembre 2016. Attribution au Conseil de Paris : 20, 21 et 22 mars 2018 - Attributaire : SAEMES

**GEORGE V** : affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 5 ans 2 mois et 1 jour. Les parcs Georges V et Champs Élysées étant liés par une

entrée commune, il est envisagé de les regrouper dans une même délégation de service public à la fin de la convention de concession du parc Champs Élysées ; date d'échéance : 1er août 2023. Délibération de principe présenté au Conseil de Paris les 7, 8 et 9 novembre 2016. Consultation lancée en novembre 2016. Attribution au conseil de Paris : 20, 21 et 22 mars 2018 - Attributaire : INDIGO INFRA

LUTECE : concession pour l'exploitation et la modernisation du parc à compter du 20 décembre 2018 pour une durée de 18 ans 11 mois et 12 jours. Délibération de principe présentée au Conseil de Paris les 3, 4 et 5 juillet 2017. Consultation lancée en juillet 2017. Attribution envisagée pour le Conseil de Paris : deuxième semestre 2018

#### Travaux :

LOBAU : travaux réceptionnés, dans le cadre du contrat 2012-2020, en février 2017 avec réserves.

TERNES : travaux d'aménagement, dans le cadre du contrat 2013-2023, débutés en mars 2015 et réceptionnés avec réserves en mars 2017.

LOUVRE SAMARITAINE (ex : SAINT GERMAIN L'AUXERROIS) : travaux de modernisation débutés en avril 2014 et achevés en novembre 2015 avec réserves, qui ont été levées en 2017.

ANVERS : travaux d'aménagement débutés en décembre 2015 ; achèvement en décembre 2016, levée des réserves le 15 juin 2017.

HÔTEL DE VILLE : travaux de modernisation débutés en janvier 2016 et achevés en janvier 2017 avec réserves.

CONCORDE : travaux de modernisation retardés, en attente de décision de dérogation sur l'accessibilité des PMR.

LAGRANGE MAUBERT : travaux de modernisation débutés en juin 2015 et réceptionnés avec réserves en décembre 2017.

FRANCOIS 1<sup>ER</sup> : travaux de modernisation débutés en juillet 2015 et réceptionnés en janvier 2018 avec réserves.

PARIS RIVE GAUCHE : travaux d'aménagement débutés en janvier 2016 ; achèvement prévu premier semestre 2018 (hors espace de logistique urbaine).

GARAGE SAINT-GERMAIN-DES-PRES : travaux d'aménagement débutés en mai 2017 ; achèvement prévu au premier trimestre 2018.

SEVRES BABYLONE : Travaux de modernisation débutés en 2016, achèvement prévu premier semestre 2018.

MONTHOLON : travaux d'aménagement débutés en juin 2016 et réceptionnés en mars 2017. Levée des réserves le 6 décembre 2017.

PATRIARCHES : travaux de modernisation débutés en janvier 2016 et réceptionnés avec réserves le 19 juin 2017.

MARIGNY VINCENNES : travaux de modernisation débutés en avril 2016 et réceptionnés en octobre 2017 avec réserves.

MEYERBEER : travaux d'aménagement débutés en septembre 2016, travaux en cours, achèvement prévu deuxième semestre 2018.

## 5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

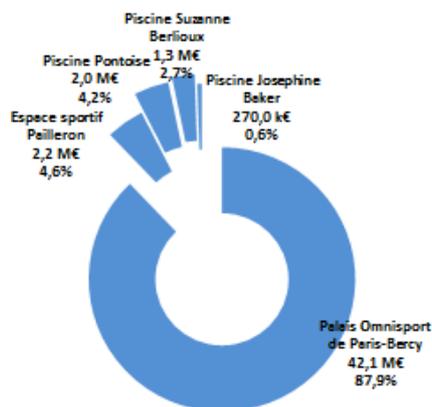
### Présentation du secteur

Ce secteur porte sur 5 délégations de service public dont 3 piscines (Suzanne Berlioux, Pontoise, Joséphine Baker), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron) et le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé ACCORHOTELS ARENA - POPB depuis 2015.

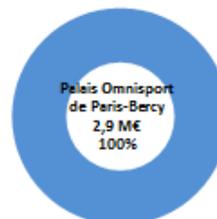
### Grandes masses financières du secteur des équipements sportifs

	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	47,9 M€	38,7 M€
Redevances	2,9 M€	2,4 M€
Participations Ville de Paris	4,7 M€	5,7 M€

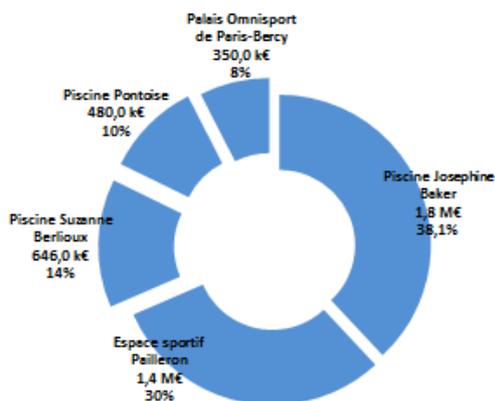
### Répartition CA 2017



### Répartition redevances 2017



### Répartition participation 2017



## 5.1 ACCORHOTELS ARENA (AHA) - POPB

### Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCORHOTELS ARENA - POPB depuis 2015) du 29 septembre 2011, **modifiée par avenant du 5 octobre 2017** (délibération 2017-DJS-252 du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre 2017) **s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie**, a pour objet de déléguer à la **SAEPOPB** (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire) et des activités complémentaires ou annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, notamment).

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteint 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m<sup>2</sup> d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- que la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** pour l'année 2016/2017 s'élève à **42,1 M€**, contre **32,9 M€** en 2015/2016.

Le **résultat net** de la délégation pour 2016/2017 est de **-0,05 M€** contre **-8,7 M€** en 2015/2016.

Le **taux de marge brut** (calculé en déduisant du montant des recettes générées par la totalité des ventes le montant des charges d'exploitation directement liées à la réalisation de ces ventes) est de **69,5 %** contre **57,1 %** sur la saison précédente.

La **redevance totale due** au titre de l'exercice 2016/2017 est de **2,85 M€** contre **2,4 M€** sur l'exercice précédent.

Après un exercice 2015/2016 très déficitaire, la société retrouve quasiment l'équilibre ; cette bonne performance est due à la croissance du chiffre d'affaires de **28 %** et à la maîtrise des coûts fixes et variables.

	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	42,1 M€	32,9 M€
Redevance versée par le délégataire	2,9 M€	2,4 M€
Résultat net de la délégation	-0,05 M€	-8,7 M€

### b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2016/2017, l'obligation par le délégataire de consacrer 35 journées de programmation des salles de l'ACCORHOTELS ARENA-POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public a été remplie.

La fréquentation totale de l'Accorhotel Arena (AHA) est de **1 483 838 entrées**, dont **1 312 437 entrées payantes pour un total de 57 évènements** (notamment **34 concerts ou spectacles musicaux et 13 compétitions sportives**).

De son côté, la patinoire Sonja-Henie, pendant **172 séances publiques**, a généré la vente de **42 199 entrées** (contre 38 387 entrées en 2015/2016 sur 188 séances).

La décomposition des entrées payantes est la suivante : 13 526 au tarif plein, 24 900 à tarifs réduits, 1 808 dans le cadre des centres de loisirs de la Ville de Paris et 230 au titre des abonnements. Le club des Français Volants a, quant à lui, bénéficié de la patinoire durant 3 188 heures sur la saison.

Le taux moyen de fréquentation est de 245 entrées par séance contre 204 en 2016-2017. La patinoire a généré un chiffre d'affaires de 281 426 € contre 211 173 € en 2015/2016.

### c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2016-2017 les tarifs de la salle Marcel Cerdan et de la Grande Salle étaient les suivants :

- Pour la **salle Marcel Cerdan**, 2 747,2 € pour une séance publique par jour et 1 373,6 € pour les séances supplémentaires.
- Pour la **location de la grande salle**, 30 300 € pour une séance publique par jour et 15 150 € pour les séances supplémentaires.

Les tarifs fixés dans la convention de délégation pour l'accès à la patinoire Sonja Henie sont de 4 € à 7 €, selon la saison et l'heure et entre 2,5 € et 6 € pour le tarif réduit.

Il convient de rappeler que pour la saison 2017/2018, **la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie a été modifiée par avenant du 5 octobre 2017** dont le principe avait été approuvé par la délibération 2017-DJS-252 du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre 2017.

### d) Événements marquants de l'exercice 2016/2017

L'exercice 2016/2017 a été marqué par une programmation record dans l'histoire de la SAEPOP, près d'un million et demi de spectateurs accueillis représentant une augmentation de 17 % par rapport à la saison 2015/2016, ainsi que par le redressement de la situation financière.

L'ACCORHOTELS ARENA-POPB a accueilli quatre championnats du monde : escalade, hand-ball, hockey sur glace et lutte. Il sera l'un des sites olympiques en 2024.

Des fragilités persistent cependant, comme le retard concernant les prestations d'hospitalités (locations de loges et de salons).

## 5.2 PISCINES SUZANNE BERLIOUX, PONTOISE, JOSEPHINE BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON

### Présentation des délégations de service public

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 39 piscines municipales. Trente piscines sont gérées en régie directe et neuf sont externalisées soit via des marchés de prestation de services soit, pour quatre d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (pour l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker depuis le mois de juillet 2015).

#### *Piscine Suzanne Berlioux*

La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris dans le Forum des Halles. Elle est exploitée via un contrat de délégation de service public qui a été attribué à la société S-PASS. Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 2014 pour une durée de 6 ans. Les activités confiées au délégataire consistent en l'exploitation de la piscine en y favorisant le développement de la natation, en tant que pratique sportive de loisir et de détente.

Cette piscine est l'un des équipements sportifs les plus fréquentés de France avec plus de 300 000 visiteurs par an.

#### *Piscine Pontoise, Le Quartier Sport*

L'espace sportif Pontoise se compose de six espaces de pratiques distinctes : un bassin de six lignes d'eau, un espace fitness, un espace squash, un espace cardio, une salle de musculation et deux saunas. Le délégataire a pour missions d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation.

L'exploitant de l'espace sportif Pontoise, S-PASS, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public et du monde associatif, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (terrains de squash, espace de remise en forme).

La délégation de service public arrivera à échéance au 31 décembre 2018.

#### *Espace sportif Pailleron*

L'établissement est composé d'un bassin sportif, d'un bassin massant, d'une pataugeoire, d'un Spa, de deux solariums, d'une patinoire, d'un espace forme avec deux saunas et d'un espace de petite restauration.

L'espace sportif Pailleron propose une activité sportive à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires.

La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'Espace pour une durée de 6 ans. Cette délégation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le délégataire (LSU 19, filiale de l'UCPA) a pour mission d'assurer l'animation et la gestion des espaces sportifs dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente de la natation, du patinage sur glace, de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques.

#### *Piscine Joséphine Baker*

La piscine Joséphine Baker est située sur la Seine, elle se compose d'un bassin de 25 mètres, d'une pataugeoire, d'un solarium, d'une salle de fitness et d'une salle de musculation, ainsi que d'un espace bien-être. Le délégataire a pour mission d'assurer l'accueil du public et de proposer des activités variées, évolutives, avec une qualité constante de prestation pour cet équipement d'exception.

L'exploitant de la piscine Joséphine Baker, S-PASS, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que l'animation à travers le pôle aquatique et les autres espaces mis à sa disposition (bien-être et espace de remise en forme).

La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une durée de 6 ans.

## Analyse de l'exécution du service public

### a) Chiffres clés de l'activité

#### *Piscine Suzanne Berlioux*

L'exercice 2017 fait apparaître un **chiffre d'affaire** de **1 300 k€** et une **subvention compensatrice au délégataire** au titre des contraintes de service public de **646 k€** (contre 629 k€ en 2016).

	2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	1 300 k€	1 205 k€
Participation Ville de Paris	646 k€	629 k€
Résultat de la délégation	7 k€	0

#### *Piscine Pontoise, le Quartier Sport*

Le **chiffre d'affaires** de la délégation de service en 2017 s'élève à **2 028 k€** contre 2 033 k€ en 2016.

Les recettes de l'Espace sportif Pontoise sont constituées principalement des « entrées à l'espace fitness » (603 k€ en 2017 contre 685 k€ en 2016), ainsi que des recettes « entrées Piscine », 685 k€ en 2017 contre 698 k€ en 2016.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice** au délégataire. En 2017, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires au forfait et subvention) est de **480 k€** tout comme en 2016.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	2 028 k€	2 033 k€
Participation Ville de Paris	480 k€	480 k€
Résultat de la délégation	82 k€	64 k€

#### *Espace sportif Pailleron*

Le **chiffre d'affaires** sur l'exercice est de **2 215 k€** en 2017 contre 2 068 k€ en 2016.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. En 2017, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 424 k€**.

Pour l'année 2017, le résultat reste déficitaire. Le maintien du déficit s'explique par les effets conjugués d'une baisse de fréquentation liée à une concurrence accrue dans le quartier (nouvelles salles de sports low cost) et à une augmentation importante des charges relatives aux aménagements des espaces d'accueil pour la patinoire, la salle de sport et la piscine.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	2 215 k€	2 068 k€
Participation Ville de Paris	1 424 k€	1 464 k€
Résultat de la délégation	- 152 k€	-117 k€

### ***Piscine Joséphine Baker***

Le **chiffre d'affaires** de l'année 2017 a été de **2 053 k€** contre 2 030 k€ en 2016.

La Ville de Paris verse une **subvention compensatrice au délégataire**. Sur cet exercice, le montant total de la participation de la Ville de Paris (scolaires, au forfait et subvention) est de **1 783 k€**.

Ainsi le chiffre d'affaire net est de 270 k€ sur cet exercice.

Les 305 k€ de résultat de cette délégation en régie intéressée sont intégralement reversés à la Ville de Paris. Ce résultat exceptionnel s'explique par le fait que l'équipement a été fermé sur de longues périodes pour réaliser des opérations de maintenance technique ou de carénage qui ont engendrés une baisse des charges d'exploitation.

	2017	08.07.2015 au 31.12.2016
Chiffre d'affaires	270 k€	461 k€
Participation Ville de Paris	1 783 k€	2 576 k€
Résultat de la délégation	305 k€	681 k€

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires de 5,8 M€ en 2017, identique à celui de 2016.

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### ***Piscine Suzanne Berlioux***

#### Fréquentation

La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public et de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de nageurs et de sa situation géographique.

En 2017, plus de 309 000 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux contre 304 000 en 2016. Cette fréquentation encore très importante démontre l'attrait de cet équipement au cœur de Paris.

#### Qualité de service

L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2017.

#### Animations

13 créneaux de gymnastique aquatique sont proposés par les éducateurs sportifs de la piscine. Diverses activités sont proposées telles que le « jogging aquatique », le « fitness palmes » et « Entraînement », ainsi que l'aquabiking.

### ***Piscine Pontoise, le Quartier Sport***

#### Fréquentation

En 2017, la fréquentation était de 218 000 personnes (usagers individuels), elle était de 230 000 en 2016.

#### Activités

Le taux de remplissage et de renouvellement des cours est très élevé (proche de 90 %).

#### Qualité de service

L'équipement a conservé son label QualiParis en décembre 2017.

### ***Espace sportif Pailleron***

#### Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2017 s'élève à 495 000, il était de 505 000 en 2016 sur l'ensemble du site.

- 346 000 sur l'espace « Aquatique »,
- 90 000 sur l'espace « Glisse »,
- 39 000 sur l'espace « Forme ».

#### Activités

En 2016, l'espace forme a été agrandi en créant notamment une salle de cross fit. En 2017, la concurrence d'une salle à proximité pèse sur les fréquentations.

#### Qualité de service

Le label Quali Paris confirme la bonne tenue de l'établissement.

### ***Piscine Baker***

#### Fréquentation

Le nombre d'entrées en 2017 s'élève à 76 000, il était de 43 000 en 2016 sur l'ensemble du site.

#### Carénage et travaux:

Une période de carénage de 4 mois a nécessité la fermeture de l'équipement.

Par ailleurs différents problèmes techniques ont nécessité la fermeture de l'équipement pendant plusieurs semaines.

Ces opérations de carénages vont avoir lieu quasiment tous les ans durant 3 mois environ, afin de respecter la réglementation d'un équipement flottant recevant du public.

## **c) Politiques tarifaires**

### ***Piscine Suzanne Berlioux***

En 2017, l'entrée plein tarif est à 4,80 €, l'accès en tarif réduit est à 3,80 € (des changements tarifaires sont intervenus au 1<sup>er</sup> mai 2016 conformément au contrat).

### ***Piscine Pontoise, le Quartier Sport***

L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 4,80 €, tandis que l'accès à l'espace remise en forme est à 20 € et celui aux terrains de squash est à 30 €.

### ***Espace sportif Pailleron***

L'entrée unitaire pour l'espace aquatique est à 3,60 €, à 10€ pour l'espace forme et à 3,90€ pour l'espace glisse.

***Piscine Baker***

L'entrée unitaire à l'espace Aquatique est de 3,60 €, l'accès à l'espace remise en forme est à 10 €.

La gratuité est accordée dans les quatre piscines aux scolaires, aux porteurs de la carte Navigo Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux guides d'aveugles et guides d'invalides de guerre détenteurs de la carte blanche de pensionné à 100%, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris et aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente.

**d) Événements marquants 2017**

***Piscine Suzanne Berlioux***

L'exploitation de la piscine Berlioux donne entière satisfaction à la collectivité.

***Piscine Pontoise, le Quartier Sport***

L'exploitation de l'espace sportif Pontoise donne entière satisfaction à la collectivité. Il est à noter que le squash représente une activité particulièrement dynamique.

***Espace sportif Pailleron***

Au cours de l'année 2017, de nombreux événements ont eu lieu ainsi que des privatisations de l'équipement pour des séminaires ou soirées d'entreprise.

***Piscine Baker***

La piscine Baker a fait l'objet d'un carénage sur 8 flotteurs durant trois mois environ.

## 6. EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

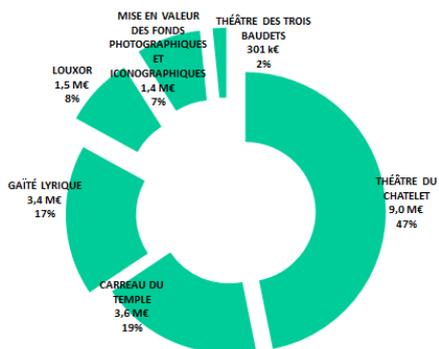
### Présentation du secteur

Ce secteur a regroupé en 2017 **6 délégations** de service public portant sur les spectacles vivants (musique, opéra, danse, théâtre ...), la mise en valeur des musiques actuelles et des arts numériques, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation d'un établissement cinématographique ou encore l'exploitation du Carreau du Temple.

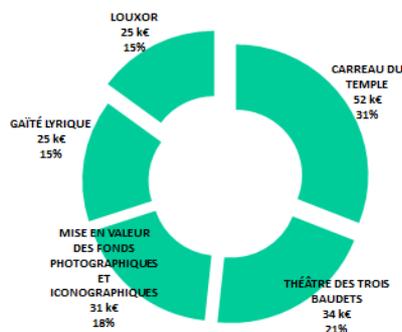
### Grandes masses financières du secteur culturel

	2017	2016
Chiffre d'affaires	19,3 M€	26,2 M€
Redevances	167 k€	146 k€
Participations de la Ville de Paris	19,0 M€	19,7 M€

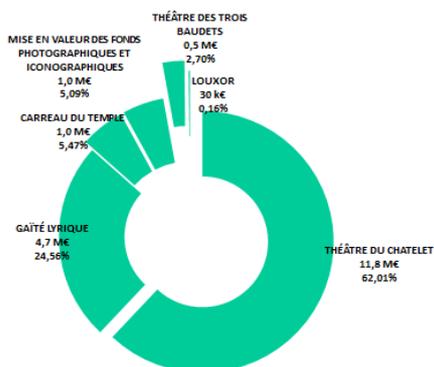
#### Répartition CA 2017



#### Répartition redevances 2017



#### Répartition participation 2017



## 6.1 THEATRE DU CHATELET

### Présentation de la convention

La construction du Théâtre du Châtelet fut achevée en 1862. Depuis 1979, l'association « **Théâtre Musical de Paris** » en assure l'exploitation.

Dans le cadre d'une convention passée en 1979, l'association a pour objectif de produire ou coproduire des manifestations et des spectacles de haute qualité dans le domaine de l'art lyrique, de la musique symphonique et instrumentale et de l'art chorégraphique, tout en favorisant leur accès au public le plus large.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des recettes de billetterie des spectacles auxquelles s'ajoutent les recettes tirées du mécénat et de la location d'espaces. A ces recettes propres s'ajoute une subvention versée par la Ville dont le montant est approuvé chaque année par le Conseil de Paris.

La subvention était, en 2017, de 11 753 183 € HT (15 246 000 € HT en 2016).

Des travaux de rénovation du théâtre sont en cours. L'exercice 2017 s'achève sur un déficit de 0,5 M€ après celui enregistré en 2016 de 1,6 M€.

La nouvelle équipe dirigeante a engagé un travail important dans sa gestion budgétaire en préparation des saisons à venir à compter de 2019.

	2017	2016
Chiffre d'affaires net	9,0 M€	16,5 M€
Participation de la Ville de Paris	11,8 M€	15,2 M€
Redevance Ville de Paris	0	0
Résultat net	-0,5 M€	-1,6 M€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Programmation et fréquentation :

L'association va accroître ses projets autour du théâtre musical dans toutes ses déclinaisons à compter de sa réouverture, en vue d'une programmation innovante à destination d'un très large public. En cette période de travaux, cette programmation est en cours de préparation. Le théâtre comprend environ 2 000 places théoriques, les travaux en cours devant permettre de restituer des places centrales supplémentaires à l'amphithéâtre face.

Le théâtre a été fermé pour travaux toute l'année 2017. Quelques événements hors les murs ont été présentés, en particulier une célèbre comédie musicale au Grand Palais, représentant environ 75 000 spectateurs sur la totalité de la série de représentations, dont 68 % n'ayant jamais fréquenté le Théâtre du Châtelet auparavant.

Politique à destination des familles et du Jeune public :

Dans le cadre des éléments hors les murs organisés en 2017, le Théâtre a maintenu une attention particulière pour les publics du champ social. Ainsi, 200 personnes ont assisté gratuitement à la répétition pré-générale de Singin' in the Rain, opération menée essentiellement en partenariat avec les centres sociaux de la Ville de Paris. De même, différents ateliers ont été organisés autour de cette production, à destination des familles, qui ont attiré plus de 4 500 participants. Pour Noël, un concert participatif pour les familles a été maintenu, comptant 800 spectateurs.

**c) Politique tarifaire**

La grille tarifaire pourra être redéfinie à l'occasion du lancement de la saison 2019-2020, tout en conservant la préoccupation majeure d'un accès pour le plus grand nombre.

**d) Événements marquants 2017**

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée de la nouvelle co-direction, Ruth McKenzie et Thomas Lauriot dit Prévot, qui a engagé la préparation des saisons futures, avec une réouverture au public prévue au second semestre 2019.

## 6.2 CARREAU DU TEMPLE

### Présentation de la délégation de service public

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et évènementiel.

Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1 800 m<sup>2</sup> modulable pour des activités sportives ou évènementielles, ainsi que d'un espace bar/petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le contrat de DSP, entré en vigueur le 26 décembre 2012, a été confié en gré à gré à la **Société publique locale (SPL) Carreau du Temple** pour une durée de 5 ans. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ces espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et évènementielle.

En 2015, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant n°1 portant principalement sur la création d'un comité de suivi et de contrôle et le versement par le délégant d'une indemnisation financière de 195 k€ correspondant au préjudice subi par le délégataire du fait du retard de livraison de l'équipement par la Ville de Paris.

En 2016, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant n°2 relatif au financement d'un programme d'investissements nouveaux à réaliser en 2016 et 2017 afin d'améliorer la qualité du service rendu. Ce programme comprenait l'acquisition de biens complémentaires au programme d'investissement initial permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, mais aussi d'équiper la Halle et l'Auditorium de matériel scénique de qualité afin de diminuer les coûts de location et d'offrir de meilleures prestations. Pour la réalisation de ce programme d'investissement, le Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 a voté le versement de deux subventions d'équipement de 150 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017. Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif 2015, les Parisiens ont plébiscité le projet « Jouer au Carreau » déposé par le Conseil de quartier des Enfants rouges. Les investissements prévus servant également à l'amélioration du service public délégué, ils ont été intégrés au programme d'investissement complémentaire pour un total de 10 000 €.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires, constitué des recettes de mise à disposition des espaces et des recettes des manifestations organisées par le délégataire, s'élève à **3 608 812 €** soit 72% des recettes d'exploitation. Il est en progression de 13 % par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation de la programmation artistique et culturelle avec des partenariats financiers intéressants (refacturation de charges, échanges de marchandises et partenariats en numéraire). A ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville : **1 037 100 €** en 2017 (environ 21 % des recettes d'exploitation).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2017, la **redevance s'est élevée à 51 715 €**.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à un total de **4 781 225 €** et sont stables par rapport à 2016.

Le **résultat d'exploitation** est excédentaire en 2017, il se porte à **215 375 €**, et le **résultat net** à **254 408 €**.

L'exercice 2017 confirme la trajectoire 2015-2016 et un retour à l'équilibre financier pour la SPL.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	3,6 M€	3,2 M€
Redevance versée par le délégataire	51,7 k€	40,5 k€
Participations de la Ville de Paris	1,04 M€	1,03 M€
Résultat net	+ 254,4 k€	+ 262,9 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

En 2017, le Carreau du Temple a attiré 359 789 visiteurs, usagers et spectateurs soit une fréquentation en légère diminution (- 40 000 visiteurs) liée à l'organisation exceptionnelle en 2016 d'un événement Hermès ayant totalisé plus de 50 000 visiteurs en un week-end.

Concernant la programmation, le Carreau du Temple a accueilli 179 manifestations en 2017 dont 50% en accès libre ce qui représente 147 jours d'ouverture de la Halle.

En 2017, le Carreau du Temple a accueilli également 72 résidences d'artiste et **427 cours, stages et ateliers**.

Enfin, le délégant a bénéficié de 4 mises à disposition de la Halle et de 5 mises à disposition de l'auditorium.

## c) Politique tarifaire

Le Carreau du Temple, dont le modèle économique repose à 30 % sur une subvention de compensation pour missions de service public, et à 70 % sur la levée de ressources propres issues en majorité de la location de ses espaces exceptionnels pour des événements, doit trouver une grille tarifaire adaptée aux événements proposés, notamment pour les actions de programmation artistique et culturelle qui participent des missions de service public.

En 2015, l'avenant n° 1 de la DSP a modifié à la marge la grille tarifaire appliquée. En 2016 et 2017, aucune modification de cette grille n'a été appliquée.

Les tarifs de location dépendent des salles et des activités concernées. Les tarifs des manifestations organisées par le délégataire varient suivant la nature de ces manifestations (spectacles; projections; expositions) et s'échelonnent de 6 € à 30 €.

Les tarifs réduits s'échelonnent de 6 € à 18 €, ils sont proposés aux groupes, aux personnes en situation de handicap, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux demandeurs d'emplois ainsi qu'aux seniors et aux jeunes. Une formule d'abonnement est également proposée.

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces tarifs peuvent être modulés de plus ou moins 20 %, sous réserve de l'accord du délégant. Les tarifs des manifestations organisées dans le cadre de partenariats de diffusion sont adaptés aux tarifs du partenaire.

Enfin, le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique.

#### **d) Événements marquants en 2017**

En 2017, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant n°3 relatif à la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2018 et sur le versement d'une subvention d'investissement issue du budget participatif 2016.

En premier lieu, pour permettre à la Ville de Paris de prendre en compte l'évolution statutaire de la collectivité parisienne (la loi du n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain prévoit notamment que les deux collectivités, Commune et Département de Paris, fusionnent à partir du 1er janvier 2019) dans ses réflexions sur les modalités de gestion future du Carreau du Temple, il a été proposé de prolonger le contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2018.

En second lieu, l'avenant comprend les modifications relatives à la réalisation et au financement du programme d'investissement complémentaire. Ce programme d'investissement modifié propose, outre les investissements prévus dans le cadre de l'avenant n° 2 (100 000 € en 2017), la mise en œuvre d'un projet plébiscité dans le cadre du budget participatif 2016, qui donne lieu au versement d'une subvention d'équipement de 300 000 € en 2017, portant sur l'acquisition de mobiliers scénographiques et de matériel sons et lumières permettant d'améliorer la convivialité dans les espaces du Carreau.

## 6.3 GAÏTE LYRIQUE

### Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public pour l'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique, situé au 3 bis rue Papin (3<sup>e</sup>) a fait l'objet d'un renouvellement. Le nouveau contrat de DSP a été conclu pour 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 (délibération 2016 DAC 126 des 4, 5 et 6 juillet 2016). Le délégataire est la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL).

Dans la continuité de la précédente DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- la participation à la **création d'œuvres de spectacle vivant** par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- la **diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles** en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- l'organisation de **rencontres, conférences, ateliers** ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- la conduite d'une politique **d'action culturelle** qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire devra travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- la **gestion et la valorisation des espaces commerciaux** dédiés (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- la **location des espaces** (grand foyer, auditorium, plateau média, etc) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- la **vente de boissons et denrées alimentaires** pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- la production et l'accueil **d'expositions** en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public** versée par la Ville (4,7 M€ en 2017).

Pour l'année 2017, le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à **3,4 M€ HT** (hors compensation financière de la Ville).

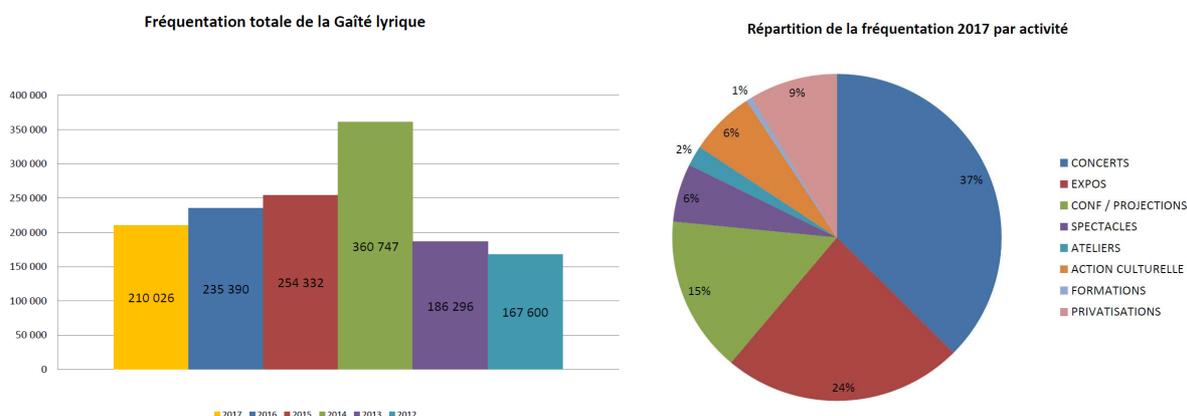
Le résultat de l'exercice est positif : **+ 249,5 k€** à l'issue de la première année pleine d'exploitation et un travail important de rationalisation des charges d'exploitation.

Le délégataire doit verser une redevance composée d'une part fixe de 25 k€/an hors révision, et une part variable de 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) à partir d'un seuil de déclenchement de 4 M€.

	2017	2016 (5 mois SEGL)
Chiffre d'affaires net	3,4 M€	0,9 M€
Redevance versée par le délégataire	25,2 k€	10,4 k€
Participations de la Ville de Paris (TTC)	4,7 M€	1,9 M€
Résultat net de la délégation	249,5 k€	-143,6 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

La fréquentation du lieu en 2017 est un peu en deçà de celle des années précédentes avec 210 000 personnes accueillies (contre 227 000 en 2016) pour 1 148 événements proposés au total sur l'année. Cette baisse de fréquentation globale est principalement liée au faible succès rencontré par l'exposition Aéroports / Ville-Monde.



### Bilan de programmation et de la fréquentation 2017 :

- 217 jours d'ouverture au public en accès libre pour 92 000 visiteurs accueillis ;
- 67,5 % de taux global moyen de remplissage ;
- 1 148 événements ;
- 68 concerts pour un peu plus de 44 000 spectateurs et un taux de remplissage de 85 % ;
- 501 ateliers pour 9 968 participants ;
- 247 conférences et projections ;
- 251 actions en milieu scolaire pour près de 5 400 élèves.

## c) Politique tarifaire

Les tarifs TTC de service public sont fixés à l'annexe 8 de la DSP. Ils s'échelonnent de la gratuité à 22 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc) et des publics (famille, scolaires, etc). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Les tarifs pour les activités annexes (expositions, bar, restaurant, locations et privatisations, produits dérivés) sont fixés librement par le délégataire.

#### **d) Événement marquant en 2017**

En terme de programmation, l'année 2017 a vu la première édition du Festival 3e Scène en partenariat avec l'Opéra de Paris. Les InRockS ont fêté leurs 30 ans à la Gaîté Lyrique qui, pour l'occasion, s'est transformée en un véritable laboratoire culturel.

En 2017, la Gaîté Lyrique a développé des liens étroits et collaboratifs avec les structures de proximité sur le territoire parisien et francilien (établissements scolaires, écoles supérieures, universités, associations, centres de loisirs, foyers, centres sociaux, hôpitaux, lieux culturels...), ainsi qu'avec des laboratoires ouverts et des centres de recherche.

Une des priorités de l'année a été le développement de nouveaux projets avec des acteurs du champ social tels des ateliers créatifs avec l'école Thot, première école diplômante pour les réfugiés et demandeurs d'asile.

Le délégataire a, par ailleurs, décliné une nouvelle identité visuelle qui trouvera son prolongement avec un nouveau site web en 2018.

L'année 2017 a, en outre, été marquée par une fermeture prolongée de presque deux mois au cours de l'été pour la réalisation d'aménagements.

## 6.4 MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

### Présentation de la délégation de service public

La Ville de Paris possède un patrimoine iconographique riche de plusieurs millions de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ six millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 5 millions de clichés.

La Ville de Paris a souhaité permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrir l'accès au plus grand nombre. C'est pourquoi elle a décidé, en 2005, de créer un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds.

L'objet de la délégation est d'assurer la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et d'en assurer la diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site Internet accessible au grand public. Jusqu'au 31 août 2015, terme de la DSP, le titulaire du contrat a été la SAEML Parisienne de Photographie. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la SEM a été transformée en SPL, la SPL Parisienne de Photographie, qui est le titulaire du nouveau contrat de DSP conclu pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2019.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la DSP est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques par le délégataire, auxquelles vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la numérisation et de la conservation des fonds.

Pour l'année 2017, le **chiffre d'affaires réalisé sur l'exploitation des fonds (droits de reproduction)** par le délégataire s'élève à **1,43 M€**, soit une baisse de 9 % par rapport à 2016.

La **participation versée par la Ville** au titre de la compensation des contraintes de service public s'élève à **964,4 k€ HT**, un montant quasi-identique à celui de l'année 2016 (950,7 k€).

Le résultat d'exploitation 2017 affiche un déficit de - 510,5 k€, en légère résorption par rapport à 2016 (- 545,8 k€). **Le résultat net de la délégation représente une perte de -938,7 k€ (- 621,5 k€ en 2016)**, du fait notamment des charges exceptionnelles liées aux indemnités de départ de salariés.

La **redevance globale s'élève à 30,55 k€**. Les modalités de calcul ont évolué puisqu'il s'agit d'une redevance fixe annuelle représentant les redevances d'occupation pour les locaux mis à disposition (la part variable a été supprimée en 2016).

	2017	2016
Chiffre d'affaires (comprenant la participation Ville)	2,39 M€	2,52 M€
Redevances versées par le délégataire	30,55 k€	30,55 k€
Participations de la Ville de Paris	964,4 k€	950,7 k€
Résultat net de la délégation	-938,7 k€	-621,5 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Production d'images numérisées

La délégation prévoit un objectif de 90 000 numérisations annuelles (25 000 pour le fonds Roger-Viollet et 65 000 pour les fonds des musées, bibliothèques et autres institutions dépendant de la Direction des affaires culturelles). En 2017, la production s'est élevée à 116 364 vues (dont 21 147 nitrates), chiffre auquel s'ajoutent 22 213 numérisations du Fonds France Soir.

La répartition par fonds et institution des images numérisées est la suivante :

- 36 162 vues pour les musées ;
- 42 244 vues pour les bibliothèques (dont les 22 213 numérisations France Soir) ;
- 50 510 vues pour le Fonds Roger-Viollet ;
- 9 661 vues pour les autres institutions.

### Conservation du fonds Roger-Viollet

La conservation du fonds Roger-Viollet implique d'inventorier, de restaurer et de reconditionner les négatifs le constituant. Les opérations réalisées en 2017 ont porté principalement sur les inventaires et la régie des œuvres en vue de la numérisation.

Ce fonds comporte une importante quantité de négatifs en nitrate de cellulose dont le caractère inflammable fait l'objet de procédures de traitement et de conditions de stockage particulièrement encadrées sur le site Dubrunfaut.

### Commercialisation des droits de reproduction

La commercialisation des images numérisées s'effectue auprès de trois principaux types de clients : le secteur culturel, l'édition et la presse. Le produit des ventes cumulées des droits de reproduction affiche une baisse de 9 % par rapport à 2016, du fait d'une demande en recul dans ces trois secteurs. En revanche, le secteur de l'audiovisuel a quasiment maintenu son chiffre d'affaires en 2017 et le secteur *corporate* a plus que doublé le sien, avec notamment une vente exceptionnelle pour Chanel.

### Diffusion culturelle et grand public des collections

La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition des fonds aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou une utilisation sur les sites des institutions municipales. En 2017, la Parisienne de photographie a notamment apporté son concours aux expositions « Mode et femmes 14/18 » à la bibliothèque Forney et à l'exposition « Dalida » au Palais Galliera.

Sur l'interface institutionnelle, 72 190 téléchargements de fichiers ont été réalisés en 2017 par les utilisateurs et opérateurs de la Ville de Paris, contre seulement 28 656 en 2016.

La fréquentation du site Internet « Paris en Images », accessible au grand public, a marqué une pause en 2017 en raison de la refonte informatique (236 761 visites sur l'année contre 320 000 en 2016).

### **c) Politique tarifaire**

Les grilles tarifaires appliquées sont celles figurant en annexe de la convention.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent être également consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

### **d) Événements marquants 2017**

Le projet de refonte des outils informatiques a abouti à la fin de l'année 2017 : réouverture du site commercial Roger-Viollet en octobre et du site grand public Paris en Images en novembre.

La Parisienne de photographie a participé en 2017 pour la seconde fois aux Journées Européennes du Patrimoine, sous la forme de visites guidées de l'agence Roger-Viollet, rue de Seine, qui ouvrait exceptionnellement ses portes au public.

## 6.5 THEATRE DES TROIS BAUDETS

### Présentation de la délégation de service public

L'ancien théâtre des Trois Baudets, situé 2, rue Coustou dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, est considéré comme un haut lieu de mémoire de la chanson française, où se sont révélés de nombreux artistes tels que Georges Brassens, Jacques Brel ou Pierre Perret.

Créé par Jacques Canetti en 1947 dans les volumes d'un ancien cabaret, le théâtre a fermé ses portes en 1967. La Ville de Paris a racheté la totalité de l'immeuble en 1994. Le théâtre a été réhabilité dans l'objectif d'y développer un espace de présentation et de promotion de la création contemporaine dans le domaine de la chanson francophone, en accord avec le passé prestigieux du lieu. L'équipement comporte désormais une salle de spectacle d'environ 200 places, un espace de restauration et des locaux annexes.

La présente délégation portant sur la gestion et l'exploitation du théâtre des Trois Baudets est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle a été conclue avec la Société 3 Anes Prod pour une durée de 6 ans.

Dans ce cadre, le délégataire doit mettre en œuvre une politique de promotion de la création émergente et accompagner la découverte de nouveaux talents en organisant chaque année un minimum de 172 concerts. La programmation mise en œuvre par le délégataire doit mettre l'accent sur l'accompagnement des artistes et permettre à la plupart d'entre eux de se produire régulièrement dans la salle de spectacle des Trois Baudets.

La Société 3 Anes Prod doit également proposer un programme d'accompagnement des équipes artistiques (en direction principalement des artistes amateurs ou en voie de professionnalisation) et un programme d'actions culturelles. Ceux-ci comprennent notamment l'organisation de 4 rencontres autour d'un artiste (master classes) ouvertes aux abonnés et à un large public, d'un festival pour le jeune public, de 4 concerts « hors les murs » et d'ateliers musicaux pour le jeune public.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des concerts, de la vente des abonnements, des recettes des activités annexes (bar, restaurant, location de locaux et de matériels), de soutiens financiers de partenaires privés, de droits d'auteurs et de reproduction, de reprises sur provisions et transferts de charges, ainsi que de subventions de sociétés privées et d'organismes publics.

A ces recettes propres s'ajoute la **compensation annuelle de service public versée** par la Ville (**512,4 k€ HT** en 2017).

En 2017, cinquième année d'exploitation, le compte de résultat fait apparaître un **chiffre d'affaires net** (hors compensation financière) de 301,3 k€, légèrement inférieur à celui de 2016 mais de nouveau supérieur à celui de 2015.

L'exercice enregistre un bénéfice de 36,8 k€, inférieur à celui de 2016, sous l'effet notamment d'une hausse de la masse salariale, tandis que les produits d'exploitation marquent un léger tassement.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part forfaitaire (25 k€/an) indexée et d'une part variable calculée sur le chiffre d'affaires de la délégation hors subventions et compensation financière versée par la Ville.

Au titre de l'année 2017, la **redevance globale s'est élevée 34,5 k€**.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	301,3 k€	317,6 k€
Redevance versée par le délégataire	34,5 k€	34,6 k€
Participations de la Ville de Paris	512,4 k€	508,7 k€
Résultat net de la délégation	36,8 k€	92,1 k€

### b) Indicateurs de suivi du service public

Au total, la salle de spectacle a accueilli 155 représentations, dont 118 totalement produites par le délégataire, 34 spectacles dans le cadre d'un contrat de location de la salle ou de coproductions de spectacles et 3 dans le cadre des servitudes de la Ville de Paris.

La fréquentation totale des concerts aux Trois Baudets est de 17 058 spectateurs (19 801 en 2016), dont 11 210 spectateurs payants (14 181 en 2016). Cette fréquentation correspond à un taux de remplissage de la salle de 57% (base 200 places). La salle enregistre une augmentation de 5% de sa fréquentation. Alors que les « Soirées Trois Baudets » ont progressé en 2017 (+ 8% de fréquentation) avec un taux de remplissage de 59 %, les locations et le spectacle programmé l'été ont moins bien fonctionné qu'en 2016.

Dans le cadre des « Soirées Trois Baudets », 261 projets artistiques différents ont été programmés (contre 267 en 2016), dont plusieurs au cours d'une même soirée. Sur ceux-ci, 25 ont été programmés plusieurs fois, soit 9,6 % (contre 14,2 % en 2016). Le nombre d'artistes émergents et repérés, programmés en 2017 dans ce cadre des soirées Trois Baudets dépasse nettement l'objectif (303 artistes programmés au total, l'objectif étant de 100), dont 256 artistes émergents contre 230 en 2016, et dont 10 ont ainsi pu trouver un véritable entourage professionnel par la suite. Des mastersclasses sont également proposées gratuitement aux artistes programmés.

Enfin, afin de répondre aux objectifs concernant la mise en œuvre d'une stratégie d'action culturelle, le délégataire a développé des concerts hebdomadaires de duos d'artistes au chevet des enfants hospitalisés à l'hôpital Necker-Enfants malades, organisé des séances de création et d'écriture avec une école du 18<sup>e</sup> arrondissement, développé des ateliers d'écriture avec l'association les Enfants de la Goutte D'Or.

### c) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués sont ceux figurant en annexe de la convention de DSP. Un abonnement annuel (le Pass) de 30 €, pour un accès illimité est proposé. Le prix des concerts courts est de 5 € et 10 € pour les « Soirées Trois Baudets » qui présentent deux ou trois plateaux différents à chaque fois. Un système de réduction pour certains publics est mis en place (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi). La gratuité est prévue pour les enfants de moins de 12 ans.

Il est à noter que le programme de fidélisation proposé par le Pass annuel ne rencontre pas le succès escompté. La vente de Pass pour les particuliers (179 pass en 2017 contre 244 pass en 2016) est de nouveau en diminution (248 Pass en 2015, 335 en 2014 et 442 en 2013) tout comme le nombre de Pass distribués aux professionnels (99 contre 120 pass en 2016). Le nombre de Pass vendus et remis gratuitement est en dessous des objectifs de la DSP (1 000 Pass pour les particuliers et 250 pour les professionnels).

### d) Évènements marquants 2017

Le délégataire a proposé aux artistes et aux professionnels des rencontres, des formations et des débats sur différents sujets liés aux métiers de la musique et à l'actualité musicale. Dans ce cadre, le délégataire a organisé plusieurs master-classes sur des thématiques différentes dont les

différents contrats que les artistes sont amenés à signer avec leur entourage professionnel (édition musicale, manager, tourneur, producteur...).

Le délégataire a reconduit ses partenariats avec des établissements culturels parisiens, des festivals et des médias.

Il a été partie prenante de la mise en place d'une période de préfiguration pour une labellisation SMAC (Scènes en musiques actuelles) par l'État, menée par le Centre FGO-Barbara et en lien avec l'établissement Petit Bain. Cette préfiguration s'est notamment traduite par la mise en œuvre de concerts dans des foyers de migrants, des ateliers de sensibilisation et de pratiques musicales en faveur de jeunes migrants isolés. Cette préfiguration a également permis de lancer un appel à projet concernant une résidence de création musicale pour lequel 45 candidatures ont été reçues.

## 6.6 LE LOUXOR

### Présentation de la délégation de service public

Le Conseil de Paris des 11 et 12 décembre 2012 a autorisé le Maire de Paris à signer avec la Société **CINELOUXOR** une convention de délégation de service public d'une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour l'exploitation d'un établissement cinématographique. Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrés. Il doit construire une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du Sud. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment a été remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire a eu à sa charge de petits investissements initiaux (matériels, mobiliers, informatique, caisse, etc.) et des frais importants liés à la maintenance du bâtiment.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes et classées Art et Essai, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie salle, des recettes du bar, de subventions et d'activités commerciales. En 2017, quatrième année pleine d'activité du Louxor, le chiffre d'affaires du Louxor diminue légèrement de 0,5 % par rapport à 2016, principalement en raison de la baisse de la fréquentation, partiellement compensée par la poursuite des efforts déployés pour développer les recettes annexes (locations et privatisations et recettes du bar).

La participation de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai est de 30 k€.

Le résultat est excédentaire (23 k€) malgré la baisse du chiffre d'affaires et l'importance des frais de maintenance du bâtiment, du fait d'une maîtrise renforcée des dépenses (baisse du coût d'achat des marchandises du bar).

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2017, la redevance s'est élevée à 24 891,95 €.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	1,5 M€	1,6 M€
Redevance versée par le délégataire	24,9 k€	29,5 k€
Participation de la Ville de Paris	30,0 k€	30,0 k€
Résultat net de la délégation	23,0 k€	- 7,2 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

En 2017, le Louxor a su rester sur la tendance observée depuis le début de l'exploitation ; après une hausse des entrées en 2016 (+ 5 %), la fréquentation en 2017 connaît un léger repli pour atteindre un niveau palier de 239 000 entrées, contre 248 000 en 2016, soit - 3,8 %, à l'image de la fréquentation parisienne des cinémas en baisse (- 1 %).

Concernant la programmation, le Louxor a rempli les objectifs de la convention de DSP :

- Le classement Art et Essai est assuré avec 97,6 % de films recommandés programmés en 2017. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Développement et Patrimoine.
- L'attention aux cinématographies du Sud a été respectée, à travers notamment la programmation en sortie nationale de Félicité, Le Caire Confidentiel, Neruda, Après la Tempête, Citoyen d'honneur, Un homme intègre et Harmonium. À noter également l'accueil du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, du festival Le Maghreb des films et le festival du cinéma de Turquie de Paris.
- Les projections à destination des groupes « Jeune public » ont connu un très fort succès : 37 147 (soit + 5 % par rapport à 2016) dont 26 423 entrées en temps scolaire et 10 724 hors temps scolaire.
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un important travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et de nombreuses animations (ciné-club, ciné-concerts, l'usage du monde, université populaire, expositions mais aussi ciné-quizz et concerts).

## **c) Politique Tarifaire**

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec un plein tarif à 9,50 € et de nombreux tarifs réduits notamment à destination des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Un tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs a été mis en place (3,50 €).

Le tarif moyen s'établit à 5,71 €, plus bas que la moyenne nationale (6,59 €).

## **d) Événements marquants 2017**

De nombreuses séances spéciales et en avant-premières sont proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine. Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris, et a participé au « Pass Jeunes », dispositif mis en place par la Ville de Paris.

## 7. JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

### Présentation du secteur

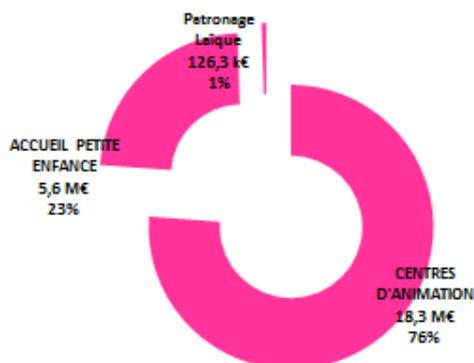
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2017, il compte **16 délégations** pour les centres d'animation concernant **40 équipements** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens de 12 à 25 ans, **1 délégation** pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique dédié à la laïcité et **16 délégations** concernant l'accueil des enfants en bas âge.

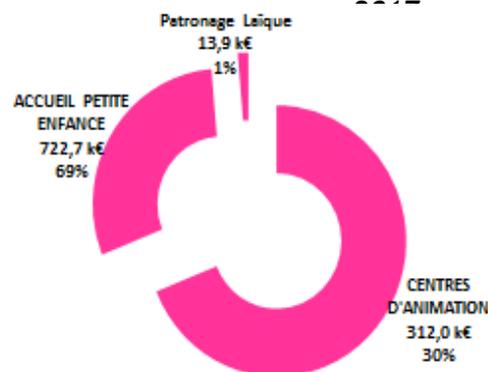
### Grandes masses financières du secteur Solidarité - Famille - Petite enfance

	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	24,0 M€	25,0 M€
Redevances	1 048,6 k€	948,5 k€
Participation de la Ville de Paris	22,6 M€	23,3 M€

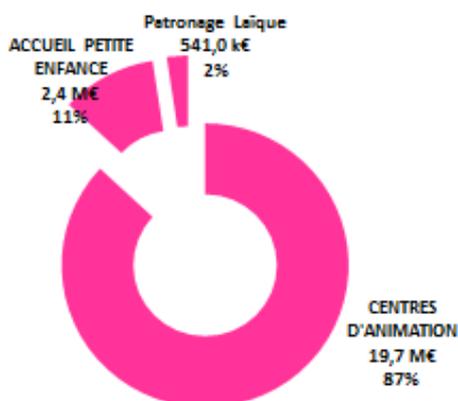
#### Répartition CA 2017



#### Répartition redevance



#### Répartition participation 2017



## 7.1 LES CENTRES PARIS ANIM'

### Présentation des délégations de service public

Les Centres Paris Anim' proposent des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place à l'attention de l'ensemble de la population parisienne, sans discrimination d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les activités pratiquées dans les différents équipements parisiens sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les Centres Paris Anim' (excepté le centre « Les Halles-Le Marais ») sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. Ils sont gérés selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une convention de délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Pour l'exercice 2016-2017, **37 Centres Paris Anim'** (contre 40 en 2015-2016, la DSP Les Amandiers - Louis Lumière n'ayant pas été renouvelée et le Centre Paris Anim' Les Abbesses ayant fermé), **2 centres internationaux de séjours**, **1 théâtre jeune public** sont ainsi gérés au travers de **16 conventions de service public**. En outre 12 Centres Paris Anim' (dont le centre Louis Lumière) sont gérés au moyen d'un marché public de services relevant de l'article 30 du Code des Marchés Publics, portant à 49 le nombre de Centres Paris Anim'.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les Centres Internationaux de Séjour de Paris (CISP) Maurice Ravel et Kellermann et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet, la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

Les délégataires doivent définir et mettre en place une offre d'animation ouverte à tous. Pour ce faire, ils doivent développer un projet global et cohérent d'activités s'adressant à l'ensemble des habitants du quartier d'implantation et comportant, d'une part, un programme spécifique d'activité de loisirs à l'intention des jeunes Parisiens et, d'autre part, un ensemble d'actions de proximité favorisant la convivialité, les échanges intergénérationnels et l'insertion des populations fragilisées. Dans ce cadre, les délégataires doivent s'attacher à privilégier une occupation maximale des locaux.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement des locations de salles.

Pour l'exercice 2016-2017, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements (constitué à 91 % des recettes d'inscriptions et à 9 % des recettes annexes<sup>2</sup>) s'élève à **18,3 M€** contre 19,4 M€ en 2015-2016.

<sup>2</sup> Essentiellement recettes de location de salles

Il faut noter que la DSP « Les Amandiers - Louis Lumière » n'a pas été renouvelée et que le Centre Paris Anim' Les Abbesses a fermé à l'été 2016.

À périmètre équivalent<sup>3</sup>, le chiffre d'affaires de la saison 2016-17 est de 18,3 M€ au lieu de 18,8 M€ en 2015-16, soit une baisse de 2,8 %.

Si l'on exclue les 2 CISP, qui contribuent fortement aux produits de locations de salles, les recettes d'inscriptions constituent 96,3 % et les recettes annexes, 3,7 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires serait également impacté par la désaffectation des usagers relevant des tranches tarifaires élevées suite à l'instauration des QF 9 et 10 en septembre 2015, et à la suppression progressive des cours individuels de musique. Le nombre d'inscriptions d'usagers relevant des QF 8, 9 et 10 est de 7 728 au 31/08/2017, contre 8 436 au 31/08/2016 et 10 539 au 31/08/2015 au seul QF 8, avant l'introduction des tranches 9 et 10.

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2016-2017, la participation financière globale s'élève à 19,7 M€ contre 20,2 M€ en 2015-2016.

La baisse s'explique, par le passage en marché public du CPA Louis Lumière (20<sup>e</sup>) et la fermeture des CPA Les Amandiers (20<sup>e</sup>) et Les Abbesses (18<sup>e</sup>) à l'été 2016.

En ce qui concerne les redevances, une modification a été introduite dans les DSP nouvellement signées en juillet 2016, en prévoyant de façon systématique une redevance forfaitaire annuelle (pour les anciennes DSP, seule une redevance variable était prévue).

En ce qui concerne les DSP arrivant à l'échéance de leur contrat, les délégataires verseront en fin de contrat, comme prévu dans les termes de la DSP, une redevance variable calculée en fonction du résultat cumulé sur la période de délégation.

Par ailleurs, compte tenu du caractère particulier de la DSP Ravel - Kellermann, le délégataire versera annuellement une redevance calculée en fonction du résultat, si celui-ci est positif.

Redevance sur exercice 2016-2017	Redevance forfaitaire annuelle	Redevance sur le résultat	Observations
CPA 10 <sup>e</sup>		0,00	<i>Résultat cumulé négatif</i>
CPA 15 <sup>e</sup>		71 515,50	
CPA 19 <sup>e</sup>		7 010,82	
CPA Beaujon	10 500,00		
CPA Point du Jour	23 000,00		
CPA-Centre d'Hébergement Ravel Kellermann	200 000,00	0,00	<i>Résultat de l'exercice négatif</i>
	233 500,00	78 526,32	

	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	18,3 M€	19,4 M€
Redevances versées en 2017 et 2018 par les délégataires	312,0 k€	184,1 k€
Participations de la Ville de Paris	19,7 M€	20,2 M€

<sup>3</sup> Hors DSP des centres Les Amandiers et Louis Lumière (20<sup>e</sup>)

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Fréquentation :

A périmètre constant d'équipements entre 2015-2016 et 2016-2017 (hors les centres Paris Anim' Les Amandiers, Louis Lumière et Les Abbesses donc), et en continuité avec la saison précédente, la fréquentation des centres Paris Anim' subit une baisse de 4,3 %, le nombre d'usagers recensés au terme de la saison, soit en août 2017, étant de 45 937 au lieu de 47 982 en août 2016.

Les usagers payants (91,6 % du total) sont en baisse de 5,4 % et les usagers des activités gratuites (8,4 % du total), en hausse de 9,7 %.

En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 47,2 % des usagers d'activités dont l'inscription est soumise à QF relèvent des 5 premières tranches de quotient familial (10 tranches au total), contre 44,7 % pour la saison 2015-2016.

Les QF 4, 6, 5 & 7 rassemblent 54,4 % des usagers, soit 22 895 personnes. Les mêmes réunissaient 52,4 % des usagers de 2015-2016.

Les activités gratuites ont attiré 3 853 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion.

Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 283 000 personnes.

### Programmes d'activités :

Les Centres Paris Anim' pratiquent une large politique d'ouverture sur les quartiers et mettent en place des partenariats avec les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plus de mille activités différentes ont ainsi été recensées pour l'ensemble des Centres Paris Anim'.

Il convient de signaler que, dans le cadre de la réforme des équipements Jeunesse, les cours individuels de musique sont progressivement remplacés par des cours semi-collectifs de trois à cinq personnes ou collectifs.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical et créer des passerelles entre eux.

La quasi-totalité des Centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

Tous les centres proposent un programme spécifique à destination du jeune public. Animées par des professionnels diplômés, ces activités sont pratiquées soit sous forme de loisirs menant à des restitutions de fin d'année, soit sous forme de travail visant à l'émulation au travers de compétitions.

En complément, un accueil informel est mis en place à destination des jeunes (14 à 25 ans) proposant des activités en libre accès.

Pour mémoire, en juillet 2016, dans le cadre de la réorganisation des équipements pour la jeunesse, les moyens des anciens Espaces jeunes et Antennes jeunes ont été redéployés, certains locaux devenant les nouveaux Espaces Paris Jeunes, et d'autres annexés à certains Centres Paris Anim' (anciennes Antennes Didot-14<sup>e</sup>, Lafayette-9<sup>e</sup>, Loucheur-17<sup>e</sup> et Curial-19<sup>e</sup>) permettant de développer plus encore, l'accueil informel des jeunes dans les Centres Paris Anim' et de créer des Points d'Information Jeunesse (PIJ) labellisés par l'État.

Centre Paris Anim'	Création PIJ	Labellisation valide
Vercingétorix 14 <sup>e</sup>	AJ Didot	2016
Valeyre 9 <sup>e</sup>	AJ Lafayette	2016
La Jonquière 17 <sup>e</sup>	AJ Loucheur	2017
Curial 19 <sup>e</sup>	AJ Curial	2017
Maison des Ensembles 12 <sup>e</sup>	2010	2018
Maurice Ravel 12 <sup>e</sup>	2017	2017
Point du Jour 16 <sup>e</sup>	2017	2017
Place des Fêtes 19 <sup>e</sup>	2017	2017
Château Landon 10 <sup>e</sup>	2018	2018
Poterne des Peupliers 13 <sup>e</sup>	2019	2019
Brancion 15 <sup>e</sup>	2019	2019

De plus, les Centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français - langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les Centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur en contribuant activement à l'animation des quartiers.

#### Réclamation des usagers :

Pour la saison 2016-2017, moins d'une dizaine de réclamations d'usagers ont été soumises au délégant, concernant principalement des questions de remboursement, de tarification ou de nuisances sonores.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs des prestations en vigueur dans les Centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris 2006 DJS 288 des 15 et 16 mai 2006 en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français.

La réforme de la tarification votée les 6 et 7 février 2012 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF ainsi qu'une baisse des tarifs pour les tranches les plus basses. Afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle inclut également la suppression de toutes les dérogations tarifaires.

La réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Elle intègre une augmentation du nombre de tranches tarifaires qui sont passées de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (les tarifs sont supérieurs de 30 % à ceux du QF 8) et 10 (60 % au-dessus de ceux du QF 8).

Enfin, un arrêté annuel relève les tarifs dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

## d) Événements marquants 2017

### Évolution du périmètre des contrats :

**1. Sur la saison 2016/2017, le périmètre des contrats en DSP s'est réduit après la fermeture, en août 2016, du CPA Les Abbesses (18<sup>e</sup>) et du centre des Amandiers (20<sup>e</sup>) ; l'ensemble immobilier qui abritait le Centre Paris Anim' et le Théâtre 20, a été réuni pour créer une fabrique culturelle via un appel à projets lancé par la Ville de Paris.**

De plus, le CPA Louis Lumière est géré depuis le 1er septembre 2016 dans le cadre d'un marché de services, les recettes propres dégagées par cet équipement étant très inférieures aux 30 % admis par la jurisprudence pour mettre en place une DSP.

### **2. Prévision 2018 :**

A l'inverse, eu égard à leurs recettes propres et au souhait du conseil d'arrondissement, les Centres Paris Anim' Arras et Censier (5<sup>e</sup>) sont gérés en DSP depuis le 01/09/2018, date de renouvellement du contrat.

Les DSP Maison des Ensembles (12<sup>e</sup>) et Vercingétorix - Marc Sangnier (14<sup>e</sup>) ont été renouvelées au 01/09/2018.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté l'attribution, pour le CPA Vercingétorix (14<sup>e</sup>) du nom « Angel Parra » et pour le CPA Tour des Dames (9<sup>e</sup>) du nom « Nouvelle Athènes ».

### **3. Prévision 2019 :**

Un nouvel équipement devrait ouvrir au public au premier trimestre 2019 dans la ZAC Batignolles (17<sup>e</sup>). Suite à une délibération du Conseil de Paris, il sera appelé Centre Paris Anim' Mado Robin.

## 7.2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

### Présentation des délégations de service public

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes-garderies.

Comme les centres d'animation, les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2017, la gestion par un contrat de délégation de service public concerne **16 structures** parisiennes : le multi-accueil situé 28/30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e) le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 66, rue Berzélius (17e), le multi-accueil situé 13/15, rue Charrière (11e), la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e), le multi-accueil situé 29/33, rue Emeriau (15e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e), le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e), le multi-accueil situé 17, rue Lechapelais (17e) et le multi-accueil situé 16, avenue Simon Bolivar (19e).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une durée de 6 et 7 ans (les 3 premières pour une durée de 6 ans et les 13 dernières pour une durée de 7 ans. Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre à l'enfant de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation.

Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2017, le **chiffre d'affaires** global réalisé par les 16 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à **5,6 M€**, montant très légèrement supérieur à 2016.

Pour l'année 2017, la **compensation financière** globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à **2,4 M€**, en baisse par rapport à 2016 où elle s'élevait à **2,6 M€**. Cette baisse est liée à la diminution de l'activité réalisée.

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2017, la **redevance globale** perçue par la ville s'élève à **722,7 k€**, en baisse par rapport en 2016 (750,0 k€), la baisse s'explique essentiellement par la diminution de la redevance de l'établissement Maxime Lisbonne dont la gestion a été reprise par un nouveau délégataire à partir du 16 juin 2017.

Le résultat net s'établit à **339,8 k€**, en baisse par rapport à 2016 (le résultat de certains établissements en 2016 comprenait des rattrapages et ne reflétait pas toujours fidèlement leur activité.)

	2017	2016
Chiffre d'affaires	5,6 M€	5,5 M€
Redevances versées par les délégataires	722,7 k€	750,0 k€
Participations de la Ville de Paris	2,4 M€	2,6 M€
Résultats nets	339,8 k€	811,0 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Évolution de l'activité :

Pour l'année 2017, la capacité globale d'accueil sur les établissements gérés par délégation de service public est de 418 places.

Les établissements dont l'activité est calculée sur la fréquentation 3, ruelle au Père Fragile (15e), 28/30, rue Baron Leroy (12e), les taux de fréquentation représentent une moyenne de 83,5 %.

Pour les établissements qui ont fonctionné en année pleine d'exploitation et dont l'activité est calculée sur l'occupation, le taux d'occupation moyen pour ces 13 structures est de 86 %. Pour l'établissement situé 2, rue Maxime Lisbonne (18e), avec le nouveau délégataire et sur 6,5 mois de gestion, ce taux s'élève à 78 %. Sur l'exercice 2017, nous constatons une baisse de l'activité notamment sur les places d'accueil à temps partiel (halte-garderie).

L'évolution des besoins des familles montre qu'elles souhaitent majoritairement un accueil de leurs enfants à temps plein régulier continu et donc un mode de garde de type crèche.

### Service fourni aux usagers :

Les délégataires ont réalisé des enquêtes de satisfaction dans 8 établissements (Baron Leroy, Bolivar, Berzélius, Emeriau, Gabrielle, Giono, Barrier et Provence). Les taux de satisfaction des familles sont globalement bons.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés.

### Sécurité hygiène et accidents:

Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements.

En ce qui concerne la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites régulières de la part des services de la Préfecture de Police et des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

## c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

**d) Événements marquants 2017 :**

Quinze établissements ont fonctionné en pleine exploitation.

L'établissement situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé-18e) : par jugement en date du 10 novembre 2016, le TGI de Paris a mis en redressement judiciaire l'association Famille et Cité, gestionnaire de l'établissement, et par jugement en date du 15 juin 2017, s'est prononcé sur le plan de cession de l'association Famille et Cité au profit de l'association Crescendo pour la gestion de l'équipement petite enfance, après que ses capacités professionnelles et financières ont été examinées.

L'association ayant pris la gestion de l'établissement le 16 juin 2017, le rapport du délégataire concerne 6,5 mois d'activité.

## 7.3 Patronage laïque

### Présentation de la délégation

La Ville de Paris a réalisé en 2013, au 72, avenue Félix Faure, à Paris 15ème un équipement de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines : le Patronage Laïque Jules Vallès. Cet équipement de type nouveau est appelé à avoir un rayonnement parisien. Sa gestion relève de la compétence du Conseil de Paris. Elle a été confiée à l'association ACTISCE dans le cadre d'une convention de DSP pour une durée de 6 ans et 8 mois (du 9 janvier 2014 au 31 août 2020).

Le délégataire définit et met en place, après accord de la Ville de Paris, un programme d'activités diversifiées, respectant les principes d'un projet pédagogique centré sur les questions relatives à l'Etat de droit, à la laïcité et aux libertés républicaines. Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de trois axes :

- un lieu ressources permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- un programme d'activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- un programme d'activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2016/2017 est le troisième exercice complet (se déroulant sur 12 mois) de la période de délégation. Cet exercice concerne la période du 01/09/2016 au 31/08/2017. Au cours de cet exercice, le délégataire a donné un nouveau développement aux activités qui font la spécificité de l'équipement, soit un programme substantiel de conférences/débats, d'expositions, de spectacles. L'équipement a par ailleurs participé à de nombreux événements, nationaux ou internationaux. Le nombre d'utilisateurs, pour ce type d'activités a augmenté de 21 % (4 650 utilisateurs en 2016/2017).

Le programme d'activités en direction des jeunes, mis en place dès le début de l'année 2014, a connu un développement particulièrement satisfaisant. Le nombre d'utilisateurs (771) est supérieur de 122 % à celui initialement prévu dans la convention.

Les seules activités dont le nombre d'utilisateurs ait stagné sont les activités dispensées sous forme de cours hebdomadaires : l'objectif désormais est de donner une impulsion nettement plus importante à ce type d'activités et de doubler le nombre d'utilisateurs d'ici la fin de la période de délégation.

Sur l'exercice 2016/2017, le **chiffre d'affaires net** est de 126 293 € (dont 115 903 € de recettes d'activités et 10 300 € de recettes annexes).

En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris a versé une **participation financière** fixée contractuellement. Pour la période concernée, la participation financière de la Ville de Paris s'est élevée à **540 981 €**.

La convention de DSP prévoit le versement par le délégataire d'une redevance annuelle, comportant un montant forfaitaire et une partie proportionnelle aux recettes d'activités. Pour l'exercice 2016/2017, le délégataire a versé à la Ville de Paris une **redevance de 13 914 €**.

	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires	126,3 k€	115,6 k€
Redevance versée par le délégataire	13,9 k€	14,4 k€
Participation de la Ville de Paris	541,0 k€	522,2 k€
Résultat net	18,0 k€	14,0 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Fréquentation :

Le Patronage Laïque a reçu, durant les 12 mois de l'exercice 2016/2017, au total **10 044 usagers**, dont **409 pour les activités régulières et les stages adultes**, **771 pour les activités jeunes**, **66 pour les activités d'insertion** et **4 650** pour des manifestations spécifiques à l'équipement (conférences-débats, ciné-débats, spectacles).

Par ailleurs, les mises à disposition de salles ont permis l'accueil de **4 148 usagers**.

### Programmes d'activités :

Durant cette troisième saison complète, le délégataire avait pour mission de consolider l'impulsion donnée durant les deux exercices précédents, à l'ensemble des activités entrant dans les missions de l'équipement. Cette mission a été remplie de manière contrastée :

- Le programme d'activités en direction des jeunes, mis en place dès le début de l'année 2014, a connu un développement particulièrement satisfaisant. Il comprend notamment un programme substantiel de stages organisés pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, 24 stages ont été réalisés, sur des thèmes à dominante scientifique, linguistique et culturelle.
- Le nombre d'usagers est supérieur de 122 % à celui prévu dans la convention. Les activités qui font la spécificité de l'équipement (lieu ressources, conférences débats, ciné/débats, spectacles, participation à des événements) ont elles aussi, connu un développement important (augmentation de la participation : + 21 %) et ont été d'une grande qualité ;
- Parallèlement, le nombre des usagers bénéficiaires des mises à disposition de salles a progressé de 48 %.
- Le délégataire a réalisé 22 conférences-débats de grande qualité sur des thèmes en lien avec le concept de laïcité (710 auditeurs), 26 spectacles (près de 1 158 spectateurs), 14 séances de ciné-débat (807 spectateurs), 14 expositions et a participé à de nombreux événements nationaux et internationaux ou journées du monde.
- Les activités courantes ont stagné en termes d'usagers. Un programme de 55h45 d'activités hebdomadaires a été mis en place (363 participants à ces activités et 46 inscriptions pour les stages adultes).

## c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont très proches de ceux en vigueur au sein des centres d'animation. Ils varient en fonction de la nature des activités et des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants. Les tarifs ont été augmentés de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Il n'y a pas eu de modifications tarifaires entre 2014/2015 et 2015/2016.

## d) Événements marquants 2017

### **Conférences débats qui ont rencontré un vif succès :**

- Aie le courage d'être une femme libre - Djemila Benhabib et Gérard Vignaux
- La science est-elle l'ennemie des religions ? - Philippe Gaudin
- La Laïcité dans les établissements publics de santé - Jean-Paul Escande
- La gestion du fait religieux en entreprise privée - Hicham Benaïssa

**Expositions débats qui ont rencontré un vif succès :**

- « L'art du kimono » - Katsura Taabatake
- « La poésie de l'encre » - Liu KaiKaiyun
- « L'idée du commun » - Laurence Leblanc

## 8. MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

### Présentation du secteur

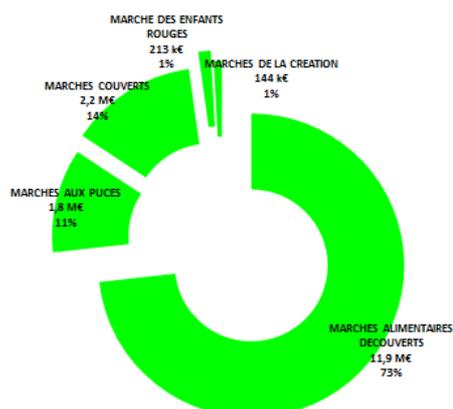
Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux.

Il compte ainsi 4 délégation relative à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 3 délégations pour les 70 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 4 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Edgar Quinet et Bastille).

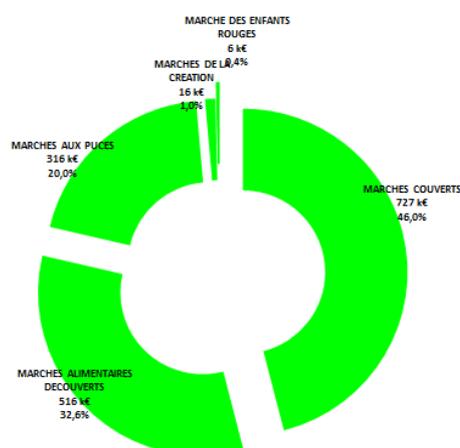
### Grandes masses financières du secteur des marchés couverts et découverts

	2017	2016
Chiffre d'affaires	16,3 M€	16,2 M€
Redevances	1,6 M€	2,5 M€

#### Répartition CA 2017



#### Répartition redevance 2017



## 8.1 GESTION DES MARCHES DE PASSY, SAINT-QUENTIN, SAINT-MARTIN, BEAUVAU-ALIGRE

### Présentation de la délégation de service public

Les marchés couverts parisiens sont une part importante du patrimoine de la Ville. Au-delà de leur fonction sociale d'animation du centre urbain, ils ont une véritable mission de service public consistant à maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits alimentaires frais.

Au 31 décembre 2010, la Ville de Paris comptait onze marchés couverts en activité dont dix étaient gérés dans une seule et même délégation de service public (en 2 lots).

Le marché des Enfants Rouges a fait l'objet d'une délégation spécifique depuis 1997, renouvelée le 06 avril 2017.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Ville de Paris a souhaité réorganiser la gestion des dix autres marchés ; le marché Treilhard (8<sup>e</sup>) et le marché Saint-Didier (16<sup>ème</sup>) ont fait l'objet d'une reprise en régie (en raison du volume important des travaux à réaliser).

En 2015, le marché Treilhard a été déclassé du domaine public et un bail emphytéotique a été signé avec la SEMAEST. En 2016, le marché Saint-Didier a été partiellement désaffecté de sa destination de marché (pour ce qui concerne la halle). Seules les boutiques restent affectées à des commerces par le biais de conventions d'occupation du domaine public.

Les marchés Beauvau (12<sup>ème</sup>) et La Chapelle (18<sup>ème</sup>) ont fait l'objet chacun d'une délégation de service public spécifique. Les 6 marchés restants (St Germain (06<sup>ème</sup>), Ternes (17<sup>ème</sup>), Batignolles (17<sup>ème</sup>), Passy (16<sup>ème</sup>), Saint-Quentin (10<sup>ème</sup>), Saint-Martin (10<sup>ème</sup>)) ont été regroupés dans une seule délégation.

3 contrats étaient conclus une durée de 6 ans et sont achevées le 31 décembre 2016 :

- la DSP du marché Beauvau-Aligre (12<sup>ème</sup>) ;
- la DSP du marché La Chapelle (18<sup>ème</sup>) ;
- et une délégation regroupant les 6 marchés suivants : St Germain (06<sup>ème</sup>), Ternes (17<sup>ème</sup>), Batignolles (17<sup>ème</sup>), Passy (16<sup>ème</sup>), Saint-Quentin (10<sup>ème</sup>), Saint-Martin (10<sup>ème</sup>).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle répartition a conduit à 4 conventions de délégation de service public d'une durée de 6 ans correspondant chacune à un lot :

- Lot 1 St Germain,
- lot 2 Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 Batignolles et Ternes,
- lot 4 La Chapelle.

La présente fiche traite du lot 2, confié à la Société « Groupe BENSIDOUN ».

Près de 85 commerçants exercent leur activité pour le lot 2 de gestion des marchés couverts. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

Le lot 2 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes et la brocante, dont le nombre de commerçants abonnés s'élève à 58 commerçants, et à 33 commerçants volants.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2017, il s'élève à **948 408 €**

pour les marchés couverts du lot 2 et **343 536 €** pour la partie « découvert » liée au marché Beauvau-Aligre, soit un total de **1,37 M€**.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement.

Pour l'année 2017, la redevance forfaitaire s'élève à **343 165 €** pour les marchés couverts du lot 2 mais seulement **293 056 €** ont réellement été appelés compte tenu de la fermeture temporaire du marché Beauvau en raison d'un incendie et des marchés Saint-Quentin et Passy pour travaux. Pour les marchés couverts du lot 2 la part variable s'élève à **48 690 €**.

Pour le marché découvert Aligre lié au marché Beauvau-Aligre la redevance forfaitaire s'élève à **179 754 €** et **17 176 €** de part variable pour ce marché découvert.

Pour les marchés couverts du lot 2, le **résultat net** de la délégation est de **-218 €**, la principale explication de ce faible résultat net réside dans le fait que le délégataire a assumé l'intégralité de la collecte des déchets (y compris les biodéchets). En effet, la Ville de Paris a retardé la mise en place de la collecte des biodéchets par ses soins, celle-ci n'ayant pu débuter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Le résultat net du marché découvert Aligre lié au marché Beauvau-Aligre s'élève à **52 395 €**. Soit un total pour l'ensemble du lot et du marché découvert Aligre de **49,1k€**.

Des investissements d'un montant total **42 588 €** pour le lot 2, ont été effectués en 2017 mais n'apparaissent pas sur le compte de résultat 2017, car ils n'ont été facturés qu'en 2018. Ces investissements concernent la réfection des sanitaires, l'installation du WIFI, les plans des marchés, la pose de LED, le changement des boîtes aux lettres. La borne triphasée prévue au contrat, pour le marché d'Aligre n'a pas encore été fournie.

	2017
Chiffre d'affaires	1,4 M€
Redevance versée par le délégataire	538,7 k€
Résultat net	49,1k €

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Développement et suivi de l'activité :

Les marchés Saint-Quentin, Saint-Martin et Beauvau ont compté chacun une place vacante pour l'année 2017. Ces places ont été comblées dans le tout début 2018.

En 2017, l'espace de convivialité sur le marché Saint-Martin prévu contractuellement n'a pas été réalisé.

Le délégataire signale une augmentation importante des impayés, due, selon lui, à la conjoncture économique.

En matière d'entretien, les interventions ont porté principalement sur les réseaux électriques et d'évacuation d'eaux usées.

Enfin, en ce qui concerne les animations, le délégataire a mis en place des ateliers de cuisine et a participé à la fête des marchés (une distribution de sacs réutilisables a été mise en place à cette occasion).

## c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint-Martin :

- 19,17 € HT par mètre carré et par mois (perception mensuelle et d'avance),

- 11,64 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres (perception mensuelle et d'avance),
- 50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint-Quentin :

- 20,11 € HT par mètre carré et par mois (perception mensuelle et d'avance),
- 12,22 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres (perception mensuelle et d'avance).

Pour le marché Beauvau :

- 21,65 € HT par mètre carré et par mois (perception mensuelle et d'avance),
- 13,17 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres (perception mensuelle et d'avance).

Pour le marché Passy :

- 23,83 € HT par mètre carré et par mois (perception mensuelle et d'avance),
- 14,65 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres (perception mensuelle et d'avance),
- 5,30 € par mètre linéaire et par jour de tenue concernant les volants exposant en extérieur devant le marché.

Passy, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés (perception mensuelle et d'avance),
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants (perception le jour de la tenue).

#### **d) Évènements marquants 2017**

Après un premier sinistre survenu dans la nuit du 5 au 6 juillet 2015 ayant conduit à des travaux d'urgence de 277 460,21 € et à un programme de rénovation complète de la couverture et de la charpente voté au conseil de Paris pour un montant total de 3 050 000 €, le marché Beauvau a subi un second incendie dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 février 2017 ayant endommagé à nouveau plusieurs stands, une partie de la charpente et de la couverture. Le marché a dû de nouveau être fermé jusqu'au 17 février 2017 pour des travaux de mise en sécurité d'urgence pour un montant de 65 549,30 €. Après une réouverture partielle, il a pu être entièrement ouvert au public à compter du 7 juin 2017. La commerçante la plus sinistrée a pu s'installer provisoirement rue de Cotte le temps des travaux de reconstruction de son stand.

Une fermeture a de nouveau été nécessaire du 17 juillet 2017 au 18 août 2017, afin d'effectuer la mise en place d'un échafaudage étanche à l'intérieur de la Halle et permettre ainsi aux commerçants d'exercer leur activité en toute sécurité pendant les travaux de rénovation définitifs de la couverture. Les travaux se sont ensuite déroulés sans problèmes particuliers jusqu'à fin février 2018, l'échafaudage ayant été déposé en début d'année 2018.

Le montant des travaux engagés à ce jour pour la rénovation définitive de la couverture et de la charpente est de 2 377 192,32 € sur les 3 050 000,00 € budgétés.

La coordination de tous les services, l'investissement financier de la Ville et la concertation avec les commerçants ont permis l'interruption la plus minimale possible de l'activité du marché.

La Ville de Paris a, par ailleurs, rénové le sol du marché Saint-Quentin pendant l'été 2017.

## 8.2 GESTION DES MARCHES BATIGNOLLES ET TERNES

### Présentation de la délégation de service public

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une nouvelle répartition dans la gestion des marchés couverts a conduit à la mise en place de 4 conventions de délégation de service public d'une durée de 6 ans correspondant chacune à un lot : lot 1 Saint-Germain, lot 2 Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin et Beauvau-Aligre (couvert et découvert), lot 3 Batignolles et Ternes et lot 4 La Chapelle.

La présente fiche traite du lot 3, concernant la gestion des marchés Batignolles et Ternes, confiée à la Société « EGS-SA », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 6 ans.

39 commerçants exercent leur activité dans le cadre du lot 3. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. Il y a eu par ailleurs une place vacante sur le marché Ternes et trois places vacantes sur le marché des Batignolles.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour le lot 3, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris. La collecte spécifique des biodéchets n'a pu commencer que le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 94 k€ et portent sur : matériel de nettoyage, équipements pour la gestion des déchets, réfection des sanitaires et matériels divers. Tous ces investissements ont été effectués en 2017.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2017, il s'élève à **406 574 €**.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2017, la redevance forfaitaire s'élève à **110 k€**, il convient d'**ajouter également une redevance variable** qui s'élève pour le lot 3 et l'année 2017 à **9 029 €**.

Le **résultat net** de la délégation est de **15 817 €**.

	2017
Chiffre d'affaires	406,7 k€
Redevance versée par le délégataire	119,0 k€
Résultat net	15,8 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Développement et suivi de l'activité :

En 2017, les deux problèmes de successions vacantes du marché des Batignolles sont en voie de règlement avec la nomination de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales chargée de

gérer ces deux successions. Un dossier a été déposé pour remplir la place vacante du marché des Ternes.

Un espace de convivialité de 21 m<sup>2</sup> a été créé sur le marché des Batignolles grâce au Budget Participatif, comprenant des tables chaises et manges-debout pour accueillir les clients qui désirent faire une pause et déguster les produits du marché. Par ailleurs, un projet de fresque de street-art sur les façades extérieures du marché, issu du Budget participatif, est en cours de réalisation et verra le jour en 2018.

Comme prévu au contrat, une deuxième presse à balles a été installée afin d'optimiser le tri des déchets.

En ce qui concerne la fréquentation, le délégataire indique que les deux marchés gardent un taux de fréquentation satisfaisant, notamment le marché des Batignolles qui profite de l'essor de la ZAC des Batignolles et de la récente implantation du Tribunal de Grande Instance de Paris. La présence accrue de traiteurs sur les deux marchés est bénéfique à ces derniers.

Aucun contentieux n'est signalé par le délégataire.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques.

Enfin, en ce qui concerne les animations, le délégataire a remplacé complètement ses appareils de sonorisation. Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu: distribution de fleurs pour la fête des mères, fête des marchés sur le thème des J.O et illuminations de fin d'année. Le délégataire a distribué 25 000 sacs biodégradables aux commerçants afin de les encourager à appliquer la législation sur les sacs en plastiques.

### **c) Politique tarifaire**

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris.

Pour le marché des Ternes, les droits sont de 25,17 €/m<sup>2</sup>/mois pour les droits de place des commerçants abonnés et de 15,47 €/m<sup>2</sup>/mois pour les droits de resserre.

Pour le marché des Batignolles, ils sont de 19,80 €/m<sup>2</sup>/mois pour les commerçants abonnés, de 11,79 €/m<sup>2</sup>/mois pour les droits de resserre et de 50 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2017, pour les volants, les droits de place sont fixés à 5,30 € HT/ml/jour de tenue.

### **d) Évènements marquants 2017**

L'espace de convivialité sur le marché Batignolles issu du Budget Participatif a été livré fin 2017.

## 8.3 GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN

### Présentation de la délégation de service public

Pour la période 2011-2016, le marché couvert Saint-Germain était géré dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion de 6 marchés couverts confiée à la société Groupe Bensidoun.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la nouvelle composition en 4 lots (lot 1 Saint-Germain, lot 2 Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre, lot 3 Batignolles et Ternes, lot 4 La Chapelle) ce marché fait l'objet d'une gestion distincte confiée à la Société «BANIMMO France», pour une durée de 6 ans.

17 commerçants exercent leur activité dans le cadre de ce marché couvert. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. Une place a par ailleurs été vacante sur le marché Saint-Germain pendant quasiment tout l'exercice 2017.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il doit percevoir les droits de place et veiller à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Contractuellement il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets. Toutefois, en 2017, le délégataire a procédé à l'ensemble de la collecte, la Ville de Paris n'ayant été en mesure de débiter la collecte spécifique des biodéchets qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total de 100 000€ HT. Ils sont répartis ainsi : réfection de 2 blocs sanitaires, amélioration du fonctionnement des monte-charges, réfection d'une partie du réseau des eaux usées. Cette dernière mission n'est pas encore achevée. Le délégataire a par ailleurs remplacé une porte automatique, investissement non prévu au contrat.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et par une quote-part des charges d'exploitation perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2017, il s'élève à **219 311 €**.

Le délégataire verse à la Ville une **redevance forfaitaire**, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2017, la redevance forfaitaire s'élève à **59 987 € (49 468 € appelés du fait d'une fermeture du marché durant les 2 mois d'été)**.

Les recettes ont été moins importantes que prévu. Suite à des travaux, le marché Saint-Germain a été fermé 2 mois, les commerçants ont été exonérés du versement des droits de place. En contrepartie, la redevance réclamée a été diminuée dans les mêmes proportions pour le délégataire.

Par ailleurs, on note l'importance des frais d'honoraires de consultants.

Le **résultat net** de la délégation est ainsi déficitaire et se situe à **- 84 670 €** pour cette première année d'exploitation.

	2017
Chiffre d'affaires	219,3 k€
Redevance versée par le délégataire	60,0 k€
Résultat net	- 84,7 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Développement et suivi de l'activité :

La fête des marchés a été l'occasion d'une décoration du site et de démonstrations culinaires. La promotion de cet évènement a été réalisée par des animateurs en roller.

Une place est restée vacante pendant la presque totalité de l'année 2017, ce qui est regrettable pour un marché de cette taille.

Trois nouveaux commerçants se sont installés en 2017 (un poissonnier, un boulanger et un restaurateur).

En matière d'entretien, les interventions ont principalement porté sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès automatiques.

## **c) Politique tarifaire**

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris pour chaque marché.

Pour le marché Saint-Germain, les droits sont ainsi les suivants : 21,94 €/m<sup>2</sup>/mois pour les droits de place des commerçants abonnés, 13,73 €/m<sup>2</sup>/mois pour les droits de resserre et 70 € pour les emplacements de parking.

## **d) Évènements marquants 2017**

Le marché a fermé pendant les 2 mois d'été afin de permettre la réfection de la climatisation par la Ville de Paris.

## 8.4 GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE

### Présentation des délégations de service public :

Pour la période 2011-2016, les deux marchés alimentaires, Beauvau et La Chapelle-Torcy, formaient deux ensembles commerciaux, constitués pour l'un d'un marché couvert (Beauvau) complété par un marché découvert (Aligre) et pour l'autre, d'un marché couvert (La Chapelle) et d'un espace de vente et d'animation (sur la place de Torcy). En raison des particularités d'exploitation de ces ensembles commerciaux, ils faisaient l'objet de contrats de délégations spécifiques.

Lors de la remise en concurrence, l'espace de Torcy n'a pas révélé de potentiel d'animation probant, il a été décidé de le supprimer. Il a par ailleurs été décidé de conserver une gestion sous forme de délégation spécifique pour le marché de La Chapelle. Les marchés couverts Beauvau et découvert Aligre ont quant à eux été rattachés au lot 2 des marchés couverts.

Dans le cadre de la nouvelle répartition mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et comprenant 4 conventions de délégation de service public d'une durée de 6 ans correspondant chacune à un lot, le marché de la Chapelle fait l'objet du lot 4 (les autres lots étant le lot 1 St Germain, le lot 2 Passy, St Quentin, St Martin, Beauvau-Aligre, et le lot 3 Batignolles et Ternes), confié à la société « Groupe BENSIDOUN » pour une durée de 6 ans.

Le marché couvert La Chapelle, rénové en 2010, accueille 19 commerçants.

Le contrat porte sur l'exploitation, l'entretien et la gestion du marché, avec pour objectif d'assurer le meilleur approvisionnement possible de la population parisienne en produits alimentaires frais.

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le délégataire s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets. La Ville de Paris n'a été en mesure d'assurer la collecte spécifique des biodéchets qu'au 1<sup>er</sup> mars 2018. Aussi, pour l'année 2017 le délégataire a dû prendre à sa charge l'intégralité de cette collecte. Le surcoût lié à cette collecte a été répercuté sur les commerçants.

Le nouveau contrat prévoit la création d'un espace de convivialité constitué d'une terrasse à l'extérieur sur l'une des façades.

En 2017, le délégataire a installé une borne WIFI sur le marché La Chapelle pour un montant de 1 799 €.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des commerçants auxquels s'ajoute une quote-part des charges d'exploitation.

Pour l'exercice 2017, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur le marché La Chapelle s'élève à **200 746 €**.

Le **résultat net** de la délégation est de **29 896 €**.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire annuelle de **5 928 €**. La redevance forfaitaire est complétée par une redevance variable équivalente à 2% du chiffre d'affaires. En 2017 elle s'élève à **2 916 €**.

	2017
Chiffre d'affaires	200,7 k€
Redevances versées par le délégataire	8,8 k€
Résultat net de la délégation	29,9 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Développement et suivi de l'activité :

Le marché couvert La Chapelle est complet et connaît un réel succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants étant un élément moteur pour la fréquentation.

### Suivi du fonctionnement :

Le marché connaît des difficultés liées aux réseaux d'évacuations des eaux usées, en partie en raison du mauvais emploi par les commerçants des dispositifs pour collecter et séparer les déchets gras des eaux usées.

## c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris.

En 2017, pour le marché couvert de La Chapelle, les droits de place sont fixés par m<sup>2</sup> et par mois et s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,37 € pour les resserres.

## d) Évènements marquants 2017

Des animations ont eu lieu, notamment des cours de cuisine ainsi que les traditionnelles illuminations de Noël. A l'occasion de la Fête des Marchés, des sacs en toiles, des bons d'achats et des petits cadeaux ont été distribués aux clients.

Par ailleurs, le projet d'espace de convivialité prévu au contrat est en cours d'instruction auprès des différents services municipaux pour validation.

Deux dossiers de succession ont été finalisés en 2017 (traiteur thaïlandais et poissonnier). Le marché ne comporte aucune place vacante.

## 8.5 GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

### Présentation de la délégation de service public

Créé en 1615 le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e) est historiquement le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982. Après sa fermeture en 1994, le marché des Enfants Rouges a été confié à la société PROMO METRO le 06 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes.

En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs.

Depuis le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation.

Par délibération des 4, 5 et 6 juillet 2016 du Conseil de Paris, la procédure de renouvellement du contrat a été lancée. Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec le même délégataire EGS-SA, pour d'une durée de 5 ans à compter du 07 avril 2017.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2017, qui se situe à cheval sur deux contrats, il s'élève à 212 996 €. Le résultat net de la délégation est de 11 347 € pour l'exercice 2017.

L'ancien contrat s'applique sur les 3 premiers mois de l'exercice. Celui-ci prévoit une redevance qui se déclenche au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires, qui n'est pas atteint en l'occurrence.

Le nouveau contrat prévoit que le délégataire verse une redevance annuelle d'un montant de 7 000 €. Rapporté au pro rata des 9 mois celle-ci s'élève à la somme de 5 159 €. Le délégataire verse également une redevance équivalente à 0,5% des droits de place perçus. Au total, la redevance versée à la Ville pour 2017 s'élève donc à 5 937 €.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	213,0 k€	185 k€
Redevance versée par le délégataire	5,9 k€	0
Résultat net de la délégation	11,3 k€	20,5 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Développement et suivi de l'activité :

En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation, notamment les week-ends.

##### Suivi du fonctionnement :

En raison de son emplacement, ce marché souffre de problèmes récurrents de stationnement. Si le stationnement des commerçants, hors phase de chargement et déchargement, a été résolu par un système de macaron nominatif, le stationnement dans la phase d'approvisionnement des stands reste difficile et devra être étudié en présence de tous les acteurs concernés.

En matière d'entretien, les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées.

Les investissements contractuels (borne électrique pour les commerçants volants, presse à balle, signalétique) n'ont pas été réalisés en 2017, mais en 2018 à l'exception de la presse à balle prévue en 2019.

### **c) Politique tarifaire**

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Une augmentation des tarifs a été validée en 2015. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les droits de place sont de 24,64 €/m<sup>2</sup>/mois et les droits de resserres de 14,86 €/m<sup>2</sup>/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 5,30€/ml/par jour de tenue.

### **d) Événements marquants 2017**

Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec le même délégataire EGS-SA, pour d'une durée de 5 ans à compter du 07 avril 2017.

Le délégataire a mieux contenu que par le passé les débordements des commerçants dans les allées communes, grâce au nouveau règlement de 2015, ainsi qu'au travail en partenariat avec la Ville qui a appliqué une pénalité financière à l'encontre d'une commerçante dont les débordements excessifs menaçaient la sécurité du public sur le marché.

Le délégataire a respecté son engagement de développer la distribution de produits en circuit-court en organisant 4 éditions du « Pari Fermier » qui est une association de producteurs fermiers. On dénombre une cinquantaine d'agriculteurs lors de ces éditions.

Le délégataire a distribué aux commerçants 25 000 sacs biodégradables ainsi que 1 500 sacs réutilisables spécifiques au marché des Enfants Rouges.

## 8.6 MARCHES ALIMENTAIRES DECOUVERTS

### Présentation de la délégation de service public

Paris compte 70 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3<sup>ème</sup> arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 70 marchés, 6 se tiennent en après-midi, de 12h30 à 20h30. Plus de 1 200 commerçants y sont abonnés et 2 300 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de trois délégations de service public distinctes (dénommées Secteurs A, B et C). Ces délégations sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour une durée de quatre ans.

Trois délégataires interviennent sur le territoire parisien :

- DSP « Secteur A » Cordonniers frères : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>.
- DSP « Secteur B » Bensidoun : 5<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>.
- DSP « Secteur C » Dadoun : 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés), et participent à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 euros par tonne. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants.

Pour l'année 2017, les recettes par lot se répartissent de la façon suivante : **4,26 M€ pour la DSP « Secteur A »**, **3,97 M€ pour la DSP « Secteur B »** et **3,7 M€ pour la DSP « Secteur C »**, soit un chiffre d'affaires global de **11,92 M€**, stable par rapport à 2016.

Le **résultat net** de la délégation est de **547 k€**, en baisse importante par rapport à 2016 (721 k€) notamment liée à la mise en œuvre de nouveaux services à la clientèle. Si le résultat du secteur A est supérieur de 16,9 % à celui de 2016, celui des secteurs B et C est sensiblement inférieur (environ - 35 %), du fait des charges induites par les nouvelles missions en faveur de la clientèle.

Les délégataires versent à la Ville une redevance comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2017, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à 515,7 k€ (contre 367,9 k€ en 2016), auquel s'ajoutent **1,04 M€** de contribution au traitement des déchets, soit un total perçu de **1,556 M€**, en augmentation par rapport à 2016 (1,40 M€), (pour mémoire, la redevance de 2016 a été minorée pour compenser l'exonération de droits de place induite par l'annulation des marchés à la suite des attentats de novembre 2015).

Par ailleurs, les nouveaux contrats prévoient des services supplémentaires apportés à la clientèle (livraison à domicile, gestion des bio déchets, des invendus, mise en place d'application numériques...); les redevances perçues dans le cadre de ces contrats ont donc diminué par rapport à 2015 afin d'absorber le coût de ces services supplémentaires.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	11,9 M€	11,9 M€
Redevance versée par les délégataires (+ contribution au traitement des déchets)	1,56 M€	1,40 M€
Résultat net global des délégations	547 k€	721 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Développement et suivi de l'activité

La fréquentation reste forte le week-end mais des délégataires signalent une baisse de fréquentation de la clientèle en semaine. Tous signalent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité, (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales). Des travaux, impliquant un déplacement de certains marchés, ont eu un impact négatif sur la fréquentation.

### Suivi du fonctionnement

Les délégataires signalent qu'ils sont confrontés, de façon récurrente, aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entraînent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également des problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés.

Les délégataires ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain par le personnel des délégataires est très satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prise), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture, poteaux).

De nouveaux services sont mis en œuvre dans le cadre des nouveaux contrats : livraisons à domicile, gestion des invendus, collecte des bio-déchets...

Concernant les animations, les délégataires ont mis en place diverses activités à l'occasion de la Fête des marchés ou de la Fête de la gastronomie ou pour Noël. De nombreux cours de cuisine ont aussi été organisés.

## c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont de 4,11 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 5,30 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants. Ils ont augmenté au 1<sup>er</sup> novembre de 2,50 % pour les abonnés et de 5 % pour les volants, les portant à 4,21 € pour les abonnés et 5,57 € pour les volants.

## d) Évènements marquants 2017

Les nouveaux contrats effectifs depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 imposent un renforcement des missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés et d'actions en faveur du développement durable. L'intégration de ces actions dans le fonctionnement régulier des marchés est plutôt bonne.

De nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) sont mis en place, de façon encore inégale selon les secteurs, mais davantage que sur l'exercice précédent, en fonction de la clientèle ou des dispositifs de récupération pour les invendus.

Il est demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique.

## 8.7 MARCHES AUX PUCES DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT ET RUE HENRY FABRE, DES PORTES DE VANVES ET DE MONTREUIL

### Présentation des délégations de service public

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle sur l'espace libre de la zone « non aedificandi » de l'enceinte fortifiée de Thiers, car les marchandises n'y supportaient pas l'octroi. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes ou des simples promeneurs.

De par leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux, dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs, requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, Vanves, Montreuil, Clignancourt-Django Reinhardt (deux sites : Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au travers de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites Clignancourt et Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Elles sont conclues pour des durées de 5 ans.

Les délégataires (SEMACO pour Montreuil jusqu'au 5 janvier 2018 et Vanves jusqu'au 31 mars 2017), EGS pour Vanves depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 et Lombard et Guérin depuis le 26 juillet 2013 pour Clignancourt-Django Reinhardt) sont chargés de procéder au placement des commerçants, abonnés et volants et de percevoir les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et en assurant le nettoyage des sites et de leurs abords, pendant et après le marché. Ils assurent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques, bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique d'animation des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la location de places de parking pour les véhicules de commerçants (Clignancourt) ou la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour Vanves.

### Analyse de l'exécution du service

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants auxquelles s'est ajoutée pour Vanves, jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, une contribution versée par les commerçants aux fins de réaliser des animations sur les marchés. Pour l'année 2017, le chiffre d'affaires global des trois délégations s'élève à 1,8 M€ en légère hausse par rapport à 2016 (1,78 M€).

Le résultat net global des délégations est de + 11,8 k€, en amélioration par rapport à 2016 (-9,1 k€). Les résultats positifs des délégations pour les marchés aux puces porte de Montreuil et porte de Vanves compensent le déficit du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt, qui supporte des charges importantes (notamment de personnel et de nettoyage) ainsi qu'une baisse de recettes. Le délégataire en place depuis juillet 2013 n'a pas réussi à retrouver l'équilibre.

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2017, la redevance globale versée à la Ville de Paris s'élève à **315,7 k€**, en baisse par rapport à 2016 (333,3 k€). La baisse s'expliquant par la minoration de la redevance forfaitaire perçue par la Ville sur le contrat du marché aux puces de Montreuil (consentie en contrepartie de la prise en charge par le délégataire de la collecte et du nettoyage le samedi soir et le dimanche après-midi) d'une part, et par une redevance forfaitaire plus faible sur le nouveau contrat de DSP pour le marché aux puces porte de Vanves.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	1,8 M€	1,78 M€
Redevance versée par le délégataire	315,7 k€	333,3 k€
Résultat net de la délégation	11,8 k€	- 9,1 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Développement et suivi de l'activité :

#### ***Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :***

A fin 2017, le nombre de commerçants s'élève à 316 : 144 abonnés et 172 volants entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre. Sur l'ensemble des stands, on note une majorité de stands dédiés à la vente de produits d'habillement (48 %).

L'activité est difficile sur le site de la rue JH Fabre en raison de la présence à partir de l'après-midi d'un nombre important de vendeurs à la sauvette qui prennent possession des lieux.

#### ***Marché aux puces de la porte de Vanves :***

Ce marché a connu un changement de délégataire au 1<sup>er</sup> avril.

Les vendeurs à la sauvette sont en nombre croissant sur ce site et les services de police interviennent régulièrement.

En 2017, le secteur brocante comprend 230 abonnés et 262 volants ainsi que 5 titulaires sur le Square aux artistes.

Le secteur neuf comprend 111 abonnés et 113 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur une partie du périmètre mais celui du samedi n'a pas eu le succès attendu.

Un espace dédié aux objets de récupération a été mis en place dans ce contrat. Il compte 50 places dont environ 25 titulaires réguliers. Il n'a pas eu le développement escompté, les titulaires étant relativement peu assidus.

#### ***Marché aux puces de la porte de Montreuil :***

À fin 2017, le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 419 (259 abonnés et 160 volants).

On note une majorité de stands dédiés à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %.

Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est suspendu (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil (Grand Projet de Rénovation Urbaine).

### Suivi du fonctionnement :

Les délégataires soulèvent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continue de se développer sur les trois marchés, notamment sur Clignancourt, en dépit des actions menées, en concertation avec les services de la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissements. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité du site et entraînent des problèmes de vandalisme

ou d'atteinte à la propreté des lieux. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons dans ces populations.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions d'animation ou de publicité se sont poursuivies, les délégataires ont développé leur communication avec notamment la diffusion de dépliants pour faire connaître ces marchés dans les lieux touristiques, réseaux hôteliers,...

### **c) Politique tarifaire**

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m<sup>2</sup> et par jour ou ½ journée de tenue et n'ont pas évolué par rapport à 2016.

#### ***Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :***

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m<sup>2</sup> et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants du marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt.

#### ***Marché aux puces de la porte de Vanves :***

Le contrat, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, prévoit des tarifs différenciés comme suit : 0,50 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée pour le secteur des objets de récupération.

#### ***Marché aux puces de la porte de Montreuil :***

Les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m<sup>2</sup> et par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m<sup>2</sup> et par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

### **d) Évènements marquants 2017**

#### ***Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt :***

La procédure en vue du renouvellement de la convention de DSP a débuté et le Conseil de Paris a approuvé, en séance des 3, 4 et 5 juillet 2017 le principe de renouvellement de la gestion déléguée.

#### ***Marché aux puces de la porte de Vanves :***

Par délibération des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017 la signature du nouveau contrat avec EGS a été approuvée pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril. Le contrat de la SEMACO est arrivé à échéance le 31 mars.

Des travaux de l'IGC puis d'installation des pistes cyclables ont perturbé l'activité sur l'avenue Georges Lafenestre, à partir de septembre, nécessitant le déplacement des commerçants exerçant sur cet axe pendant la durée des travaux (réintégration sur le périmètre en mai 2018).

Le travail sur la refonte du règlement a abouti et le nouveau règlement a été signé le 12 décembre.

#### ***Marché aux puces de la porte de Montreuil :***

La convention de délégation de service public actuelle a été conclue avec la société SEMACO (délégataire sortant) pour une durée de trois ans à effet au 6 janvier 2015.

La délibération des 20, 21 et 22 novembre 2017 a approuvé la signature du nouveau contrat de délégation avec la SEMACO pour une durée de cinq ans à compter du 6 janvier 2018.

Le travail sur la refonte du règlement a abouti et le nouveau règlement a été signé le 12 décembre 2017.

## 8.8 MARCHES DE LA CREATION

### Présentation de la délégation de service public

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes du marché aux puces de la porte de Vanves et le Carré aux artistes de la place du Tertre, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés de la création ont pour vocation de permettre à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

Fin 2017, le nombre d'artistes abonnés était de 107 et 425 artistes volants étaient présents sur les deux marchés. L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (environ 60 % des exposants).

Le marché Edgar Quinet a été confié au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) des Marchés libres de Paris, initiateur de ce marché, depuis sa création et jusqu'au 15 octobre 2002. Puis il a été géré en régie directe jusqu'au 31 décembre 2003. Suite au succès de ce marché, le Conseil de Paris a approuvé la création du marché Bastille en 2004.

Depuis 2004, les deux marchés sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat en vigueur actuellement a été consenti à la **SOMAREP** pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des artistes. Pour l'année 2017, le chiffre d'affaires se répartit entre 39 802 € pour le marché Bastille et 103 897 € pour le marché Edgar Quinet, soit un **chiffre d'affaire global de 143 699 €** en hausse par rapport à 2016 (127 464 €). Cette évolution s'explique principalement par l'application de la hausse substantielle des tarifs de droits de place, surtout pour les exposants volants. L'augmentation est assez marquée pour le marché Edgar Quinet, le marché Bastille étant encore en baisse du fait de sa faible fréquentation régulière de ses exposants.

La délégation enregistre un bénéfice de 53 470 € en très nette amélioration par rapport à 2016 (2 211 €) liée à la réduction des charges d'exploitation (frais de personnel) sur l'année.

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, éventuellement complétée par une redevance sur chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint. En 2017, la **redevance forfaitaire s'est élevée à 15 920 €** et le seuil de déclenchement de la redevance complémentaire n'a pas été atteint.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	143,7 k€	127,5 k€
Redevance versée par le délégataire	15,9 k€	14,0 k€
Résultat net de la délégation	53,5 k€	2,21 k€

## **b) Indicateurs de suivi du service public**

### Développement et suivi de l'activité

Au 31 décembre 2017, il y avait en moyenne 104 artistes abonnés et 388 cartes d'artistes abonnés et volants sur les deux marchés.

Les nouvelles dispositions réglementaires (notamment l'obligation d'assiduité) et les nouveaux tarifs de droit de place, en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont incité certains exposants réguliers à s'abonner (sur Quinet) et les nouveaux artistes retenus en commission à venir plus régulièrement après la période probatoire également mise en place. Le marché Bastille n'a en revanche pas bénéficié de ces effets.

Le délégataire signale toutefois l'équilibre précaire de cette délégation dont il explique les principales difficultés par les conditions d'exploitation du marché Bastille : période hivernale difficile en raison des conditions d'exposition et du manque de visibilité du marché ; les difficultés de stationnement impactent négativement la fréquentation ; occupation régulière du lieu par des populations nomades et problèmes de propreté qui s'y rattachent.

Le marché Edgar Quinet est très fréquenté, notamment par des touristes ou par une clientèle habituée. Les problèmes évoqués ci-dessus impactent la fréquentation du marché Bastille qui peine davantage à se développer.

### Service fourni

Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électrique et coffrets de prises), ainsi que des réparations ou remplacements à la suite d'actes de vandalisme sur le matériel, poteaux, bâches...

En matière de promotion des marchés, le délégataire a relancé la diffusion d'un flyer publicitaire dans les réseaux hôteliers, la publication d'encarts dans la presse spécialisée et la diffusion des cartes « visite passion » dans des lieux touristiques et les bateaux mouches.

## **c) Politique tarifaire**

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, (applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017) sont de 6,15 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les artistes volants et de 4,61 € HT par mètre linéaire pour les artistes abonnés.

## **d) Évènements marquants 2017**

Le nouveau règlement et les nouveaux tarifs ont été validés au Conseil de Paris en décembre 2016. Ces dispositifs, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, doivent permettre notamment une augmentation des recettes, une incitation à l'abonnement des artistes et une meilleure assiduité des exposants volants et abonnés.

L'augmentation tarifaire a entraîné quelques abonnements sur Quinet mais aussi quelques démissions sur Bastille. L'étude de la présence des exposants confirme une fréquentation très faible de la plupart des volants sur Bastille, plus régulière sur Quinet, les abonnés étant globalement assez régulièrement présents.

La délégation actuelle est arrivée à échéance le 28 février 2018. Par délibération des 27, 28, 29 mars 2017, la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés de la création a été lancée.

Par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2017, le Conseil de Paris a approuvé l'attribution du nouveau contrat à un nouveau délégataire, la société EGS.

## 9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### PEPINIERE/HOTEL D'ENTREPRISES PARIS SAINTE COCHIN

#### Présentation de la délégation de service public

L'objet de cette délégation de service public, conclue le 18 juillet 2014 avec la RIVP, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension, achevée en mai 2017.

Cette pépinière de 3339 m<sup>2</sup> SHON, mise en service en 2007, ainsi que son extension, mise en service en 2017, est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14<sup>ème</sup>), sur une emprise foncière mise à disposition du Département de Paris par l'AP-HP. Elle est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables.

Le bâtiment actuel (15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m<sup>2</sup>) et son extension (42 nouveaux lots modulables d'une surface moyenne d'environ 44 m<sup>2</sup>), sont répartis sur six niveaux et comprennent 27 emplacements de stationnement.

Le délégataire RIVP a reconduit l'association « Paris Biotech Santé », incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, afin de poursuivre l'animation de cette pépinière (Convention de service signée le 21 juillet 2014 expirant le 31 décembre 2017).

#### Analyse de l'exécution du service public

##### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2017, il s'élève à **754,3 k€**, en hausse par rapport à 2016 (529,8 k€). Cette progression s'explique par la forte augmentation du nombre d'entreprises accueillies grâce à la commercialisation d'une grande partie des lots créés par l'extension de la surface de la pépinière d'origine.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de **175,3 k€** (217,5 k€ en 2016).

Cette diminution résulte de la hausse sensible des charges d'exploitation liée à l'agrandissement de la pépinière et à l'augmentation significative des dotations aux provisions pour risques et charges.

Le délégataire verse une **redevance forfaitaire annuelle**, éventuellement complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	754,3 k€	529,8 k€
Redevance versée par le délégataire	10,1 k€	10,1 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	175,3 k€	217,5 k€

##### b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 48 mois.

Taux d'occupation en 2017 :

Au 31 décembre 2017, 22 sociétés occupent 53 lots pour une surface totale louée de 3 772 m<sup>2</sup> et un taux d'occupation de 87 %. 15 nouvelles sociétés se sont installées (12 pour les lots « pépinière » et 3 pour les lots « hôtel d'entreprises »).

Suivi du fonctionnement :

L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques, entretien...) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, mise en place d'outils de gestion...).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V. Il se réunit une fois par an sur convocation du délégataire.

### **c) Politique tarifaire**

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit une redevance d'occupation, dont les tarifs appliqués en 2017 sont les suivants :

- Redevance + charges (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre 2013) : tarifs progressifs (de la 1<sup>ère</sup> année à la 3<sup>ème</sup> année) et différenciés (pépinière/hôtel d'entreprises) :
  - Pépinière (HT/an/m<sup>2</sup>) : 285 € (1<sup>ère</sup> année), 340 € (2<sup>e</sup> année) et 400 € (3<sup>e</sup> année) ;
  - Hôtel d'entreprises (HT/an/m<sup>2</sup>) : 430 € (1<sup>ère</sup> année), 485 € (2<sup>e</sup> année) et 570 € (3<sup>e</sup> année).
- Parking : 87 € HT/ place / mois (valeur 3<sup>ème</sup> trimestre 2013) : tarif inchangé depuis 2015.

NB : Pour tenir compte des troubles de jouissance générés par les travaux d'extension de la pépinière, la RIVP a appliqué comme en 2016 une tarification moyenne globale sur l'année 2017 abaissée à 264 €/an/m<sup>2</sup>/HT.

### **d) Événements marquants 2017**

Le chantier pour la réalisation de l'extension de la pépinière a été achevé en mai 2017.

Pour tenir compte des troubles inhérents à ces travaux, le délégataire indique avoir reconduit pour 2017 le dispositif de réductions de redevances pendant cette période.

L'équipe d'animation « Paris Biotech Santé » (PBS) continue d'assurer au quotidien les prestations matérielles et immatérielles mentionnées au point b), complétées d'un suivi personnalisé sous forme de forums et de réunions scientifiques organisées avec ses partenaires du réseau hospitalo-universitaire.

## 10. SERVICES FUNERAIRES

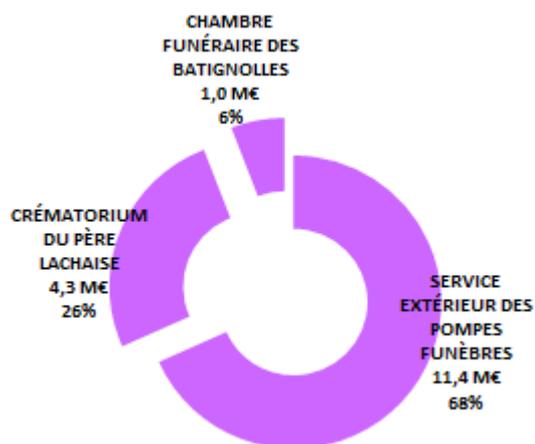
### Présentation du secteur

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la municipalité intervient à travers **trois services délégués** concernant le **service extérieur des pompes funèbres**, le **crématorium du Père-Lachaise** et le **funérarium des Batignolles**. Il est à noter que deux de ces délégations (crématorium et service extérieur) sont confiées à la **SAEMPF** (Société Anonyme d'Économie Mixte locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris).

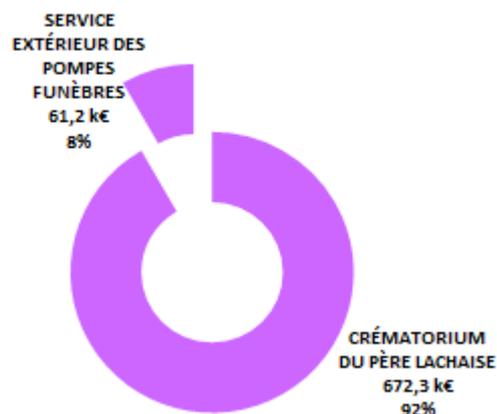
### Grandes masses financières des services funéraires

	2017	2016
Chiffre d'affaires	16,7 M€	17,3 M€
Redevances versées par les délégataires	733,5 k€	775,1 k€
Participations de la Ville de Paris	55,0 €	53,9 k€

#### Répartition CA 2017



#### Répartition redevance 2017



## 10.1 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

### Présentation de la délégation de service public

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur<sup>4</sup> » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement - quelle que soit leur forme juridique - obtenir une habilitation délivrée par les préfetures (à Paris, par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un professionnel, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres (à l'exception des opérations de fossage qui demeurent exercées par une régie municipale).

La délégation de service public, conclue le 10 janvier 2011, pour une durée de 8 ans avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** porte sur l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple).

La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué par le **chiffre d'affaires** lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **11,43 M€** pour l'année 2017 (12,05 M€ en 2016), cette évolution s'expliquant principalement par la baisse d'activité des agences en novembre et décembre 2017 suite aux perturbations générées par le déploiement, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, d'un nouveau logiciel métier.

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2017 une **compensation financière de 55 k€**.

Le résultat net de la délégation est de 504,3 k€ en 2017, en baisse par rapport à 2016 (558,0 k€).

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable. Pour l'année 2017, la redevance globale s'est élevée à **61,2 k€**, contre 63,1 k€ en 2016.

---

<sup>4</sup> Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

	2017	2016
Chiffre d'affaires	11,43 M€	12,05 M€
Redevance versée par le délégataire	61,2 k€	63,1 k€
Participations de la Ville de Paris	55,0 k€	53,9 k€
Résultat net de l'activité	504,3 k€	558,0 k€

## b) Indicateurs de suivi du service public

### Évolution de l'activité à Paris

En 2017, le délégataire a réalisé 3 476 convois (hors indigents) soit 19,8 % des convois parisiens, (contre 3 690 en 2016 soit 20,5 % du marché). Il demeure un opérateur de référence avec une progression du nombre de convois de 5 % ; il se positionne parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

### Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et, enfin, aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

Il convient de noter que le délégataire a diligenté une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien. A la question « Recommanderiez-vous SFVP à vos proches », 97% des personnes interrogées ont répondu favorablement. Et 90% des sondés trouvent que les prestations sont d'un bon rapport qualité/prix.

### Certification ISO 9001

La garantie contractuelle prioritaire de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un « projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le dernier renouvellement de cette certification a été obtenu en 2017 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Par ailleurs, au titre du respect de l'environnement, le délégataire a développé une gamme « d'urnes bio » (biologiques et biodégradables), ainsi qu'une gamme complète de cercueils et de capotons « développement durable ». Le respect de l'environnement est l'une des valeurs essentielles adoptées par le délégataire dans son « projet partagé » d'entreprise.

### Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'utilisateur d'évaluer les services rendus.

En 2017, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 26,29 %. Le taux de remarques ayant été de 2,79 %, le délégataire estime que le taux de satisfaction se situe autour de 97 %.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les Parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

De plus, une étude a été réalisée en 2017 par un organisme indépendant pour assurer un positionnement tarifaire concurrentiel de l'offre de marbrerie.

### **d) Événements marquants 2017**

#### Activité

Après un lancement en 2014, le délégataire a poursuivi en 2017 le développement de son offre marbrerie complète en agence et sur internet (avec visualisation des projets de monuments en 3D), en ayant notamment recours à un conseiller dédié aux études techniques spécifiques, ainsi que l'ouverture de deux salles d'exposition dédiées à la marbrerie.

En 2017, le site internet « Révolution Obsèques » a été entièrement remis à jour afin d'être plus ergonomique et informatif.

Par ailleurs, en 2017, l'agence Italie a bénéficié d'importants travaux (63,6k€).

Enfin, en 2017, le délégataire a notamment :

- poursuivi les actions de formation afin de développer la compétence des conseillers funéraires avec des sessions trimestrielles récurrentes de formation ;
- diffusé de nouveaux spots publicitaires à la radio ;
- publié des encarts dans la presse et dans les Pages Jaunes ;
- participé à la Journée Nationale des Aidants sur le thème des contrats prévoyance obsèques à Paris ;
- alimenté les différentes pages Facebook : SFVP, Prévoyance et Marbrerie.

#### Missions de service public

- Dans le cadre des missions de service public prévues dans cette DSP, le délégataire a maintenu les moyens matériels et humains permettant d'intervenir en cas de crise ou pré-crise. Son intervention a été requise, comme prévu contractuellement, pour l'organisation d'obsèques de personnes décédées dans des conditions particulières. Pour mémoire, le délégataire est ainsi intervenu lors des attentats de janvier et de novembre 2015 afin de réaliser le transport des défunts, dans des conditions particulièrement contraintes en termes de délais et s'agissant des nécessités liées à la conduite d'enquêtes criminelles.
- Le délégataire a maintenu sa participation à l'élaboration des plans de prévention « pandémie grippale » relevant du Préfet et a développé dans l'entreprise un plan de continuité d'activité.

Le délégataire, dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation, maintient ses actions de présentation des mesures de prises en charge sociale auprès de différentes administrations d'État, des collectivités publiques parisiennes ou franciliennes ainsi que diverses institutions privées, par exemple, les travailleurs sociaux des centres d'action sociale (CAS), l'AP-HP et certaines associations reconnues d'utilité publique.

## 10.2 CREMATORIUM DU PÈRE LACHAISE

### Présentation de la délégation de service public

La délégation de service public a été attribuée en 2015 à la SAEMPF pour une durée de 3 ans et 7 mois, à savoir du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 décembre 2018.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris. Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation de l'équipement destiné à améliorer l'accueil des familles.

Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France. En janvier 1995, ce crématorium a été inscrit aux monuments historiques. Il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques.

L'équipement délégué comprend, notamment, un bâtiment ERP (classé) dans lequel ont été aménagés des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple).

La redevance est composée d'une part fixe de 320k€ HT indexée annuellement et d'une part variable correspondant à 10% des produits de la DSP de l'année n-1 (à l'exception des produits de la restauration, des prestations effectuées pour le compte du délégant et du recyclage des métaux).

	2017	2016
Chiffre d'affaires	4,3 M€	4,1 M€
Redevance versée par le délégataire	672,3 k€	712,0 k€
Résultat net de la délégation	444,7 k€	392,7 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Évolution de la crémation à Paris

En 2017, le délégataire a procédé à 6 201 crémations (5 924 crémations en 2016).

##### Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers

Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, le délégataire a mis en place une « cérémonie collective annuelle du souvenir ». En 2017, ce type de cérémonie a rassemblé près de 500 personnes.

##### Taux de satisfaction, réclamations et contentieux

Le crématorium du Père-Lachaise adresse, deux mois après la crémation, des « questionnaires qualité » aux familles. En 2017, 3 100 questionnaires ont été envoyés avec un taux de retour supérieur à 24 %. Les questionnaires retournés sont analysés par le service qualité du délégataire dans le cadre du processus d'amélioration continue. Pour l'année 2017, 94 % de « bien » et « très bien » ont été recensés sur la qualité de la cérémonie et le savoir-faire du délégataire.

Peu de réclamations ont été adressées en 2017 aux services du crématorium. Elles étaient principalement dues à des problèmes techniques (interruption d'activité), d'organisation (retards) et de capacité d'accueil. Ces réclamations ont systématiquement donné lieu à des réponses appropriées et intégrées dans le processus de suivi de la qualité du service rendu par le délégataire.

#### Certification ISO 9001 et 14001

La certification conjointe ISO 9001 et 14001 a été obtenue d'AFNOR CERTIFICATION en avril 2017 à la suite d'un audit effectué à la demande du délégataire en mars 2017.

### **c) Politique tarifaire**

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2017, après 18 mois sans modification, les tarifs ont baissé (du fait de la formule d'indexation des tarifs prévue au contrat). Le tarif d'une crémation adulte était de 552 € TTC (560 € TTC en 2016).

### **d) Événements marquants 2017**

Compte tenu de la saturation de l'activité de l'équipement constatée à partir de 2014-2015, la collectivité parisienne, et en parallèle le délégataire, ont mené une réflexion d'ampleur destinée à adapter au mieux l'organisation du service.

Ainsi, le délégataire, a mené une concertation avec l'ensemble du personnel du crématorium portant sur la mise en place, en coordination avec la Ville de Paris, d'un accueil extérieur couvert dédié aux familles, ainsi que l'installation d'un bureau d'accueil externe et mobile réservé aux professionnels.

Parallèlement, une réorganisation a été menée portant sur une simplification du planning des cérémonies permettant une augmentation des créneaux disponibles de crémation pour les familles. Ainsi, deux durées de cérémonies sont désormais proposées (30 minutes et 1 heure).

Afin de limiter les effets de la saturation de l'activité de l'équipement sur la qualité du service, un seuil maximum de 27 cérémonies quotidiennes a été décidé.

Ce planning élaboré en 2015 ayant répondu aux attentes des usagers du crématorium, il a été maintenu en 2017.

De même, un important programme de travaux a été mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015. Il s'étale sur la durée totale de la DSP, de 2015 à 2018. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 725 950 € (montant 2015).

Les principaux travaux programmés contractuellement sont notamment :

- 2015 : éclairages de sécurité, climatisation de locaux, mise en conformité PMR des portes au rez-de-chaussée
- 2016 : rénovation des salles Formigé et Bigot et de l'espace cafétéria, rénovation et réaménagement de l'accueil familles, remplacement de la chaudière,
- 2017 : rebriquetage des appareils de crémation, nouveaux chapeaux sur les cheminées.

Les travaux les plus lourds sont réalisés en dehors des heures d'ouverture du site et lorsque l'activité du crématorium est moins soutenue.

A l'occasion de sa réorganisation, le délégataire a mis en place un guichet unique permettant d'organiser et de gérer les dispersions au jardin du souvenir. Pour ce faire, un planning informatique partagé avec le service des cimetières a été organisé. Cet aménagement a été particulièrement bien accueilli par les professionnels et les familles.

## 10.3 CHAMBRE FUNERAIRE DES BATIGNOLLES

### Présentation de la délégation de service public

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L.361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du contrat conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la **société G2F** (Groupement Funéraire Francilien - appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

### Analyse de l'exécution du service public

#### a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **979,7 k€** pour l'année 2017, contre 1,1 M€ en 2016, cette évolution s'expliquant par une diminution du nombre d'admissions et des conditions d'accès difficile de la chambre funéraire.

Le **résultat net** de la concession est de **308,4 k€** en 2017, en baisse par rapport à 2016 (364,5 k€).

	2017	2016
Chiffre d'affaires	979,7 k€	1,1 M€
Redevance versée par le délégataire	0	0
Résultat net de la délégation	308,4 k€	364,5 k€

#### b) Indicateurs de suivi du service public

##### Évolution de l'activité à Paris

Au cours de l'exercice 2017, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 1 871 admissions de corps contre 2 148 lors de l'exercice 2016, soit une baisse de l'activité de 12,9 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 38,5 % contre 42,1 % en 2016 et le taux d'occupation des salons est de 74 % contre 66 % un an plus tôt.

##### Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

###### *Les horaires :*

La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi : sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedi, dimanche et jours fériés : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. A cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

*L'information et le soutien aux familles :*

L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la réglementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

*L'amélioration de l'accueil :*

Dans le cadre du réaménagement de la Porte Pouchet, le stationnement des véhicules a été amélioré par la création d'un nouveau parking éclairé et réservé au seul usage des véhicules des familles et des opérateurs, accessible uniquement durant les heures d'ouverture de l'équipement. L'amélioration de l'environnement de l'équipement a été prise en charge par le concédant.

### **c) Politique tarifaire**

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée :
  - o en 2016 : 180,94 € TTC, en 2017 : 181,57 € TTC
  
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée :
  - o en 2015 : 407,12 € TTC, en 2017 : 408,54 € TTC

Le contrat de concession prendra fin à fin février 2024.

# LISTE DES CONTRATS AU 31/12/2017

## ENERGIE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV)	SA	EDF/ENEDIS	DVD	30/07/1955	31/12/2024	30,5 M€	550,7 M€
2	Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude	SEM	CPCU	DVD	10/12/1927	31/12/2024	7,5 M€	357,5 M€
3	Distribution de gaz	SA	GRDF	DVD	14/12/1993	31/12/2018	812,7 k€	131,5 M€
4	Production, transport et distribution d'énergie frigorifique	SA	CLIMESPACE	DVD	28/01/1991	28/01/2021	1,2 M€	80,6 M€

## LES EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
échu	TOUR EIFFEL	SPL	SETE	DFA	16/12/2005	30/10/2017	10,2 M€	71,1 M€
1	TOUR EIFFEL	SPL	SETE	DFA	01/11/2017	30/10/2032	1,3 M€	12,2 M€
2	JARDIN D'ACCLIMATATION	SA	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	DFA	10/10/2016	09/10/2041	615,0 k€	17,2 M€
3	CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	SARL	CAMPING INDIGO PARIS	DFA	01/01/2011	31/12/2020	679,9 k€	5,1 M€
4	PARC FLORAL	SA	GL Events	DFA	01/09/2015	01/09/2031	438,2 k€	9,2 M€
5	Port de l'Arsenal et Halte nautique de la Villette	SA	Fayolle Marine	DVD	01/01/2008	31/12/2023	101,2 k€	1,4 M€

## DEPLACEMENTS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	ALBAN SATRAGNE - MAGENTA	SA	INDIGO	DVD	07/08/2004	06/08/2019	334,8 k€	1,5 M€
2	ALMA-GEORGE V	SA	INDIGO	DVD	07/06/1995	06/06/2035	19,8 k€	1,3 M€
échu	AMPERE	SA	INDIGO	DVD	11/07/1987	10/07/2017	0,4 k€	34,0 k€
3	ANDRE HONNORAT	SEM	SAEMES	DVD	08/04/1992	07/04/2022	7,3 k€	413,4 k€
4	BAC MONTALEMBERT	SA	INDIGO	DVD	24/05/2009	23/05/2021	1,1 M€	2,3 M€
5	BASTILLE	SA	INDIGO	DVD	01/05/1990	30/04/2020	11,9 k€	896,1 k€
6	BAUDOYER	SA	REALPARK	DVD	15/12/1995	14/12/2035	76,0 k€	1,4 M€
7	BERCY - AUTOCARS VEHICULES LEGERS	SEM	SAEMES	DVD	28/03/1996	27/03/2026	0,0 k€	1,1 M€
8	BERCY - RELAIS MERCURE		S.E.I.H. - ACCOR	DVD	28/09/1987	01/07/2051	155,8 k€	426,9 k€
9	BERGSON	SA	INDIGO	DVD	12/01/1969	30/04/2020	289,6 k€	2,9 M€
10	BOURSE	SA	INDIGO	DVD	11/10/1997	01/05/2021	609,6 k€	4,6 M€
11	CARDINET - NOTRE-DAME	SEM	SAEMES	DVD	01/12/2007	30/11/2037	581,8 k€	2,0 M€

## Délégations de Service Public – Exercice 2017

12	CARNOT	SA	INDIGO	DVD	01/07/1991	30/06/2021	47,4 k€	1,0 M€
13	CARPEAUX	SEM	SAEMES	DVD	18/01/1993	17/01/2023	2,2 k€	109,7 k€
14	CASERNE MONGE	SEM	SAEMES	DVD	05/05/1997	04/05/2072	8,3 k€	423,8 k€
15	CHAMPAGNY	SEM	SAEMES	DVD	29/09/1980	28/09/2045	2,6 k€	230,6 k€
16	CHAMPS-ELYSEES	SA	INDIGO	DVD	02/08/1993	01/08/2023	246,1 k€	3,0 M€
17	CHAMPS-ELYSEES PIERRE CHARRON	SA	INDIGO	DVD	27/12/1995	26/12/2035	98,2 k€	1,7 M€
18	CHARLETY COUBERTIN & THOMIRE	SEM	SAEMES	DVD	03/09/1994	02/09/2024	2,8 k€	1,1 M€
19	CITROEN-CEVENNES	SA	INDIGO	DVD	11/06/1990	10/06/2030	102,4 k€	1,5 M€
20	CONCORDE FREMICOURT	SA	INDIGO	DVD	24/01/2010	23/01/2030	382,2 k€	2,2 M€
21	CROIX DES PETITS CHAMPS	SA	INDIGO	DVD	06/05/1993	05/05/2023	370,8 k€	2,7 M€
22	DAMREMONT	SEM	SAEMES	DVD	27/11/1991	26/11/2021	3,1 k€	178,2 k€
23	DELESSERT	SEM	SAEMES	DVD	22/11/1994	21/11/2024	6,1 k€	460,4 k€
24	DIDOT	SEM	SAEMES	DVD	07/12/1993	06/12/2023	5,8 k€	229,7 k€
25	ECOLE DE MEDECINE	SEM	SAEMES	DVD	28/04/2010	27/04/2022	551,4 k€	1,5 M€
26	ETOILE-FRIEDLAND	SA	INDIGO	DVD	03/10/1994	02/10/2034	24,9 k€	1,6 M€
27	EURONORD LARIBOISIERE	SA	INDIGO	DVD	10/03/1997	09/03/2037	55,4 k€	1,2 M€
28	EYLAU	SA	INDIGO	DVD	03/01/1989	02/01/2029	1,2 k€	60,3 k€
29	FAUBOURG SAINT-ANTOINE	SA	INDIGO	DVD	15/03/1993	14/03/2028	201,1 k€	1,4 M€
30	FIRMIN GEMIER	SEM	SAEMES	DVD	15/10/1991	14/10/2021	3,0 k€	240,3 k€
31	FOCH	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	12/09/2004	11/09/2049	181,1 k€	4,2 M€
32	FRANCOIS 1ER	SA	INTERPARKING	DVD	01/11/2014	31/10/2028	1,1 M€	1,4 M€
33	FRANZ LISZT	SA	INDIGO	DVD	08/07/1996	07/07/2031	72,7 k€	996,6 k€
34	GAY-LUSSAC	SEM	SAEMES	DVD	26/02/1985	25/02/2050	2,1 k€	112,8 k€
35	GENERAL BEURET	SEM	SAEMES	DVD	04/10/1994	03/10/2059	4,2 k€	160,8 k€
36	GEORGE V	SA	INDIGO	DVD	06/01/1966	31/05/2018	167,4 k€	3,4 M€
37	GOURAUD	SA	INDIGO	DVD	30/04/1992	29/04/2022	9,7 k€	137,7 k€
38	GOUTTE D'OR	SEM	SAEMES	DVD	16/09/1991	15/09/2021	8,6 k€	440,9 k€
39	GRENIER SAINT-LAZARE	SA	INDIGO	DVD	11/06/1993	10/06/2058	0,0 k€	0,0 k€
40	GROS BOULAINVILLIERS	SEM	SAEMES	DVD	06/04/1992	05/04/2022	7,6 k€	420,5 k€
41	HARLAY (PONT NEUF)	SA	INDIGO	DVD	01/03/1969	01/03/2030	39,0 k€	939,2 k€
42	HAUSSMANN BERRI	SA	INDIGO	DVD	30/01/1967	31/05/2018	332,4 k€	4,5 M€
43	HECTOR MALOT	SEM	SAEMES	DVD	11/07/1994	10/07/2024	10,6 k€	467,4 k€
44	HOCHE	SA	INDIGO	DVD	01/06/1988	05/04/2029	135,2 k€	2,4 M€
45	HOTEL DE VILLE	SEM	SAEMES	DVD	09/11/2011	08/11/2026	503,6 k€	1,1 M€

## Délégations de Service Public – Exercice 2017

46	INVALIDES	SA	INDIGO	DVD	26/02/1964	30/06/2031	364,4 k€	2,6 M€
47	JOFFRE	SA	INDIGO	DVD	01/03/1970	30/06/2031	317,3 k€	1,9 M€
48	JOUFFROY	SA	INDIGO	DVD	05/01/1994	04/01/2024	5,4 k€	102,1 k€
49	LA TOUR MAUBOURG ORSAY	SA	Q PARK	DVD	04/08/1997	03/08/2037	36,9 k€	1,0 M€
50	LAGRANGE-MAUBERT	SEM	SAEMES	DVD	01/11/2014	31/10/2028	208,3 k€	950,1 k€
51	LOBAU	SA	INDIGO	DVD	26/02/2012	25/02/2020	2,6 M€	2,8 M€
52	LUTECE	SA	INDIGO	DVD	20/12/1988	19/12/2018	14,7 k€	670,9 k€
53	LYON-DIDEROT	SNC	SNC Lyon diderot	DVD	29/01/1996	28/01/2036	402,5 k€	2,1 M€
54	MAC MAHON	SA	INDIGO	DVD	29/08/1994	28/08/2029	40,7 k€	742,8 k€
55	MADELEINE-TRONCHET	SA	INDIGO	DVD	25/01/2012	24/01/2020	3,9 M€	4,7 M€
échu	MAIRIE DU 14EME	SA	INDIGO	DVD	19/03/1987	18/03/2017	0,8 k€	20,8 k€
56	MAIRIE DU 15EME - LECOURBE	SA	INDIGO	DVD	01/02/1988	31/01/2018	130,3 k€	665,7 k€
57	MAIRIE DU 17EME	SEM	SAEMES	DVD	01/03/1988	28/02/2027	62,8 k€	1,2 M€
58	MAIRIE DU 19EME	SEM	SAEMES	DVD	16/11/1992	15/11/2057	5,3 k€	186,5 k€
59	MALESHERBES-ANJOU	SA	INDIGO	DVD	08/12/1969	31/01/2018	524,6 k€	2,7 M€
60	MARCADET	SEM	SAEMES	DVD	04/03/1991	03/03/2056	3,0 k€	120,0 k€
61	MARCEAU ETOILE	SA	Q PARK	DVD	09/04/1998	08/04/2038	56,4 k€	1,4 M€
62	MARCHE SAINT-GERMAIN	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1983	31/08/2048	1,8 k€	151,7 k€
63	MARIGNY CHÂTEAU	SA	INDIGO	DVD	01/01/2014	31/12/2038	119,2 k€	491,0 k€
64	MAUBERT - COLLEGE DES BERNARDINS	SEM	SAEMES	DVD	01/09/1980	30/06/2036	82,2 k€	1,7 M€
65	MEDITERRANEE	SEM	SAEMES	DVD	19/08/1992	18/08/2032	502,5 k€	9,6 M€
66	MEYERBEER (OPERA)	SEM	SAEMES	DVD	01/10/2014	30/09/2022	654,7 k€	2,3 M€
67	MILTON	SEM	SAEMES	DVD	31/03/1994	30/03/2024	2,4 k€	127,8 k€
68	MONTPARNASSE	SA	INDIGO	DVD	28/10/1971	30/06/2021	108,2 k€	1,9 M€
69	MOZART	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	3,3 k€	188,2 k€
70	PASSY	SA	INDIGO	DVD	02/08/2009	01/08/2024	816,7 k€	1,8 M€
71	PATRIARCHES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/05/2014	20/05/2039	213,3 k€	752,0 k€
72	PEREIRE	SEM	SAEMES	DVD	01/01/1988	31/12/2052	6,2 k€	240,3 k€
73	PICPUS NATION	SA	INDIGO	DVD	01/03/1999	28/02/2025	100,7 k€	904,4 k€
74	PLACE VICTOR HUGO	SA	INDIGO	DVD	01/07/1991	30/06/2031	271,5 k€	1,6 M€
75	POLIVEAU	SEM	SAEMES	DVD	02/09/1985	01/09/2050	1,2 k€	60,2 k€
76	POLYTECHNIQUE	SEM	SAEMES	DVD	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	283,4 k€
77	PONT DE GRENELLE - MAISON DE LA RADIO	SA	SAGS	DVD	06/04/2014	05/04/2018	129,4 k€	521,2 k€
78	PORTE D'ASNIERES	SA	INDIGO	DVD	13/07/1994	12/07/2029	12,8 k€	219,9 k€

Délégations de Service Public – Exercice 2017

79	PORTE D'AUTEUIL	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	21/10/2011	20/10/2019	707,7 k€	1,8 M€
80	PORTE DE CHAMPERRET	SA	INDIGO	DVD	30/11/2004	29/11/2024	187,6 k€	1,8 M€
81	PORTE DE CLIGNANCOURT	SA	SAGS	DVD	09/10/2013	08/10/2021	288,2 k€	858,5 k€
82	PORTE DE SAINT-CLOUD	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	27/07/2010	26/07/2028	326,2 k€	2,0 M€
83	PORTE DE SAINT-OUEN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	29/01/2001	28/01/2021	94,4 k€	557,4 k€
84	PORTE DE VERSAILLES	SA	SAGS	DVD	10/01/2010	09/01/2022	990,2 k€	2,0 M€
85	PORTE D'Orléans	SEM	SAEMES	DVD	10/03/1999	09/03/2023	307,2 k€	1,2 M€
86	PORTE MAILLOT	SA	INDIGO	DVD	01/01/1974	31/12/2018	634,2 k€	5,4 M€
87	PRONY	SA	INDIGO	DVD	31/01/1992	30/01/2022	4,9 k€	69,4 k€
échu	PYRAMIDES	SEM	SAEMES	DVD	01/09/2005	31/08/2017	919,2 k€	1,8 M€
88	RECOLLETS	SEM	SAEMES	DVD	30/01/1996	29/01/2026	2,2 k€	112,7 k€
89	RIVOLI - SEBASTOPOL	SA	SAEMES	DVD	05/09/1994	04/09/2059	26,6 k€	952,7 k€
90	ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES	SA	INDIGO	DVD	01/01/1969	14/03/2028	62,2 k€	2,3 M€
91	ROQUETTE	SEM	SAEMES	DVD	01/02/1985	31/01/2050	4,4 k€	173,1 k€
92	SAINT-GERMAIN DES PRES	SA	INDIGO	DVD	24/12/1970	16/10/2029	109,0 k€	2,3 M€
93	SAINT-MICHEL	SA	INDIGO	DVD	20/03/1998	19/03/2048	39,4 k€	1,6 M€
94	SAINT-PLACIDE	SNC	Q PARK	DVD	29/09/1997	28/09/2027	5,4 k€	379,4 k€
95	SAINTS-PERES	SA	INDIGO	DVD	17/10/1994	16/10/2029	12,7 k€	698,9 k€
96	SAINT-SULPICE	SA	INDIGO	DVD	05/10/1970	05/05/2023	100,3 k€	2,1 M€
97	SAINT-SULPICE (Garage)	SA	INDIGO	DVD	05/10/2011	04/10/2019	204,9 k€	420,1 k€
98	SEBASTOPOL	SA	INDIGO	DVD	10/01/2000	09/01/2040	118,9 k€	1,7 M€
99	SOUFFLOT	SA	INDIGO	DVD	16/08/1972	15/08/2027	100,7 k€	2,2 M€
100	SUFFREN	SA	INDIGO	DVD	26/01/1989	25/01/2029	1,1 k€	50,9 k€
101	TERNES	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/12/2013	30/11/2023	1,8 M€	3,0 M€
102	VAN GOGH	SEM	SAEMES	DVD	04/08/1992	03/08/2022	4,3 k€	273,1 k€
103	VENDOME	SA	INDIGO	DVD	27/04/1970	26/11/2032	115,2 k€	3,8 M€
104	VERSAILLES-REYNAUD	SA	INDIGO	DVD	01/03/1998	28/02/2033	89,1 k€	858,0 k€
105	VICTOR HUGO - POMPE	SA	INDIGO	DVD	06/03/1971	30/06/2031	233,4 k€	1,4 M€
106	VILLIERS	SA	INDIGO	DVD	01/06/1988	31/05/2018	103,4 k€	1,0 M€
107	WAGRAM-COURCELLES	SA	INDIGO	DVD	10/05/1995	09/05/2035	87,0 k€	1,5 M€
108	19 parcs de surface : Auguste Blanqui, Cambronne, Grenelle 1&2, Henri Martin 1&2, Lecourbe, Maillot Pereire, Mandel 1&2, Orsay 1&2, Pasteur 1&2, Saint-Jacques 1&2, Saxe, Wilson 1&2	SEM	SAEMES	DVD	08/10/2011	07/10/2019	933,9 k€	1,2 M€
109	ZAC RIVE GAUCHE	SA	INDIGO	DVD	01/10/2014	30/09/2022	1,5 M€	3,9 M€

110	ANVERS	SEM	SAEMES	DVD	01/01/2015	31/12/2022	945,2 k€	1,5 M€
111	LES HALLES-St EUSTACHE	SEM	SAEMES	DVD	11/04/1985	31/12/2045	37,2 k€	896,3 k€
112	LOUVRE SAMARITAINE	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	01/06/2013	30/11/2032	429,3 k€	1,8 M€
113	MAINE BASCH	SA	INDIGO	DVD	26/09/1994	25/09/2034	58,5 k€	1,3 M€
114	MONTHOLON	SA	INDIGO	DVD	01/12/2015	30/11/2023	643,6 k€	1,3 M€
115	REUILLY-DIDEROT	SEM	SAEMES	DVD	12/10/2002	11/10/2027	20,3 k€	374,8 k€
116	SAINT-MARTIN	SA	INDIGO	DVD	01/09/1978	08/06/2025	191,2 k€	2,3 M€
117	SEVRES BABYLONE	SA	INDIGO	DVD	19/12/2015	18/12/2025	2,2 M€	2,9 M€
118	SAINT-GERMAIN (Garage)	SA	INDIGO	DVD	24/12/2016	23/12/2023	314,6 k€	496,7 k€
119	JEAN BOUIN	SA	SPIE AUTOCITE	DVD	02/09/2016	20/10/2019	237,2 k€	468,1 k€
120	ROND-POINT (Garage)	EM	SAEMES	DVD	01/03/2016	28/02/2022	274,2 k€	330,2 k€
121	AMPERE	SA	INDIGO	DVD	11/07/2017	12/07/2029	10,1 k€	28,5 k€
122	MAIRIE DU 14EME	SEM	SAEMES	DVD	19/03/2017	25/09/2034	13,1 k€	64,3 k€
123	PYRAMIDES	SEM	SAEMES	DVD	01/09/2017	31/08/2025	631,8 k€	937,0 k€

## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	Palais Omnisport de Paris-Bercy	SEM	SAEPOPB	DJS	01/10/2011	30/09/2046	2,9 M€	42,1 M€
2	Piscine Suzanne Berlioux	SA	S-PASS	DJS	01/05/2014	30/04/2020	0,0 k€	1,3 M€
3	Espace sportif Pailleron	Association	U.C.P.A S L	DJS	01/01/2016	31/12/2021	0,0 k€	2,2 M€
4	Piscine Pontoise	SA	S-PASS	DJS	28/10/2010	31/12/2018	0,0 k€	2,0 M€
5	Piscine Josephine Baker	SA	S-PASS	DJS	08/07/2015	15/07/2021	0,0 k€	270,0 k€

## EQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	GAÏTÉ LYRIQUE	SA	SEGL - Société d'exploitation de la Gaité Lyrique	DAC	01/08/2016	31/07/2022	25,2 k€	3,4 M€
2	THÉÂTRE DES TROIS BAUDETS	SA	3 Anes Prod	DAC	01/01/2013	31/12/2018	34,5 k€	301,3 k€
3	THÉÂTRE DU CHATELET	Association	Théâtre Musical de Paris	DAC	01/06/1979	tacite reconduction	0,0 k€	9,0 M€
4	LOUXOR	SAS	Cinéluxor	DAC	01/01/2013	31/12/2019	24,9 k€	1,5 M€
5	CARREAU DU TEMPLE	SPL	SPL Carreau du Temple	DAC	26/12/2012	31/12/2018	51,7 k€	3,6 M€
6	Mise en valeur des fonds photographiques et iconographiques	SPL	La Parisienne de Photographie	DAC	01/09/2015	31/12/2019	30,6 k€	1,4 M€

## JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

### Centres d'animation

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
échu	Château-Landon, Grange-aux-Belles, Jemmapes et Jean Verdier 10ème arrt	Association	Club Recherche et Loisirs	DJS	01/09/2012	31/08/2017	0,0 k€	2,1 M€
échu	Brancion/ Cévennes/ Frères Voisin/ Sohane Benziane/ Espace Paris Plaine 15ème arrt	Association	MJC Paris 15 Brancion	DJS	01/09/2012	31/08/2017	71,5 k€	1,1 M€
échu	Rébeval/Curial/Clavel/Mathis/Place des fêtes/Angèle Mercier 19ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2012	31/08/2017	7,0 k€	1,3 M€
1	Maison des Ensembles 12ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2013	31/08/2018	0,0 k€	259,2 k€
2	Vercingétorix /Marc Sangnier 14ème	Association	CASDAL 14	DJS	01/09/2013	31/08/2018	0,0 k€	427,7 k€
3	Patronage laïque Jules Vallès	Association	ACTISCE	DJS	01/01/2014	31/08/2020	13,9 k€	126,3 k€
4	Valeyre 9ème arrondissement	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2014	31/08/2019	0,0 k€	473,3 k€
5	Villiot-Râpée, Bercy 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	347,6 k€
6	Montgallet, Reuilly 12ème arrt	Association	CLAJE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	691,5 k€
7	Poterne des Peupliers/ Dunois/ Daviel/ Richet/ Baudricourt 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-FP	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	1,3 M€
8	René Binet/ La Chapelle/ Hébert 18ème arrt	Association	Centre Jeunesse Paris 18ème Nord	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	298,0 k€
9	La Jonquière, Interclub 17 17ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	430,0 k€
10	Les Halles - Le Marais 1er, 2 et 3ème arrt	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	392,8 k€
11	Montparnasse 14ème	Association	MJC Ile de France	DJS	01/09/2015	31/08/2020	0,0 k€	55,9 k€
12	Beaujon 8ème	Association	Association Amicale pour l'Animation Culturelle du 8ème	DJS	01/09/2016	31/08/2021	10,5 k€	381,8 k€
13	Point du Jour 16ème	Association	ACTISCE	DJS	01/09/2016	31/08/2021	23,0 k€	723,7 k€
14	Ravel 12ème / Kellerman 13ème arrt	Association	Ligue de l'Enseignement-Fédération nationale	DJS	01/09/2016	31/08/2026	200,0 k€	7,9 M€

### Établissements d'accueil collectif de la petite enfance

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARON LE ROY	FONDATION	Fondation Œuvre de la Croix St Simon	DFPE	27/08/2012	31/07/2018	59,3 k€	383,4 k€
échu	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DUPLOYE	Association	Association Famille et Cité	DFPE	03/01/2013	15/06/2017	0,0 k€	0,0 k€
2	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF CAVAINAC	Association	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	46,3 k€	380,8 k€
3	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PROVENCE	Association	Crescendo	DFPE	05/12/2013	31/08/2020	54,4 k€	413,5 k€
4	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BARRIER	Association	Crescendo	DFPE	15/12/2013	31/08/2020	37,5 k€	288,1 k€
5	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BERZELIUS	SAS	People & Baby	DFPE	24/02/2014	31/08/2020	42,8 k€	461,8 k€
6	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF LECHAPELAIS	Association	Crescendo	DFPE	27/02/2014	31/01/2021	29,7 k€	270,7 k€

7	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF BOLIVAR	SAS	Evancia Babilou	DFPE	23/02/2014	31/01/2021	56,5 k€	378,2 k€
8	3 ruelle au PÈRE FRAGILE (15 ème)	Association	Association Léo Lagrange Ile de France	DFPE	31/07/2012	31/07/2018	63,2 k€	455,0 k€
9	GABRIELLE	SAS	Evancia Babilou	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	46,3 k€	256,6 k€
10	GIONO	SAS	People & Baby	DFPE	01/01/2015	31/12/2021	37,3 k€	286,6 k€
11	GIDE	Association	Crescendo	DFPE	26/03/2015	31/12/2021	53,5 k€	407,1 k€
12	EMERIAU	Association	ONCP(œuvre nouvelle des crèches parisiennes)	DFPE	01/05/2015	31/12/2021	36,1 k€	290,0 k€
13	CHARRIERE	Association	Association Léo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/01/2015	31/012/2021	44,9 k€	449,5 k€
14	GUADELOUPE	Association	Crescendo	DFPE	05//06/2015	31/12/2021	48,8 k€	416,4 k€
15	HALTE GARDERIE DUHESME	Association	Leo Lagrange Nord Ile de France	DFPE	01/08/2016	31/07/2023	36,5 k€	280,8 k€
16	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF MAXIME LISBONNE (DUPLOYE)	Association	Association Crescendo	DFPE	16/06/2017	31/12/2018	29,5 k€	174,3 k€

## MARCHES COUVERTS ET DECOUVERTS

	OBJET	Forme juridique	Déléataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
échu	MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES EGS	concession	E.G.S depuis le 1er mai 2005, avant : Promo Métro	DAE	07/04/1997	06/04/2017	0,0 k€	49,7 k€
1	MARCHÉS DE LA CRÉATION SOMAREP	affermage	Société des Marchés de la Région Parisienne (SOMAREP)	DAE	01/03/2013	28/02/2018	15,9 k€	143,7 k€
2	PUCES CLIGNANCOURT	affermage	Lombard et Guérin gestion	DAE	26/07/2013	25/07/2018	0,0 k€	0,0 k€
3	Marchés découverts alimentaires-Lot A	SARL	Cordonnier Frères	DAE	01/11/2015	31/10/2019	51,2 k€	4,3 M€
4	Marchés découverts alimentaires-Lot B	SARL	Groupe Bensidoun	DAE	01/11/2015	31/10/2019	224,0 k€	4,0 M€
5	Marchés découverts alimentaires-Lot C	SAS	Dadoun	DAE	01/11/2015	31/10/2019	240,5 k€	3,7 M€
6	Puces porte de Montreuil	SARL	SEMACO	DAE	06/01/2015	05/01/2018	0,0 k€	0,0 k€
échu	GESTION MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES SEMACO	affermage	SEMACO (Groupe Bensidoun)	DAE	01/01/2012	31/03/2017	28,2 k€	105,6 k€
7	Marché aux puces porte de Clignancourt	affermage	Lombard et Guérin gestion	DAE	26/07/2013	25/07/2018	104,4 k€	442,4 k€
8	Marché aux Puces porte de MONTREUIL	SARL	SEMACO	DAE	06/01/2015	05/01/2018	115,1 k€	989,8 k€
9	Marché aux puces porte de VANVES	SAS	EGS	DAE	01/04/2017	31/03/2022	67,9 k€	261,8 k€
10	MARCHE COUVERT ENFANTS ROUGES	SAS	EGS	DAE	07/04/2017	06/04/2022	5,9 k€	163,3 k€
11	LOT 1 MARCHÉ COUVERT ST GERMAIN	SA	BANIMMO	DAE	01/01/2017	31/12/2022	60,0 k€	219,3 k€
12	LOT 2 MARCHES COUVERTS	SARL	BENSIDOUN	DAE	01/01/2017	31/12/2022	538,7 k€	1,4 M€
13	LOT 3 MARCHES COUVERTS	SAS	EGS	DAE	01/01/2017	31/12/2022	119,0 k€	406,6 k€
14	LOT 4 MARCHÉ COUVERT LA CHAPELLE	SARL	BENSIDOUN	DAE	01/01/2017	31/12/2022	8,8 k€	200,7 k€

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	PEPINIERE PARIS SANTE COCHIN	SEM	RVP	DAE	21/07/2014	30/09/2053	10,1 k€	754,3 k€

## SERVICES FUNERAIRES

	OBJET	Forme juridique	Délegataire	Direction	Début de contrat	Fin de contrat	Red 2017	CA 2017
1	SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	SEM	SAEMPF	DEVE	10/01/2011	09/01/2019	61,2 k€	11,4 M€
2	CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	SA	G2F	DEVE	01/03/1994	29/02/2024	0,0 k€	979,7 k€
3	Crématorium du Père Lachaise	SEM	SAEM-PF	DEVE	01/06/2015	31/12/2018	672,3 k€	4,3 M€